

# L'ETHIQUE ECONOMIQUE ET SOCIALE: NI GHETTO NI TOUR D'IVOIRE

Interpellations et interventions  
publiées sous la direction de Philippe Van  
Parijs,  
à l'occasion de la création, à l'Université  
Catholique de Louvain de la Chaire Hoover  
d'éthique économique et sociale

sous la direction de Philippe VAN PARIJS

Publié à l'occasion de la création, à l'Université Catholique de Louvain, de la Chaire Hoover d'éthique économique et sociale, ce livre vise à donner à un public de non-spécialistes une image sans fard de ce qu'est l'éthique économique et sociale aujourd'hui. Il fait écho de ce qui est attendu d'elle et de ce qu'elle est susceptible d'offrir. Il révèle ses ambiguïtés, ses incertitudes, les controverses qui la divisent. Il illustre l'effort qu'elle fait pour répondre à des questions dont l'importance est de plus en plus grande et de plus en plus largement perçue, mais face auxquelles nous nous sentons souvent bien mal armés.

ACADEMIA  
Louvain-la-Neuve  
1993

## TABLE DES MATIERES

<b>PREFACE</b>	3
<b>AVANT-PROPOS</b>	5
<b>I. INTERPELLATIONS</b>	9
<i>Introduction : La Chaire Hoover d'éthique économique et sociale</i>	
Philippe Van Parijs .....	11
<i>Revivifier le consensus social</i>	
Philippe Maystadt .....	16
<i>Ethique et marchés financiers</i>	
Philippe Wilmès .....	20
<i>De la rhétorique hypocrite à la moralisation du marché</i>	
Alain Siaens .....	23
<i>Pour une éthique de la création</i>	
Xavier Malou .....	30
<i>L'éthique vécue par un chef d'entreprise</i>	
Philippe Delaunois .....	33
<i>L'éthique dans l'expérience d'un responsable syndical</i>	
Albert Carton .....	37
<i>La solidarité responsable</i>	
Philippe Busquin .....	40
<i>Le divorce entre discours et pratique</i>	
Jacques Yerna .....	47
<i>Un dialogue multidisciplinaire</i>	
François Martou .....	51
<i>L'éthique de l'homme des rues</i>	
Pierre Galand .....	55
<i>Greffer l'éthique au coeur de l'homme</i>	
André Modave .....	58
<i>En guise de conclusion (1): Une interrogation sur l'Homme</i>	
Michel Falise .....	63
<i>En guise de conclusion (2): Profits, politique et engagement</i>	
Philippe Van Parijs .....	66
<b>II. INSPIRATEURS</b>	71
<i>Jacques Leclercq</i>	
Jean Ladrière .....	74
<i>Amartya Sen</i>	
Philippe Van Parijs .....	84



<b>III. PISTES</b>	91
<b>A. Ethique microéconomique</b> .....	93
<i>L'entreprise et l'éthique</i>	
Philippe de Woot .....	94
<i>Toujours plus</i>	
Robert Cobbaut .....	106
<i>Le trilemme de l'éthique des affaires</i>	
Philippe Van Parijs .....	113
<b>B. Ethique macroéconomique</b> .....	123
<i>Ethics, efficiency and the social doctrine of the Church</i>	
Jacques Drèze .....	124
<i>L'économie et l'éthique : un débat à libérer</i>	
Paul Löwenthal .....	134
<i>Ethique et économie dans une société pluraliste</i>	
Philippe Van Parijs .....	146
 <b>ANNEXES</b>	 157
1. <i>Vingt-cinq ans réflexion éthique au sein de la Faculté des sciences économiques, sociales et politiques de l'UCL</i> .....	159
2. <i>Les activités de la Chaire Hoover au cours de sa première année d'existence</i> .....	163

## PREFACE

**Anne-Marie KUMPS**

Vice-Recteur aux Affaires Académiques de l'UCL



Tout comme je me réjouissais au nom des Autorités académiques de pouvoir accueillir nombreux, le 22 novembre 1991, les participants au Colloque organisé à l'occasion de l'inauguration de la Chaire Hoover d'éthique économique et sociale, je ne puis que me réjouir à nouveau de la parution de ce volume collectif reprenant notamment les actes de la séance inaugurale sous forme d'interpellations.

A l'heure où le dialogue entre l'éthique et l'économie mais aussi les sciences sociales au sens large du terme est à l'ordre du jour, il est essentiel qu'une réflexion se développe au sein de notre communauté universitaire sur des thèmes qui font problème en raison de la diversité des positions qu'ils suscitent.

Une généreuse dotation de la Fondation Hoover pour le développement de l'UCL a permis de créer la Chaire Hoover au sein de la Faculté des sciences économiques, sociales et politiques. Les Autorités académiques s'en félicitent mais elles tiennent surtout à insister sur le fait qu'elles ont pu compter sur des hommes et des femmes ayant la volonté de contribuer à un débat clair et informé sur les questions éthiques qui se posent à notre société plus spécialement dans les divers domaines relevant des disciplines de la Faculté des sciences économiques, sociales et politiques. Je tiens à remercier tout particulièrement Philippe Van Parijs qui a accepté d'être le responsable de la

Chaire et de consacrer la majorité de son temps à répondre au souhait de l'Université. Cette dernière attend de cette Chaire une parole claire et compétente, une présence dans le monde et dans la formation de ses étudiants.

La Chaire Hoover d'éthique économique et sociale a une finalité à la fois interne et externe. Sous son aspect interne, elle vise à stimuler une réflexion éthique sur des enjeux actuels importants et à promouvoir une recherche et un enseignement faisant une place réelle à cette réflexion. Par ailleurs, l'Université n'est pas une tour d'ivoire. Les responsables de la Chaire souhaitent réaliser des études en interaction avec les milieux extérieurs et être à l'écoute des interlocuteurs économiques et sociaux.

C'est dans cet esprit que des responsables du monde économique et social préoccupés d'exigences éthiques sont intervenus au cours des débats de la séance inaugurale. Ils ont réagi à deux questions. La première portait sur la pertinence des exigences éthiques dans l'économie et la société et leur possibilité d'infléchir le cours des choses. La seconde était relative aux attentes éventuelles du monde extérieur concernant une réflexion éthique en milieu universitaire sur des questions économiques et sociales. Les pages qui suivent reprennent notamment les réponses à ces questions. Je vous en souhaite bonne lecture ....

## **I. INTERPELLATIONS**

## INTRODUCTION : LA CHAIRE HOOVER D'ETHIQUE ECONOMIQUE ET SOCIALE

**Philippe VAN PARIJS**



### **Les profits de l'altruisme**

Londres, 22 octobre 1914. Parmi les personnes réunies d'urgence à l'ambassade des Etats-Unis, se trouvent deux hommes - deux hommes d'affaires - sans qui nous ne serions pas ici aujourd'hui. L'un est américain et s'appelle Herbert Hoover, l'autre est belge et s'appelle Emile Francqui.

L'accord de coopération qu'ils concluent ce jour-là ouvre la voie à ce que Hoover appellera plus tard, sans fausse modestie, "la plus grande opération humanitaire de tous les temps". Sans cette opération de secours, conjointement dirigée par Hoover et Francqui au long des quatre années de la guerre, une bonne partie de la population belge aurait succombé à la famine. Sans elle, par conséquent, nous ne serions pas ici aujourd'hui, parce que la plupart d'entre nous ne seraient jamais nés.

Mais il y a un autre lien, plus spécifique entre notre présence ici et l'accord conclu en octobre 1914 entre Hoover et Francqui. En effet, en raison d'une organisation magistrale et surtout du bénévolat dont elle a pu bénéficier à toutes les étapes et à tous les échelons, l'opération rendue possible par cet accord laisse à la fin de la guerre des profits substantiels. Que faire de ces profits? Dès 1916, Francqui a son plan, rapidement partagé par Hoover. Il s'agira de les affecter à la promotion de l'enseignement supérieur et de la



recherche scientifique en Belgique. Deux objectifs sont à leurs yeux prioritaires: briser l'isolement du monde scientifique belge par l'envoi de nombreux chercheurs belges dans les grandes universités américaines et lutter contre le sectarisme qui empêche une collaboration féconde entre les universités belges. C'est ainsi que voient le jour, d'une part, la Belgian-American Educational Foundation et d'autre part la Fondation Universitaire, dont les dotations initiales sont constituées d'une part substantielle des profits de l'opération de secours. Une autre partie de ces mêmes profits sert à créer deux fondations plus petites - la Fondation Hoover pour le développement de l'Université Libre de Bruxelles et la Fondation Hoover pour le développement de l'Université Catholique de Louvain. C'est une partie du patrimoine de cette dernière qui a été cédée l'an dernier à l'UCL pour permettre la création de ce qui est aujourd'hui inauguré sous le nom de Chaire Hoover d'éthique économique et sociale.

### **Une terre riche et diverse**

En décidant d'affecter le don de la Fondation Hoover à la promotion interne et externe d'une réflexion éthique dans les domaines relevant de notre Faculté des sciences économiques, sociales et politiques, il ne s'agissait certainement pas, pour les Autorités académiques de l'UCL, de créer quelque chose à partir de rien.

Il suffit, pour s'en convaincre de songer à la figure emblématique de Jacques Leclercq, dont un colloque vient de commémorer le centenaire, et dont le nom vient d'être donné à la Salle du Conseil de notre Faculté. Agacé par l'alternative entre théorie abstraite et casuistique stérile qu'avait à offrir la philosophie morale louvaniste de son temps, soucieux de se mouiller dans la discussion de questions concrètes, résolu à engager le dialogue avec des personnes activement engagées dans les milieux économiques, politiques et sociaux, obstinément ouvert à tout ce que les sciences sociales contemporaines avaient à offrir à la réflexion éthique, Jacques Leclercq tout au long de sa carrière s'est efforcé de pratiquer - pour reprendre une formule résumant bien son attitude "une pensée adulte aussi éloignée d'un criticisme stérile que d'un conformisme peureux" (André Molitor).

Au cours des trente ans qui nous séparent du départ de Jacques Leclercq, cette réflexion s'est enrichie, transformée, amplifiée, diversifiée au sein de notre Faculté, investissant chacun de ses cinq départements actuels ainsi que la

FOPES, le CORE, l'institut supérieur du Travail et des initiatives interfacultaires comme le Groupe Jacques Leclercq ou le Conseil pour le Développement intégré.<sup>1</sup>

C'est donc sur une terre très riche et très diverse que la Chaire Hoover, aujourd'hui, s'implante, non pour canaliser, encore moins pour remplacer ce qui existe, mais pour promouvoir en coordonnant, en relayant, en innovant.

### **De multiples projets**

Fermement enracinée dans les préoccupations de la Faculté grâce à un comité permanent qui inclut un représentant de chacun de ses départements, la Chaire organisera - a déjà commencé d'organiser - de nombreuses rencontres, séminaires, journées d'étude, colloques, tantôt largement accessibles - comme les Midis de l'éthique, qui ont déjà débuté - , tantôt de nature plus technique - comme le colloque qui se tiendra le mois prochain sur "la valeur économique de la vie humaine"; tantôt sur des questions relativement étroites - comme celles des principes dont doit s'inspirer un jury d'éthique publicitaire -, tantôt au contraire sur des questions d'ordre beaucoup plus général - comme la possibilité de concilier le respect du pluralisme et le refus du relativisme. Plusieurs de ces activités seront organisées conjointement avec d'autres centres dont les préoccupations sont voisines des nôtres, parmi eux le Centre de Philosophie du Droit et le Centre d'Etudes Bioéthiques de notre Université; mais aussi le Centrum voor Economie en Ethiek de la KUL, avec lequel nous envisageons par exemple d'organiser prochainement un colloque sur les enjeux éthiques de la régionalisation de la sécurité sociale.

Ces diverses activités profiteraient beaucoup de la présence auprès de la Chaire de deux types de visiteurs, que l'apport de ressources complémentaires permettrait d'assurer. Il s'agirait d'une part de donner à des personnes engagées dans la vie économique et sociale l'occasion de s'en échapper l'espace de quelques mois pour prendre le temps de réfléchir et de se former en matière d'éthique, faisant du même coup bénéficier de leur expérience d'homme - ou de femme - de terrain le milieu universitaire qui les accueillera. Il s'agirait d'autre part de recevoir chaque année parmi nous des spécialistes connaissant de l'intérieur l'immense littérature nord-américaine en matière d'éthique

---

<sup>1</sup> Voir dans la deuxième partie, la présentation de Jacques Leclercq par Jean Ladrière et dans l'annexe 1, un bref aperçu des travaux plus récents.

économique et sociale, que l'Europe commence à peine à découvrir. Ce serait là un nouveau jalon, à mes yeux particulièrement fécond, dans la coopération universitaire entre la Belgique et les Etats-Unis, à laquelle Herbert Hoover attachait tant d'importance.

A plus long terme, on peut encore songer à l'organisation d'une université d'été annuelle ou à la transformation de notre modeste bulletin d'information en une véritable revue, qui comblerait une lacune importante dans le monde francophone.

### **Une honnêteté intellectuelle intransigeante**

Toutes ces activités, proches ou lointaines, il s'agira bien entendu pour nous de les mener avec une ouverture au monde, une liberté de pensée et d'expression, une honnêteté intellectuelle intransigeante, un refus de tout dogmatisme qui ne sont pas seulement dans le droit fil de ce que Hoover entendait promouvoir, mais qui sont aussi seuls dignes d'une grande université catholique de la fin du XX<sup>e</sup> siècle.

Dans ce domaine plus que dans tout autre, exprimer sans faux-fuyants les convictions auxquelles nous sommes, fût-ce provisoirement, arrivés - et non ce qui est le plus susceptible de plaire, d'avancer nos carrières, d'attirer les sponsors - constitue une condition absolue non seulement pour que nous soyons et restions crédibles, mais pour que notre travail vaille la peine d'être fait.

### **Commencer par se mettre à l'écoute**

Une condition absolue, mais pas la seule - et ceci m'amène à la problématique de cette après-midi. Car notre travail n'a de sens que si une réponse positive peut être apportée aux deux questions suivantes:

- (1) L'éthique a-t-elle quelque importance dans l'économie et la société telles qu'elles sont?
- (2) Une démarche universitaire en la matière peut-elle avoir quelque utilité?

Or ce sont précisément là les deux questions que nous avons soumises aux orateurs de cette après-midi. Nous leur avons demandé d'y répondre de manière concrète, si possible en puisant dans leur expérience des situations dans lesquelles des considérations éthiques leur semblaient pertinentes, mais

qui soit les laissent perplexes, soit suscitaient chez eux des convictions éthiques fermes mais controversées.

En leur proposant cet exercice, notre espoir est qu'ils ne se bornent pas à fournir une justification éthique de leur action ou de celle de leur organisation, qu'ils ne nous fassent pas non plus trop facilement plaisir en disant que l'éthique importe et qu'on a besoin de l'Université pour en parler. Notre espoir est qu'ils parviennent à nous communiquer, brièvement certes mais clairement, concrètement et franchement, leurs convictions et leurs doutes, leurs espoirs et leurs craintes quant à l'impact de l'éthique dans le monde réel et à l'utilité éventuelle d'une réflexion éthique en milieu universitaire.

C'est du reste parce que nous les savons capables de nous rendre ce précieux service que nous les avons invités. Car si les intervenants d'aujourd'hui ont été partiellement choisis, vous vous en doutez bien, en raison de la position qu'ils occupent et de l'engagement que cette position reflète, nous avons aussi choisi chacun d'entre eux en raison de la compétence personnelle que nous lui connaissions et de l'indépendance d'esprit, du franc-parler dont nous le savions capable.

Je remercie en tout cas chacun d'entre eux très chaleureusement d'avoir accepté de relever ce défi et de nous permettre ainsi, en guise d'événement inaugural, de nous mettre à l'écoute des attentes que nourrit la société qui nous entoure, dans sa grande et précieuse diversité, à l'égard de l'éthique économique et sociale.

## REVIVIFIER LE CONSENSUS SOCIAL

**Philippe MAYSTADT**

Ministre des finances



Pour préciser la question très vaste qui sert d'intitulé à cette séance inaugurale, "Qu'attendre de l'éthique économique et sociale", les organisateurs ont posé deux sous-questions aux intervenants, l'une relative à l'importance de l'éthique dans le monde réel, et la seconde relative à l'utilité d'une démarche universitaire en la matière.

Dans les deux grands volets du monde réel d'un Ministre des Finances, la fiscalité et la finance, des questions de nature éthique se posent de manière permanente. Bien sûr, pour apprécier l'influence de l'éthique sur le fonctionnement du monde réel, il convient de choisir l'aune en fonction des objectifs de ce que l'on mesure. Une des dimensions éthiques de la fiscalité est son caractère équitable ou redistributif, et il est donc logique de jauger le caractère plus ou moins éthique de l'impôt notamment en fonction de ce critère. Mais dire des marchés financiers qu'ils sont dénués d'éthique pare qu'ils ne contribuent pas à la redistribution des revenus n'a pas de sens dans la mesure où ce n'est pas leur fonction. Il y a sans aucun doute des aspects éthiques dans les pratiques financières. Comment, sans une certaine déontologie, des opérateurs financiers, des "*dealers*" pourraient-ils s'échanger quotidiennement des sommes astronomiques par téléphone sur la simple parole donnée? La déontologie financière, qui bien sûr n'est qu'un aspect de la dimension éthique, devient même dans certains cas un argument compétitif entre places

financières. Telles opération est exécutée sur telle place plutôt que sur telle autre, parce que les conflits d'intérêt au sein des firmes de courtage y sont mieux neutralisés, autrement dit parce que la déontologie y est mieux respectée. Je crois donc que la dimension éthique a une importance non négligeable dans le "monde réel", même si on doit regretter qu'elle soit insuffisante ou parfois battue en brèche.

Une question essentielle, et c'est la première piste de recherche que je suggérerais pour une démarche universitaire, est précisément de savoir comment favoriser la prise en compte de cette dimension dans le monde réel. A mon sens, la place de l'éthique dans le monde réel est d'abord liée à l'intensité du consensus social autour des valeurs éthiques en question qui procure à la fois, la "carotte et le bâton" destinés à en assurer le respect. Vous êtes reconnu si vous jouez le jeu, vous êtes puni ou exclu si vous ne le jouez pas. C'est ce consensus social sanctionné par une forme de contrôle qui peut permettre, me semble-t-il, de passer d'une morale individuelle à une dimension éthique opérationnelle dans la vie économique et sociale. Je voudrais illustrer cette nécessité du consensus social par deux exemples pris dans les deux domaines dont j'ai eu à m'occuper: j'évoquerai le civisme fiscal d'une part, et la déontologie financière d'autre part.

Il est loin le temps en Belgique en particulier, où le citoyen qui payait loyalement son écot à la vie de la cité était socialement reconnu et, au contraire, le fraudeur montré du doigt. On en est même à entendre des citoyens se vanter de leurs prouesses pour éluder l'impôt et se tailler ainsi un succès dans les assemblées mondaines, un peu comme dans certains milieux d'étudiants où certains se vantent d'avoir escamoté un casier de bière à la caisse du supermarché. Dans un cas comme dans l'autre, les arguments d'autojustification ne manquent pas et s'apparentent le plus souvent à la soi-disant légitime défense. On invoque le niveau prohibitif de l'impôt, les injustices dans sa perception ou encore les inefficiences des dépenses publiques pour justifier, vis-à-vis de soi-même et du groupe social, le fait de se faire justice à soi-même. Au delà d'un certain nombre d'explications techniques, il est évident que l'évolution des valeurs, et notamment l'individualisme forcené, contribuent à la dégradation du civisme fiscal. Ce phénomène est présent dans toutes les sociétés occidentales mais a sans doute été renforcé en Belgique où l'on a en quelque sorte jeté le bébé avec l'eau du bain, en associant au rejet d'un patriotisme peut-être suranné, la perte du sens de l'Etat et de la chose publique. Dans ce domaine, une démarche universitaire a certainement un sens tant en

terme de recherche sociale que dans sa mission d'enseignement et de formation en rappelant la nécessité objective de l'impôt et en luttant contre le subjectivisme qui mine le consensus social.

Le second exemple que je souhaite évoquer pour illustrer la problématique de l'instrumentation des valeurs éthiques, est celui de la déontologie financière. Convaincu de la nécessité de clarifier les règles de déontologie, principalement en ce qui concerne les relations entre les intermédiaires financiers et leurs clients, j'ai chargé un groupe de "sages" de la profession d'élaborer, sur base de leur expérience, un code de déontologie. L'exercice a été mené à son terme; le texte est prêt. Indépendamment du débat sur le contenu de ce texte - et il y a débat, notamment à l'intérieur des banques entre des titulaires de fonctions différentes -, il y a aussi un débat sur l'opérationnalité. Nous nous interrogeons aujourd'hui sur la meilleure manière de mettre en œuvre ce code. En faire une simple référence me paraît trop faible et le couler en texte réglementaire est également inapproprié parce que trop rigide. Je crois donc également ici au rôle du consensus accompagné d'un jeu de reconnaissance et d'exclusion. Ce code de déontologie pourrait devenir un label de qualité qui pourrait être invoqué par ceux qui y adhèrent et le respectent, et qui serait retiré à ceux qui l'enfreignent. Dans ce domaine également, une démarche universitaire pourrait utilement alimenter la réflexion sur le rôle d'un tel adjuvant pour des prestataires de services financiers. Les progrès de la théorie des jeux en matière de contrats optimaux dans un monde d'information imparfaite ou asymétrique, donnent déjà des pistes de réflexion intéressantes dans ces matières.

Toutefois en tant que Ministre des Finances, mes interrogations ne se limitent pas à l'instrumentation de la dimension éthique mais portent également sur son contenu. Je ne m'étendrai pas sur les frustrations éthiques que l'on ressent lorsque certaines contraintes se resserrent au point de nous obliger à perdre, ne fût-ce que provisoirement, du terrain par rapport à nos objectifs dans ce domaine. La compétition fiscale entre pays européens par exemple, est fréquemment à la source de telles frustrations. Je voudrais plutôt évoquer brièvement un dernier exemple qui illustre un cas d'embarras éthique, de conflit entre considérations contradictoires. La déréglementation financière en cours a certainement contribué globalement à améliorer le sort tant des épargnants que des emprunteurs, en partie aux dépens de rentes de situation dont bénéficiaient les intermédiaires pour des raisons à la fois réglementaires, fiscales ou liées à la structure non compétitive du secteur. Une des

conséquences de cette déréglementation est la suppression progressive de la péréquation des tarifs entre clients avec, par exemple, en ce qui concerne les conditions du crédit, une différenciation accrue des primes de risques. Cette évolution a des effets distributifs évidents. Un des principaux bénéficiaires est certainement le trésor lui-même, et je m'en réjouis dans la mesure où cela a permis de limiter la croissance du budget de la dette publique et de contribuer ainsi à l'assainissement budgétaire. Mais la suppression de la péréquation tarifaire pose aussi un certain nombre de questions, tant en termes d'efficacité économique que sur le plan éthique. C'est un peu comme si la Poste tarifait plus cher le courrier du campagnard isolé que celui du citadin sur base des différences de coûts de production du service. La différence dans les conditions d'accès au crédit entre un grand et un petit emprunteur de même qualité intrinsèque pourrait à l'avenir s'accroître sous le simple effet de la notoriété. Il y a là me semble-t-il, de vastes champs d'investigation pour une démarche universitaire, tant dans le domaine éthique que dans celui de la théorie économique.

J'espère ainsi avoir donné quelques éléments de réponse aux questions qui m'étaient posées et je voudrais conclure en insistant sur l'importance du consensus social: ce consensus qui permet d'établir des arrangements institutionnels respectueux de l'éthique. C'est vrai en matière fiscale, c'est vrai aussi pour établir la confiance entre des opérateurs financiers internationaux. Lorsque le consensus autour de ces valeurs éthiques s'affaiblit, la pérennité même des institutions est menacée. Tant par sa mission de recherche que par son rôle pédagogique, l'université peut significativement dynamiser la réflexion qui sous-tend ce type de consensus et ainsi contribuer à en éviter la sclérose.



## ETHIQUE ET MARCHES FINANCIERS

**Philippe WILMES**

Président de la Société Nationale d'Investissement\*



Cet exposé sera articulé autour de deux réflexions: (1) si l'éthique existe en dehors de la vie des affaires, la vie des affaires ne peut exister en dehors de l'éthique; (2) le non-respect de l'éthique entraîne une régulation accrue de la vie des affaires; un juste équilibre doit être recherché entre réglementation et efficacité économique.

Pour illustrer ces deux réflexions, on se référera aux marchés financiers. En effet, d'une part, le volume des transactions financières s'est considérablement accru ces quarante dernières années. Elles représentent en effet actuellement un montant cinquante fois plus élevé que les échanges de biens et services qu'elles sous-tendent. D'autre part, de nombreux comportements non éthiques sur le marché ont été mis en évidence récemment par la presse (traitement inéquitable des clients par certaines maisons de bourse japonaises, fraude sur le marché des bons du trésor américain, affaire de la Banque du Crédit et du Commerce International, disparition de 86 milliards de liras de titres en Bourse de Milan, scandale de la Bourse de Francfort, fraudes, délits d'initiés, etc...).

---

\* Egalement professeur à l'Institut d'Administration et de Gestion de l'UCL.

## **1. Si l'éthique existe en dehors de la vie des affaires, la vie des affaires ne peut exister en dehors de l'éthique**

En effet, faire des affaires - donc échanger des biens et des services à un "juste" prix - suppose une relation de confiance qui s'inscrit dans la durée. Ceci est particulièrement vrai dans le monde financier où les banques commerciales, les banques d'investissement, les gestionnaires de fortune, les conseillers en placement ne sont rien d'autre, *in fine*, que des intermédiaires entre débiteurs et créanciers, déposants et investisseurs. Ceci implique tout spécialement une relation de confiance où seul l'intérêt du client doit prévaloir. On veillera dès lors notamment à la suppression de tout conflit d'intérêts, de toute utilisation d'informations privilégiées ou encore du rejet d'une volatilité artificielle du portefeuille motivée par la seule recherche de commissions.

## **2. Le non-respect de l'éthique entraîne une régulation accrue de la vie des affaires; un juste équilibre doit être recherché entre réglementation et efficacité économique**

Les dispositions législatives et réglementaires visant à réguler les marchés financiers et à limiter, sinon empêcher des opérations frauduleuses ont fortement augmenté dans notre pays ces deux dernières années. Elles représentent "4000 pages de textes de travaux préparatoires, de projets de loi, de directives communautaires en droit financier"<sup>2</sup>. On notera tout particulièrement la loi du 4 décembre 1990 relative aux opérations financières et aux marchés financiers ou encore la loi du 18 juillet 1991 réformant substantiellement certains aspects du droit des sociétés dans le cadre de l'organisation transparente du marché des entreprises et des offres publiques d'acquisitions. L'objectif général de cette législation est, selon certains, une "réhabilitation de l'éthique qui ne serait pas voulue comme une fin en soi mais comme un moyen de restaurer la confiance des fournisseurs de capital dans notre système économique"<sup>1</sup>. On viserait plus particulièrement "la *loyauté* dans les transactions", "l'*égalité* des actionnaires", "la *moralisation* des activités financières", "la prise en charge de *l'intérêt général*"<sup>1</sup>. Il faut cependant que cette réglementation initiée par les excès mêmes du système ne soit pas contreproductive et ne génère un climat d'incertitude et de crainte pour les gestionnaires financiers. On notera ainsi tout particulièrement les difficultés

---

<sup>2</sup> "La réforme financière de 1990", *Journal des Tribunaux*, 21 septembre 1991.

pratiques liées à la prise en compte des délits d'initiés, spécialement dans un pays comme la Belgique où le monde financier est étroitement lié, la lourdeur de l'information relative aux sociétés cotées ou encore les responsabilités accrues des administrateurs des sociétés cotées. Celles-ci peuvent constituer un frein pour une gestion dynamique ou encore être de nature à engendrer des actions en justice non fondées mais dont l'objectif réel est d'obtenir une transaction et un dédommagement rapide (*green mail*). Il faut dès lors veiller à maintenir un juste équilibre entre réglementation et efficacité économique.

Pour conclure, doit-on considérer comme Abraham Zalenick, professeur à la Harvard Business School que "*si l'on veut comprendre l'entrepreneur, il faut étudier le délinquant juvénile*" ou au contraire, doit-on imaginer l'entrepreneur ou le financier comme un être délicieux, soucieux de l'environnement et désireux de maximiser l'utilité sociale de son entreprise? Il appartient à l'Université de baliser le terrain et de présenter les voies qui permettent d'assurer le maintien de la morale et le développement harmonieux de l'économie.

## DE LA RHETORIQUE HYPOCRITE A LA MORALISATION DU MARCHE

Alain SIAENS

Associé-gérant de la Banque Degroof\*



Des hommes d'affaires ont souvent eu quelque pudeur à disserter d'éthique, de peur de passer pour des frères prêcheurs et d'étaler leurs vertus supposées. C'est justement le rôle et le privilège de l'Université de susciter ces préoccupations, d'encourager les examens de conscience, de nous faire réfléchir sur le sens de nos engagements professionnels et sur la qualité de leur environnement.

### Mode éthique et moralité authentique

Malgré la pudeur mentionnée, il y a récemment comme une effervescence de préoccupations éthiques, affichées dans le monde des affaires lui-même. Elle peut parfois avoir quelque chose d'agaçant. Pourquoi, en effet, tant de discours éthiques récemment, et surtout dans les entreprises anglo-saxonnes? Les dirigeants se sentent-ils obligés de légitimer leurs entreprises, comme s'ils se sentaient menacés, peut-être par la libéralisation même des marchés, comme s'ils utilisaient le levier de l'idéologie pour sublimer le business et rechercher des raisons d'être?

Honnêteté, politesse, refus du népotisme et du favoritisme, endiguement de la vénalité et de la corruption, valeurs dites altruistes, souci proclamé de

---

\* Egalement professeur extraordinaire au département des sciences économiques de l'UCL.

l'environnement, refrain des droits de l'homme ne sont pas un impératif catégorique mais un impératif hypothétique; c'est-à-dire qu'ils sont guidés par le calcul intelligent des résultats que l'organisation en recueillera à terme. Ce sont des règles de bonne gestion, un code de comportement performant. Ils donnent en outre bonne conscience, une bonne image de soi: et c'est bien pour cette raison qu'on est tenté de les médiatiser. N'est-ce pas parfois un festival conceptuel, un discours qui se veut mobilisateur pour entraîner ses collaborateurs? Il s'agit d'idéaux conçus par des dirigeants et plaqués ou imposés sur l'entreprise, non issus de la base populaire. Au même titre que les devoirs à remplir dans sa profession (déontologie), la plupart de ces prétentions éthiques sont des investissements de père de famille, en quoi elles sont d'ailleurs des recettes éprouvées d'efficacité qu'il est souvent plus rationnel encore de confirmer collectivement par la loi positive et les règlements coercitifs.

La rhétorique a quelque chose d'hypocrite quand on se prévaut d'éthique en défendant des intérêts catégoriels ou corporatistes. Il en va ainsi des syndicats du service public ou de l'enseignement qui revendiquent au nom du bien-être de l'usager ou de l'intérêt de l'élève. Il n'en va pas moins ainsi des intermédiaires financiers qui réussissent, avec le patronage complice de la puissance publique, à se ménager un cartel de prix barémisés ou autres privilèges au nom de la protection des épargnants ou assurés, au lieu de se soumettre à la concurrence par les prix. N'oublions pas que les contrôleurs sont souvent trop influencés par les contrôlés qui sont très motivés. Rappelez-vous la sentence du moraliste qu'était Adam Smith! "Les gens d'un même commerce ne se réunissent jamais, même pour se divertir, sans que la conversation ne tombe sur la question de savoir comment s'entendre sur le dos des consommateurs et d'utiliser à cette fin la puissance publique". Et il en va encore ainsi du mécénat affiché, forme d'investissement en marketing, rehaussant l'image d'une société, que choisit subjectivement une direction, utilisant pour cela l'argent des actionnaires. Ne vaut-il pas mieux que ceux-ci le fassent directement eux-mêmes ou à travers d'autres entités? Le financement par une société commerciale de campagnes électorales est tout aussi ambigu. Voilà un sujet de réflexion universitaire.

Le *business ethics* fait penser à l'aphorisme "Qui veut faire l'ange fait la bête" de Pascal. Elle n'est qu'une forme d'investissement. *Ethics pays. Honesty is the best policy*. En fait, code déontologique interne d'une maison financière, engagements contractuels de discrétion, de résolution radicale des conflits

d'intérêts, de souci de qualité, de respect du client ou des hommes en général, s'inscrivent dans une logique d'efficacité, d'ailleurs utile et respectable. Autrement dit, la performance économique à terme est aidée plutôt que contrariée par le souci de déontologie. Il y a compatibilité, il vaut la peine qu'on s'en convainque, la civilisation s'en trouve plus policée.

*Mais tout cela n'a pas de moralité.* Ce n'est pas un devoir catégorique qui coûte vraiment, au sens de Kant, au contraire de la morale. Le monde des affaires n'est-il pas démoralisé? Les personnes en mal de références idéologiques et morales canalisent la conscience dans des codes internes à l'organisation, éprouvent le besoin de s'y réfugier. L'éthique se hisse au niveau de la morale quand l'acte pratiqué quotidiennement dans la discrétion prend la place de ce qui est prêché, promulgué, bruyamment communiqué, quand l'interrogation remplace l'affirmation, quand la générosité vraiment gratuite éclipse la recherche de la performance à terme. Bref, les choix moraux sont indépendants des préoccupations non avouées d'image ou d'arrière-pensée financière; ils sont concrets et non conceptuels.

La morale personnelle sollicitant effort et libre arbitre est fondée sur la conscience et sur le partage en profondeur avec ceux qu'on aime et en qui on a confiance; elle s'estompe de nos jours parce que face aux complications angoissantes du monde présent, l'homme est tenté de s'en remettre non plus aux idéologies totalitaires, démonétisées, mais aux règles, idéaux et projets du groupe dans lequel il se fonde. Des efforts individuels à la lumière d'élites porteuses de valeurs de références sont plus difficiles. Il y a moins de maîtres inspireurs. Cela est-il remplaçable par des gardes-fous, chartes rigides, codes et lois, venant d'en haut? Prenons quelques exemples.

### **Quelques éléments d'expérience**

Voici dix ans, en tant que banquier, j'ai expérimenté un processus de corruption, par touches successives de la part d'un broker, fournisseur tentant d'accroître son chiffre d'affaires, tentant de faire acheter des titres japonais. Il me proposait en passant des opérations apparemment risquées, petites spéculations suggérées pour un usage personnel, titres à l'émission proposés à des prix inférieurs aux prix du marché, alloués par rationnement aux amis, de petits gains; le jour serait venu où il m'aurait proposé de me verser la différence entre un prix d'achat et un prix de revente. Se prémunir contre ces pratiques,

éviter la gangrène dans l'organisation, ce n'est rien d'autre qu'une déontologie défensive, une rectitude rentable.

Dans un sens autrement positif, je puis avoir été charmé par la démarche sympathique de gestionnaires compétents invitant à investir en capital à risque de sociétés de pays en développement, des *emerging markets* (Chili, Mexique, Indonésie, etc...). D'une pierre, deux coups: cela paraît socialement, humainement utile et en principe fructueux vu les primes de risques et d'illiquidité. Mais cela reste de l'ordre du calcul et de l'attrait de faire de bonnes affaires avec des amis qui n'ont pas besoin de faire une pression commerciale, tant ce qu'ils font parle de soi.

Dans une négociation et un contrat, être plus attentif aux intérêts de l'autre que celui-ci ne l'est lui-même est non seulement gratifiant, mais productif (cf. le courant Carnegie). Dans l'échange d'information entre confrères ou concurrents, la confraternité conviviale est de même non seulement agréable, mais aussi productive. Ce sont là des attitudes personnelles de bon aloi qui font le charme de la vie professionnelle, par ailleurs hélas si souvent stressante.

Tout autre, plus proche d'une démarche morale, la suggestion d'un directeur du personnel, avec quelques collègues d'une consultation auprès du personnel quand à la fête des enfants, pour savoir s'il fallait cette année-là leur organiser comme de tradition une fête coûteuse où on gavait de spectacles et friandises des enfants par ailleurs souvent gâtés, ou en verser le produit à une organisation charitable d'aide aux enfants déshérités du tiers monde. Une initiative spontanée issue de la base, ratifiée à l'unanimité par les parents, à laquelle la direction ne pouvait que souscrire en complétant les moyens ainsi dégagés. C'était une interpellation à notre conscience individuelle, une remise en question.

La morale, c'est, entre autres, le regard sur l'autre, le face-à-face de l'amour gratuit, aimer celui dont on se fait le proche. A terme, ce n'est pas non plus incompatible avec la réussite, loin de là. Rien ne peut remplacer la conscience personnelle, le partage et la transmission des valeurs dans le dialogue et l'amitié. La promotion d'un climat fraternel de convivialité est le plus bel accomplissement dans la jungle des affaires.

**Le renforcement de l'organisation collective des principes éthiques**

Le monde se libéralise, mais en même temps lois et règlements prolifèrent et entendent réguler la déontologie, imposer des règles du jeu, de plus en plus complexes. Y-a-t-il plus de scandales financiers dans les années quatre vingts, dites de l'argent fou, qu'auparavant? N'y est-on pas plutôt devenu plus sensible qu'autrefois?

Sur l'organisation des marchés financiers, la tradition anglo-saxonne, parfois très contraignante fait tâche d'huile dans la C.E.E. Ainsi par exemple sur le plan de l'information et de la transparence sur le marché boursier et sur le marché des sociétés. L'information privilégiée et son exploitation auraient pu se régler au niveau privé du droit commun. Rien ne vous appartient de ce que vous savez du fait des fonctions exercées en vertu de la confiance d'autrui. Les engagements contractuels vis-à-vis de son institution ou de ses clients doivent être respectés. On en a fait une affaire pénale pour réprimer des pratiques sordides et pour assurer les actionnaires quant à *l'égalité des traitements d'accès à l'information*; cela ne doit pas signifier égalité tout court qui est contraire à la réalité et à la légitimité d'une recherche d'informations et d'une meilleure interprétation de celles-ci. Il est économiquement souhaitable que les marchés boursiers soient efficaces, au sens où les prix ont à refléter et incorporer le plus vite possible toute l'information pertinente. Une répression excessive de l'exploitation de l'information peut entraver ce processus. Un risque de chasse aux sorcières en matière d'*insider trading* existe; la protection du management en place continue d'imprégner la législation sur les OPA et une tentation larvée chez les autorités de contrôle. Les exigences en matière d'information, de plan comptable, par exemple la consolidation des comptes et le traitement du *goodwill* en cas d'acquisition sont-elles aussi bien pensées que possible.

L'économie de marché n'advient pas de soi, et il faut l'organiser selon des règles claires. C'est un champ d'investigation propre à la démarche universitaire que de les bien penser et de sans cesse les remettre en question, au fil de l'expérience et des confusions issues de la complexité de la finance.

### **L'économie de marché sans complexe d'amoralisme**

Une toute autre évolution est la renaissance des idéologies économiques dans le monde des affaires. Le libéralisme s'abstenait de justification morale et de discours mobilisateur, de la part de ses acteurs. C'était plus une "loi naturelle" qu'une institution sociale ayant besoin de légitimité pour fonctionner.



Comme s'il était anormal, si pas immoral face à l'injustice sociale! Il se contentait d'une légitimité par son opposition au communisme ou au socialisme collectiviste, par contraste avec l'échec de ceux-ci et la contradiction entre leur discours et leurs réalisations.

L'économie libre de marché est devenue le paradigme du système économique, s'est imposée comme le plus efficace, quels que soient les amendements, rectifications et améliorations dont on puisse vouloir le doter. Même la dernière encyclique, pour la première fois dans l'histoire de la pensée sociale de l'Eglise, reconnaît enfin l'économie de marché, tout en prenant ses distances quant à ses modalités historiques dévoyées et ses côtés éventuellement matérialistes. L'idéologie du collectivisme s'étant effondrée, le capitalisme est appelé à se légitimer plus explicitement. Mais il n'est pas dans sa nature, contrairement au collectivisme, d'avoir répondu à tout, en l'emballant dans des normes universelles. Il est forcément flexible, multiforme, pragmatique, (la social démocratie aussi du reste), se remet sans cesse en question et récupère les critiques incessantes, les bavures provenant souvent du fait que l'on n'a pas assez fait jouer le marché selon des règles du jeu claires. Un danger est qu'à force de se justifier éthiquement, l'économie de marché finisse par être organisée à l'excès, comme un système à prétention totalitaire, sans assez de pluralisme, de contestations irrécupérables, d'innovations.

Aujourd'hui que le discours moral, la prétention à la justice de l'économie collectiviste étatiste ont été discrédités, beaucoup d'intellectuels, favorables au capitalisme cherchent à élucider son fondement moral et même évangélique, sans complexe. Ce n'est pas évident dans la mesure où sur le marché l'agent économique contribue au bien commun dans les faits en étant égoïste. Le capitalisme transforme les pulsions individuelles en utilités collectives. Non, le capitalisme n'est pas et ne peut pas être un jeu efficace mais immoral où certains s'approprieraient une part d'un gâteau donné en spoliant d'autres. C'est un processus de progrès, où les artisans de la croissance découvrent une valeur aux ressources humaines ou naturelles, valeur inexistante avant qu'ils ne créent de nouvelles utilités (cf. Kirzner). Innovations et investissements justifient qu'ils gardent le fruit d'une découverte, soient rémunérés à hauteur de leur contribution productive. Le capitalisme où il est question d'investir, de semer d'abord avant de récolter est juste en principe, car c'est la meilleure manière de créer la richesse et de la faire croître. On n'aura jamais fini de réconcilier justices commutative et distributive. Il y a des manières plus ou moins efficaces de distribuer ce que le marché produit.

## POUR UNE ETHIQUE DE LA CREATION

Xavier MALOU

Président de l'Association Chrétienne  
des Dirigeants et Cadres (ADIC)



L'éthique économique, dans le sens de l'application de critères moraux dans la vie de l'entreprise, est récente comme science. Elle fut longtemps choix privé. Dans un livre récent, assez iconoclaste d'ailleurs, Alain Etchegoyen écrit *"plus une entreprise parle d'éthique, moins elle en fait, plus elle se tait, plus elle en fait. L'éthique est un nouveau poncif du management"*. Ne sommes-nous pas devant une mode largement influencée par l'exhibitionnisme des médias, par les scandales récents et, face à cette mode, à une réponse assez cynique d'un management moderne y trouvant une nouvelle respectabilité et finalement une légitimité retrouvée dans la morale. Il est certain que ces facteurs ont joué et incitent le législateur à intervenir de plus en plus en codifiant les règles de bonne conduite. Je pense aux nouvelles législations réglementant les marchés financiers ou les pratiques commerciales. Pour parler de la zone financière, il est certain que l'abus de concurrence, le délit d'initié, l'inégalité de traitement des actionnaires, pour ne citer que quelques exemples, rentraient dans les préoccupations éthiques des dirigeants d'autrefois mais n'intéressaient guère l'opinion publique ni a fortiori le législateur.

Et pourtant, peut-on dire que les valeurs éthiques se modifient? Non, tout responsable économique (dirigeant d'entreprise) s'est toujours trouvé et se trouve, davantage aujourd'hui face à la complexité de la vie moderne, devant des choix contradictoires. Comme le décrit si bien le Pape Jean-Paul II dans son

discours aux dirigeants de L'UNIAPAC à Rome au début de 1991: "*Vous avez à concilier des exigences que beaucoup estimerait presque contradictoires. Vous vous trouvez au point de convergence de plusieurs séries de lois naturelles, techniques, civiles et finalement morales et évangéliques*". Ces choix seront influencés par le système des valeurs de son entreprise et avant tout par sa conscience, comme l'écrivait Jacques Thierry, le président de la BBL: "*Edicter des règlements ne remplace pas la réflexion personnelle de chacun face à sa conscience au moment de prendre sa décision*". Et Monseigneur Lustiger le répétait aux étudiants de la Sorbonne: "*Une seule chose importe, votre conscience. Soyez habiles, réussissez, mais faites des choix*". Or ces choix ne sont pas évidents, ni faciles. Devant la loi, le dirigeant peut s'entourer de bons juristes et il y en a beaucoup; devant sa conscience, il est souvent seul.

Et c'est ici, je pense, que l'Université peut jouer un rôle important et que la création de la Chaire Hoover vient à son heure. L'université avec ses chercheurs est bien placée, parce qu'elle peut situer un problème dans un contexte plus large que le décideur. Elle a comme rôle de réfléchir et de faire prendre conscience des nouveaux développements. Elle peut ainsi mieux décanter ce que seront les besoins du comportement éthique des hommes et travailler à en élaborer les règles. Mais elle doit éviter de tomber dans une casuistique souvent stérile. La méthode des analyses de cas est tentante mais risque de ne pas engager les acteurs. Elle est utile comme réflexion a posteriori mais elle ne sera sans doute pas acceptée comme référence. Plutôt qu'un tribunal moral distribuant de bons et mauvais points, une chaire d'éthique peut être un observateur actif de la vie, rappelant les principes qui doivent guider les décideurs et les confronter avec leurs responsabilités en les informant des conséquences de leurs actes.

Un domaine privilégié de la réflexion est celui de l'éthique de la création. Le péché d'omission, en effet, n'est-il pas le plus grave et le plus difficile à détecter devant sa conscience? Dans une société qui privilégie la consommation sur la production, la rente sur le risque, le développement non seulement chez nous mais dans le monde doit être prioritaire. La valorisation du rôle de l'entrepreneur créateur de richesses au service des hommes est un des grands défis éthiques du XXIème siècle. L'Université, et je suis heureux que la Chaire Hoover se situe au sein de la Faculté des Sciences Economiques, Sociales et Politiques, doit y travailler et jouer son rôle. Michel Albert, le dynamique président de notre organisation internationale UNIAPAC, rejette une vision statique du monde et appelle l'Eglise - mais ceci vaut pour l'Université - en ces

termes: *"Il est urgent qu'elle se mette au travail sur l'éthique de la création. La Bonne Nouvelle se cache aussi dans le développement économique"*. Entreprendre est un acte de courage et de foi. Chercheurs et entrepreneurs peuvent se soutenir et s'aider dans cette tâche exigeante.

Une collaboration confrontant expérience du terrain et rigueur des principes peut seule aider les décideurs à mieux peser les conséquences de leur choix et introduire dans leurs grilles décisionnelles certains paramètres qu'ils auraient tendance à négliger. La vie économique restera dure et exigeante. Elle a des objectifs propres d'efficacité et de résultat. Elle doit cependant s'inscrire dans une finalité plus profonde et dans l'épanouissement et la ligne du bien-être moral de tous les hommes. Nous souhaitons à tous ceux qui travailleront sur ce projet plein succès et nous les assurons de notre pleine collaboration.

## L'ETHIQUE VECUE PAR UN CHEF D'ENTREPRISE

**Philippe DELAUNOIS**

Administrateur délégué de Cockerill-Sambre

Je voudrais apporter le témoignage d'un industriel, et c'est en tant qu'administrateur de Cokerill-Sambre que je prendrais la parole. Depuis vingt-cinq ans en effet, je me suis davantage trouvé sur le plancher de travail des haut-fourneaux et des laminoirs que dans les amphithéâtres. Je voudrais vous faire part de mes interrogations face à cette double nécessité de répondre à une exigence éthique et de préserver le dynamisme d'une entreprise.

Depuis 1989, date à laquelle L'ADIC m'avait demandé de faire un exposé sur l'éthique des affaires, j'ai constaté que le terme était devenu sujet à articles, débats, colloques, discours, jusqu'à la création d'une chaire universitaire. Ceci suscite deux questions: Faut-il se réjouir de l'intérêt pour ce sujet, dans une perspective de réflexion, donc de progrès, où au contraire, faut-il s'inquiéter de la nécessité actuelle de tant parler d'éthique, ce qui laisserait supposer l'existence d'un véritable problème de morale dans la société?

Je ne définirais point l'éthique - de nombreux ouvrages peuvent servir de référence en la matière - mais je mettrai en avant son rapport avec le respect d'un certain nombre de valeurs morales. Tout en soulignant la relativité des valeurs - en ce sens que chaque groupe social (même le milieu des truands) établit un code de valeurs -, j'insisterai sur le fait que ces valeurs morales sont transmises par l'éducation des parents, bien avant même qu'intervienne l'école. Toutefois, face à la complexité de l'existence et à l'engagement de plus en plus complet des deux parents dans une vie professionnelle très prenante, les enseignants, de l'école maternelle à l'université, ont un rôle primordial dans la transmission de ces valeurs.

En tant qu'industriel et dirigeant, je poserai la question suivante: Est-il incompatible de réussir en affaires en respectant des règles éthiques? Dans une entreprise, il y a toujours des intérêts contradictoires à défendre: l'intérêt des actionnaires converge-t-il bien avec celui des travailleurs, et qu'en est-il de celui des clients et des fournisseurs de l'entreprise. Comment faire en sorte que l'on respecte les intérêts de chacune de ces catégories de personnes ?

Plus précisément, comment respecter des règles éthiques lorsqu'on doit supprimer du personnel pour sauver l'entreprise. Ce cas véritablement dramatique s'est posé à Cockerill-Sambre: fallait-il admettre de supprimer la moitié du personnel, de licencier - ou en tout cas de trouver une solution honorable pour diminuer les effectifs de l'entreprise de plus de la moitié - pour permettre aux 12.000 autres personnes restantes d'espérer continuer à en vivre. L'expérience et les années ont montré que nous avons sans doute eu raison de mener cette politique de rigueur. Mais ce fut une politique très difficile à faire admettre. Faire disparaître en quelques mois 12.000 emplois dans une région qui souffrait déjà d'une crise économique, n'était pas une opération aisée. Voilà illustré un des très nombreux problèmes auxquels nous sommes confrontés en permanence et où l'intérêt de la société - qui dépasse même à ce moment-là l'intérêt de ses actionnaires - s'impose au détriment de l'intérêt des travailleurs.

Un des objectifs du chef d'entreprise est, bien sûr, le profit - il n'y a pas d'exemple d'entreprises non rentables qui puissent assurer leur pérennité, c'est-à-dire assurer l'emploi à ses travailleurs ainsi que la rémunération du capital de ses actionnaires. Mais doit-on uniquement penser au profit? Comment faut-il privilégier l'emploi? Comment faut-il également privilégier la croissance en réinvestissant l'ensemble des bénéfices plutôt qu'en les distribuant? Ce sont des questions auxquelles les dirigeants sont confrontés tous les jours. En ce qui me concerne, je réponds en disant que le profit n'est pas condamnable. C'est l'usage que l'on en fait qui pourrait l'être. Il y a une façon de faire en sorte que l'entreprise puisse continuer à vivre et à se développer tout en rendant aux actionnaires leur juste dû et tout en préservant les intérêts des travailleurs.

J'ai vécu des cas difficiles: par exemple des cas de déontologie des affaires en matière d'achat. Le fournisseur doit être respecté, traité équitablement, et il faut éliminer ce que j'appellerai pudiquement toute affectation erronée de commissions. Cela va de soi. Et pourtant j'ai dû régler bon nombre de cas par la seule solution qui s'imposait: licencier sur le champ tous ceux qui s'étaient rendus coupables d'indélicatesses dans ce domaine. Cette règle n'est peut-être pas respectée aussi souvent qu'on le souhaiterait. Un autre exemple concerne le choix de l'engagement de proches collaborateurs ou, plus grave, la nécessité de licencier un proche collaborateur lorsqu'il est âgé et qu'il a charge de famille. Où est l'intérêt de l'entreprise? Où est l'intérêt de la personne concernée?

Un autre type de problème, d'actualité politique, peut se poser: il s'agit de l'exportation des armes. Qui dit exportation des armes, dit production d'armes.

Ainsi une société liégeoise située à proximité de la nôtre, produit des armes, des fusils - des armes légères: ce n'est pas avec ce genre d'arme que Saddam Hussein a envahi le Koweït. Tout en étant pacifiste et en ayant le bonheur de vivre en paix dans une Europe occidentale qui n'a plus connu de guerre depuis 45 ans, ce qui est assez exceptionnel dans son histoire, il me semble que les forces de gendarmerie et de sécurité de l'an 2000 seront également munies de fusils. Dès lors, il faudra continuer à en fabriquer. Je ne suis certainement pas le seul à le penser. Et pourtant cette question a eu des conséquences politiques importantes puisqu'elle a entraîné la démission d'un gouvernement national.

Pour en revenir aux valeurs éthiques en cette matière, je m'en voudrais de ne pas évoquer notre Groupe. Parmi nos filiales, il en est une qui fabrique des canons de petit calibre. Ceci implique-t-il que le raisonnement que je faisais à propos des fusils soit encore crédible dans ce cas? Bien qu'il ne s'agisse pas d'armes destinées à provoquer des dégâts considérables, il n'en reste pas moins vrai que, comme toute armes, de chasse ou de défense, elles conservent un pouvoir destructeur. Le dilemme s'installe donc lorsque de grosses commandes pour des pays susceptibles de les utiliser, se profilent. Que faut-il faire? Continuer à faire ces canons ou abandonner ce secteur en fermant l'usine. Il faut en effet être sérieux: on reconvertit très difficilement une usine à canons en usine de fine mécanique, même si les techniques pour fabriquer les canons sont des techniques de fine mécanique. Voilà évoqué devant vous un problème majeur. J'ai entrepris une réflexion et je crois que je prendrai la décision de continuer la fabrication. Malgré cela, j'ai entamé une discussion en profondeur avec les dirigeants de cette filiale sur le bien fondé de continuer la production de ces canons. Ces questions sont très difficiles parce que les décisions que l'on prend sont immédiatement suivies de conséquences qu'il faut aussi assumer, notamment en matière d'emploi.

Je terminerai en insistant sur ce qui m'apparaît essentiel. Je crois que la formation et la transmission des valeurs morales reviennent aux parents. Si j'insiste sur le rôle des parents, c'est parce que je constate que le rôle des parents s'est estompé au fil des ans. C'est un problème auquel les enseignants sont confrontés de plus en plus, parce qu'on reporte sur les enseignants le problème de la formation des enfants. Il est vrai que la vie est devenue si complexe que le soin de ces valeurs ne peut pas être laissé aux seuls parents, d'autant plus qu'ils présentent une certaine démission. Dans cette évolution, l'école et l'université ont également à jouer un rôle important pour susciter la réflexion.

Je pense que vous avez eu raison de créer cette Chaire, afin qu'au-delà de l'échange théorique, il puisse y avoir un débat sur des idées concrètes. Car - je le dis une fois encore - vos étudiants se trouveront demain dans la vie active. Ils devront y adopter des comportements sur la base des enseignements reçus, mais également prendre des décisions et en assumer la responsabilité.



## L'ETHIQUE DANS L'EXPERIENCE D'UN RESPONSABLE SYNDICAL

Albert CARTON

Secrétaire National de la CNE

Il nous a été demandé d'être factuels, mais j'aimerais commencer par deux préliminaires. Primo, quand on fait un récit, la façon dont on explique les composantes diverses de ce qu'on va illustrer est très importante pour la réflexion qui va en être la suite. Les récits courts peuvent amener les éthiques courtes et les récits rapides font des éthiques rapides. Secundo, le travail sur trop d'exemples peut susciter une micro-éthique aussi.

J'en viens à mes exemples, que je prendrai dans les soins de santé d'une part, et dans les intermédiaires financiers d'autre part, tout en veillant à ce qu'ils ne soient pas trop étriqués.

**Premier exemple.** Je remarque que dans la médecine, ce qu'on appelle la conférence de consensus qui est une recherche entre divers praticiens pour arriver à une capacité de diagnostic convergente représente une pratique qui est courante depuis longtemps. Dans le monde médical, on trouve déjà plus de 90 comités d'éthique globaux en dehors de ceux internes à des services. En même temps que ce mouvement sur le consensus des diagnostics continue, un certain nombre d'éléments me font penser que ce que l'on nomme éthique peut, dans la pratique correspondre à une demande de convergence et d'encadrement des pratiques professionnelles.

**Deuxième exemple.** Je vois souvent des gens des soins de santé qui me disent: "L'accès aux soins est de plus en plus limités et on voit une certaine partie de la population, notamment de chômeurs, arriver dans des états de gravité de diverses pathologies de plus en plus prononcés parce qu'ils n'y viennent que trop tard". Il n'y a pas de lieu de discours et de moyens institutionnels pour poser ce type de problèmes. C'est un problème éthique ou un problème politique: à chacun de juger.

**Troisième exemple.** Dans une clinique de la région bruxelloise, un médecin a un protocole d'expérimentation avec une firme pharmaceutique comportant des essais sur dix-huit patients avec un certain nombre de normes très précises. Seize patients répondent aux normes du protocoles. On arrête la

médication pour les deux autres patients de façon à correspondre aux exigences du protocole. Les infirmières protestent: on leur dit de se taire. On n'a pu résoudre ce problème que par la tentative externe à l'hôpital de divulguer la pratique de ce médecin. Il n'y avait pas de lieu qui puisse à la fois protéger l'infirmière qui divulguait les pratiques de son supérieur hiérarchique dans le service, ni de lieu aussi pour aborder des problèmes plus larges que ceux posés dans ce cas-ci.

**Quatrième exemple.** Une faute grave est reprochée à un aide-soignant (pas de diplôme d'infirmier). Il lui est notifié ouvertement "refus de donner des médicaments". Or les aides ne peuvent pas donner des médicaments; la pénurie des infirmières oblige à ce que beaucoup de médicaments soient fournis par les aides soignants et le cercle est bouclé. Il y a évidemment des procédures sociales de résolution de ce genre de problème. Mais une série d'autres problèmes sont posés à partir de telles situations.

**Cinquième exemple.** Des travailleurs dans le secteur de la psychiatrie voudraient éviter de rendre chronique l'hospitalisation d'un certain nombre de patients. Ils savent que c'est impossible car le prix de journée est le moyen de financement de l'hôpital et le taux d'occupation de l'hôpital est l'élément de la rentabilité globale de l'établissement. Si donc, ils font sortir un certain nombre de patients trop rapidement, leur chef de service leur dira directement qu'il y a des impératifs, et de taux d'occupation et de survie globale de l'hôpital, qui seront mis en jeu. Problème à la fois quant à la marge d'autonomie d'un certain nombre de pratiques médicales mais aussi quant au système de financement et à contraintes sur l'ensemble des pratiques.

**Dernier exemple.** On est en période pré-électorale. La chambre syndicale des médecins distribue dans la région de Charleroi un tract faisant appel à des principes d'éthique médicale et disant que les projets du Ministre Busquin visent à réduire la déontologie médicale à des impératifs économiques. L'invocation de l'éthique, je vous en laisse définir le champ.

Trois exemples dans le secteur des intermédiaires financiers, des exemples en fait assez différents.

**Premier exemple.** Le problème de l'argent noir a fait l'objet d'une directive européenne et d'une législation nationale. Les associations bancaires refusent d'en faire l'objet d'une convention collective sur les problèmes qui seraient posés

par les préposés ayant directement à pratiquer ce genre de situation. Que voit-on dans les entreprises? On voit une contradiction entre d'une part, les services commerciaux qui poussent à engranger le plus de dépôts possibles ou à multiplier les opérations, et d'autre part les services d'inspection qui disent de faire attention en fonction de l'application de la loi de juillet. Cette contradiction, quand elle n'est pas discutée sur un certain nombre de normes extérieures à l'entreprises, est résolue dans les faits parce qu'il n'y a pas d'initiatives qui sont prises vis-à-vis des gens au guichet. S'il y a un incident, ce sera sans doute le lampiste qui passera devant les tribunaux et la décision, étant donné les difficultés d'arbitrage interne entre les deux composantes de la banque n'aura pas pu être reprise au niveau le plus élevé. D'où multiples enjeux déontologiques et éthiques.

**Deuxième exemple.** Autre enjeu tout-à-fait difficile et contradictoire: quelqu'un du personnel d'une banque est licencié pour avoir mis la main dans la caisse. La négociation sur le licenciement se fait. La délégation syndicale trouve dans le dossier du personnel qu'au moment de la sélection, il avait été dit que cette personne avait une certaine vulnérabilité à être tenté par l'argent liquide. La personne a pu être sauvée et le problème de l'intrusion dans la vie privée de cette personne posait le problème de tout ce que sont les questionnaires et dossiers de sélection du personnel dans la façon dont ils sondent les âmes, y compris sur les tentations potentielles.

**Troisième et dernier exemple.** Une banque décide de mettre en place un code de déontologie; elle annonce en conseil d'entreprise que la chose ne sera pas discutable. Il y aura donc à côté du règlement général du travail et à côté des conventions, un code de déontologie imposé. Ce sera un certain type de déontologie, d'éthique. A chacun de juger laquelle.

## LA SOLIDARITE RESPONSABLE

**Philippe BUSQUIN**

Ministre des affaires sociales\*



Je souhaiterais entamer d'emblée mon exposé sur la solidarité responsable par deux questions qui me paraissent des plus fondamentales. Que peut-on attendre de l'éthique économique et sociale? Que peut-attendre l'éthique économique et sociale des futurs décideurs de la politique sociale? Il me semble en effet un peut naïf d'attendre tout de l'éthique, comme si celle-ci était statique et n'évoluait pas elle-même en fonction des progrès des sciences et des techniques ainsi qu'en fonction de l'évolution de la société.

Dans la tradition philosophique, l'éthique se définit comme la recherche des fondements raisonnables du bien-agir; par contre, dans le langage courant, l'éthique se confond surtout avec la morale, sommairement définie comme l'ensemble des normes sociales qui s'imposent à la conscience. Par ailleurs, on assimile parfois l'éthique à la déontologie qui rassemble les règles professionnelles visant à sauvegarder les bonnes relations entre professionnels. Cependant l'utilisation courante et quasiment interchangeable des trois termes - morale, éthique et déontologie - pour décrire les règles de la vie sociale pose, à mes yeux, un problème.

---

\* Au moment de la séance inaugurale. Aujourd'hui, président du Parti Socialiste.

Mon propos d'aujourd'hui sera centré sur le concept de la solidarité responsable en tant que concept éthico-moral, ce qui revient à mener une petite réflexion sur l'éthique sociale. Il s'agit ici de se détacher pendant un instant de l'action immédiate dans une société qui n'intègre pas ou plus suffisamment la notion du temps. A cet égard, je voudrais vous dire combien je suis frappé par le phénomène des soins palliatifs. En effet, lorsqu'un malade est accompagné durant les soins qui lui sont prodigués, le dialogue s'instaure, la vie se réinstalle entre le mourant et toute la famille, et au-delà de l'acte moral et humain que cela représente, je suis favorablement impressionné par le fait qu'en réintégrant le temps du moment de la mort, on réintègre une réflexion sur la durée et par là sur la sécurité sociale. Car la difficulté de comprendre la sécurité sociale aujourd'hui c'est l'instantané.

Je voudrais citer un autre exemple, celui des pourvoyeurs de main-d'œuvre: ils sont appelés les négriers de la construction, et les travailleurs qu'ils utilisent ne sont pas nécessairement des pauvres exploités - sauf peut-être les travailleurs clandestins - mais ils choisissent de travailler pour un négrier et ce, sans couverture sociale, tout simplement parce que, par rapport aux 2500 F par jour qu'ils pourraient gagner, ils peuvent obtenir 4000 F par jour et pourront se permettre un rythme de consommation supérieur. Ainsi, intégrer la notion du temps, accepter la notion de salaire différé est une notion fondamentale pour maintenir les équilibres de la société.

Par différentes approches, je crois que nous devons essayer d'intégrer la notion du temps dans la vie. Ainsi la mort ne doit plus être uniquement perçue comme un terme reculé, mais être intégrée dans notre vie: elle ne doit pas être considérée comme un acte fatal vécu dans un hôpital derrière une machine où durant ce temps, la communication fait hélas trop souvent défaut. Ceci est nécessaire et primordial parce que la solidarité doit se réaliser dans le temps et dans l'espace.

Je me permettrai ici une petite parenthèse d'actualité politique: il est évident qu'accepter d'envisager l'idée de communautarisation de la sécurité sociale revient à nier son intégration dans le temps et dans l'espace. Intégrer le temps, ce n'est pas simplement photographier un événement ou un personnage. C'est tenir compte de l'historicité du sujet qui est important. Ainsi une pension se construit en quarante ans et pas en vingt ans. Il faut donc favoriser des mécanismes de répartition pour permettre à tous de bénéficier d'une pension sûre. Le temps doit être intégré dans une réflexion éthique!

En tant qu'auteur d'une proposition de loi pour combattre la pauvreté en 1987, mais aussi en tant que Ministre des affaires sociales, l'éthique économique et sociale s'est imposée à mes yeux sous la forme apparemment antinomique de solidarité responsable, qui trouve naturellement sa concrétisation dans la sécurité sociale. En paraphrasant Paul Ricœur, je rappellerai que la sécurité sociale n'existe pas par la seule existence de son système institutionnel, même si celle-ci est forte, et même si ce système institutionnel de protection sociale est particulièrement développé. La sécurité sociale est chargée d'émotions fortes, elle fait face aux risques les plus vitaux - permettez-moi au passage de dire par exemple combien la politique des médicaments est difficile à gérer actuellement, parce que l'émotion, donc un facteur irrationnel, y est un élément important pour les personnes âgées. Le médicament, c'est un peu le gri-gri de notre société. La relation du patient avec le médicament revêt pour une bonne part, un aspect affectif.

Mais la sécurité sociale n'est pas qu'une succession de réponses à des émotions. Elle s'est révélée indispensable face à des émeutes sociales. Elle s'est soudée en période de crise économique grave comme en période de guerre. Ainsi, le pacte de solidarité sociale a été conclu entre patrons et syndicats, entre responsables politiques d'opinions diverses pendant la dernière guerre. Elle n'a cessé de progresser afin de remédier aux injustices et d'éviter ainsi un autre mécanisme qui est le mécanisme d'humiliation que constitue parfois la pauvreté. Mais la meilleure manière de rendre la dignité, c'est davantage la sécurité sociale que l'aide sociale, parce que l'aide sociale entraîne trop souvent un jugement moral. La sécurité sociale est un droit qu'on acquiert lorsqu'on entre dans le circuit du travail. Vouloir réaliser une prévoyance efficace mais aussi la dépasser en faisant œuvre d'assistance mutuelle et de fraternité puisque la sécurité sociale est une assurance solidaire, par la volonté consciente ou par le résultat. Telles sont pour moi l'éthique de la solidarité et l'intelligence du partage.

Cette éthique commande également l'action immédiate d'un certain nombre de petits leviers qui auront inspiré un certain nombre de décisions. Ainsi, n'était-il pas préférable de privilégier l'assurance maternité plutôt que l'épargne pension? N'était-il pas préférable de privilégier la chasse à des abus de biologie clinique qui ne se justifiaient que par des nécessité financières à la privatisation de l'assurance-maladie et au développement de l'assurance privée d'hospitalisation? Et je pourrais multiplier les exemples qui n'ont pas toujours

été compris dans leur finalité mais qui faisaient partie d'une philosophie, à mes yeux cohérente, de solidarité responsable. Il ne faut cependant pas oublier que les règles éthiques ainsi décrites et qui sont indispensables à la réalisation d'une cohésion sociale reposent toujours sur un compromis. Elles n'ont pas ou ne peuvent avoir le caractère impératif, voire intransigeant, des valeurs morales; et dans le cadre d'une analyse critique de l'action de la politique sociale, la perception de ses champs d'action respectifs est en tout cas souhaitable pour définir respectivement l'éthique sociale et la morale sociale.

On a parfois le sentiment que l'éthique est mis à toutes les sauces et un ouvrage récent de Etchegoyen, à propos de "*La valse des éthiques*", montre clairement à partir d'un texte de Kant que là où Kant parlait de morale, nous essayons, pour cacher la faiblesse morale, de parler d'une multitude d'éthiques. Mais je ne voudrais pas aborder un débat complexe, parfois même contradictoire, et je laisserai ces subtiles distinctions aux philosophes.

Pour établir une distinction fondamentale, il est important de constater que l'éthique *recommande*. Les faits corroborent cette thèse: tous les comités d'éthique ne concluent jamais que sur des recommandations, des avis. On pense notamment aux comités d'éthique médicale. Demain, il y aura un débat éthique fondamental dans notre société. Je l'ai dit: les années 90 seront les années de l'éthique dans ce secteur étant donné les progrès prestigieux et phénoménaux de la technique médicale, des choix seront à opérer, tant au niveau individuel que collectif. A cet égard, nous avons, Monsieur Wathelet et moi-même déposé un projet de comité d'éthique. Celui-ci vient d'être examiné par le Conseil d'Etat de manière positive. S'il n'est pas encore installé, c'est qu'il subsiste un problème à propos de la participation des communautés à ce comité. C'est pourquoi le nouveau projet de loi qui sera déposé devra être "dépassionné" afin de ne pas tomber dans le travers du manque de réflexion et du choix purement politique qui serait contraire à l'équilibre indispensable à un sujet aussi délicat.

Comme je l'ai souligné, la morale *commande* nos actes. Mais le terme est connoté négativement et parler de morale aujourd'hui peut apparaître quelque peu "ringard". D'une autre façon, l'éthique recommande en sollicitant l'intelligence des choses selon le précepte de l'utilitarisme. Dans la pratique de l'action politique, ces subtiles distinctions, pour peu qu'elles soient même apparentes ne peuvent être écartées. Elles peuvent en tout cas légitimer, dans le cadre de limites contraignantes, l'éthique médicale lorsqu'elle s'exprime dans la

bioéthique. Si une démarche politique trouve une justification dans cette direction, c'est pour offrir à la science de nouveaux et indispensables terrains de recherche susceptibles d'obtenir un consensus avec la morale. Voilà le sens du comité d'éthique que nous voulons créer.

L'expression d'une morale sociale, au contraire est moins contradictoire en tant que concept abstrait . La justice morale est une valeur sociale non discutée. Sa mise en œuvre implique obligatoirement par la mise en présence d'intérêts économiques nécessairement opposés, des conflits, des rapports de force qui rendent parfois illusoire la possibilité d'en réaliser certains éléments. Il faudra, et ce n'est pas le moindre des paradoxes, vivre avec ces infirmités de la pensée. En prendre conscience constitue déjà un premier pas peut-être décisif pour celui qui veut faire progresser l'ordre.

L'éthique sociale peut donc s'entendre comme étant une série de valeurs telle que la justice, la dignité, la paix sociale, la protection sociale, la participation et la solidarité. Ces valeurs trouvent naturellement leur concrétisation dans cette trame sociale que constitue la sécurité sociale que j'évoquais tout à l'heure. Sa finalité est avant tout d'assurer une protection des individus, au sein d'une société, contre un certain nombre de risques: maladie, invalidité, chômage. Elle poursuit aussi l'objectif de garantir une paix sociale, gage indiscutable d'une société démocratique.

A cet égard, mon sentiment est que dans les années à venir, la paix démocratique sera liée à la capacité démocratique de rencontrer le maintien du lien social par un système de sécurité sociale performant. En outre, la protection sociale doit prendre en compte, et là encore la dimension éthique est évidente, un certain nombre de problèmes nouveaux tels que l'isolement, l'exclusion sociale, le déchirement du tissu social, la rupture de liens familiaux, le chômage, la paupérisation de certaines agglomérations nouvelles, l'immigration, le coexistence d'une société à quatre générations - nous sommes en effet entrés dans une société à quatre générations (voire cinq) avec de plus en plus de personnes qui vivent au-delà de quatre-vingts ans. C'est d'ailleurs à ce niveau que réside tout le problème des maisons de repos et des soins à domicile.

La conception de notre société doit donc se réarticuler autour de ce type de problème, en y intégrant d'ailleurs la dimension européenne. Ne pas tenir compte de cette problématique reviendrait à privilégier le chacun pour soi. La



vigilance est d'autant plus requise que l'Europe viendra demain, sans prise en compte suffisante des valeurs non marchandes, bouleverser nos pratiques, nos valeurs, nos équilibres. C'est évidemment tout le débat sur l'Europe sociale qui n'évolue pas, alors que les autres éléments de l'Europe seront discutés à Maastricht.

Les Belges sont très demandeurs de l'inscription d'éléments de l'Europe sociale dans la révision du traité. Mais nous sommes malheureusement en cette matière quasiment bloqué par la règle de l'unanimité et par l'opposition anglaise. Il ne suffit pas de trouver le tatcherisme "trop court". Il faut encore doter l'Europe des outils adéquats, afin de ne pas se lancer dans une aventure mettant en péril notre système de protection sociale.

Et je crois vraiment que les travaux de la Chaire Hoover viennent bien à leur heure.

La prise de conscience éthique est présente; elle devrait être omniprésent. Une approche scientifique, pluridisciplinaire devrait permettre aux valeurs d'être mieux prises en compte et de venir contrebalancer avec succès les valeurs marchandes. Elle devrait permettre aux responsables de mieux évaluer les effets pervers réels possibles de leurs décisions, des organisation en place, des législations même les plus généreuses.

Aujourd'hui l'espérance de vie est de 75 ans dans notre pays, de 49 dans un pays comme le Rwanda; le revenu moyen par habitant est de \$14.430 dans notre pays, de \$320 au Rwanda; une famille de classe moyenne dans notre pays gagne plus de 100 fois ce que perçoit un foyer rural en Asie du Sud-Est; un paysan philippin doit travailler pendant deux ans pour obtenir ce qu'un avocat new-yorkais gagne en une heure; avec une population de 450 millions d'habitants, l'Afrique sud-saharienne dispose de moins de 1% du revenu mondial. Et pendant ce temps, le dernier film à la mode, "Les amants du Pont-Neuf", nous présente un clochard transformé en un ouvrier hyper-qualifié grâce à un séjour de quelques mois en prison.

La solidarité doit encore progresser au niveau local, au niveau des institutions publiques ou privées, au niveau du pays, au niveau européen et au niveau mondial. La solidarité a encore des pas à franchir, petits ou grands. Mais

cette réflexion éthique doit aider la solidarité à franchir ces pas, elle doit nous aider à bien peser où nous mettons nos pieds.

Pour conclure, je voudrais vous dire que toute mon action, ma réflexion et la justification de mes actes politiques ont toujours été éclairés par cette remarquable pensée de Goethe, "*Penser est facile, agir est difficile, agir selon sa pensée est la chose la plus difficile*".

## LE DIVORCE ENTRE DISCOURS ET PRATIQUE

Jacques YERNA

Ancien secrétaire de la régionale liégeoise de la FGTB



On ne peut répondre aux questions posées sur l'éthique - c'est-à-dire, en l'occurrence porter une appréciation sur l'orientation politique - qu'en se référant à des valeurs et plus particulièrement aux valeurs fondamentales véhiculées par l'idéologie politique à laquelle on appartient: l'idéologie néo-libérale et l'idéologie social-démocrate pour s'en tenir aux deux cultures politiques dominantes. Pour la première, le rôle de l'Etat est surtout de promouvoir les valeurs fondamentales de la liberté individuelle, l'initiative personnelle, le sens des responsabilités. Pour la deuxième ce rôle consiste surtout à promouvoir l'égalité et la justice sociale. L'une et l'autre se déclarent soucieuses du respect de la personne humaine. Des manquements graves à ce respect n'en sont pas moins observés, soit que des personnes, parce qu'elles sont exclues du marché du travail, vivent dans des conditions d'une précarité révoltante, soit que des personnes vivant dans une relative égalité souffrent d'atteintes graves à leurs libertés individuelles en raison d'un régime excessivement bureaucraté.

Face au triomphe médiatique actuel de la logique économique du marché, des efforts sont faits pour en limiter les dégâts sociaux. Du côté de l'idéologie néo-libérale, il semble que l'éthique des affaires commence à être prise en compte par les grandes entreprises multinationales. Celles-ci, face à l'impuissance relative de l'Etat-Providence, internalisent des coûts externes,

sociaux et environnementaux. On peut même imaginer qu'elles finiront par internaliser d'autres coûts comme l'éducation, le transport... En établissant ainsi elles-mêmes des normes de conduite de l'économie mondiale, elles jouent en fait le rôle de l'Etat. Et si elles le jouent, c'est sans doute parce qu'elles se rendent compte qu'elles ne peuvent continuer à foncer au nom de la compétitivité. Mais c'est aussi parce que d'autres ne le font pas...

J'en viens ainsi aux responsabilités de ceux qui, sur le plan national comme mondial, veulent opposer à la logique marchande du système capitaliste, une logique éthique qui prendrait en compte à la fois les valeurs d'égalité, de justice, de solidarité et de respect de la personne, que celle-ci ait accès au marché du travail ou en soit exclue.

Pour développer efficacement une stratégie politique inspirée de ces valeurs morales, il faut, selon moi, de la part des responsables, une pratique conforme au discours qu'ils tiennent. Et justement, ce qui m'a le plus frappé, au cours de mon expérience militante au sein du mouvement ouvrier, c'est le divorce entre cette pratique et ce discours. Tout au long de cette expérience, je l'ai critiqué. J'y voyais la conséquence d'une certaine bureaucratisation. Celle-ci pour moi, commence à partir du moment où, dans tout groupement humain qui se dote d'une structure permanente en vue d'atteindre un objectif donné, le moyen se transforme en une fin en soi. André Renard, qui a profondément marqué l'histoire sociale des années 40 aux années 60 écrivait en parlant des échecs subis par le mouvement ouvrier socialiste: "*Les réformes substantielles que le mouvement ouvrier a réalisées au cours du demi-siècle passé ont moins modifié le comportement des travailleurs que celui de leurs dirigeants. Certains de ces derniers se sont intégrés dans le système du capitalisme social. Leurs aspirations se limitent désormais à l'amélioration du fonctionnement de ce régime; elles ne tendent plus à son remplacement*"<sup>3</sup>. Il énonçait ainsi le risque que courent ceux qui, après avoir conquis le pouvoir, en deviennent les victimes, et cela à partir du moment où ils sont plus soucieux de le conserver que de l'utiliser en vue des objectifs officiellement annoncés.

Dans notre société marquée par une forte institutionnalisation des relations sociales, il en va évidemment du pouvoir comme du prétendu contre-pouvoir. Les effets sont les mêmes. L'exemple du secteur de l'électricité et du gaz est, de ce point de vue, édifiant. Les producteurs et distributeurs privés ont

---

<sup>3</sup> André RENARD, *Vers le socialisme par l'action*, Liège: Impredi, septembre 1958, p. 54.

littéralement pris la collectivité en tenaille: à la base, en intégrant de nombreux mandataires politiques communaux dans les conseils d'administration d'intercommunales mixtes et, au sommet, en associant des dirigeants syndicaux à une structure de contrôle de la production et de la distribution. Les uns et les autres sont muselés et renoncent à leurs objectifs fondamentaux. Les mandataires communaux - il s'agit souvent de parlementaires -, parce qu'ils s'abstiennent de toute initiative législative qui limiterait les pouvoirs du privé mais aussi les leurs par la même occasion. Les syndicalistes, parce qu'ils deviennent objectivement complices d'une gestion qu'ils ne sont pas en mesure d'influencer significativement.

Le pouvoir est donc à mes yeux au moins aussi corrompeur que l'argent, surtout - ce qui ne se produit heureusement que dans des cas exceptionnels - lorsque le premier finit par servir de moyen pour acquérir le second et que ce mariage d'amour entre pouvoir et argent crée ainsi, entre la sphère politique et la sphère marchande, des rapports "maffieux" dont la région de Liège a donné récemment le triste spectacle.

Il est d'autre part une opposition entre les valeurs éthiques elles-mêmes. J'en vois un exemple dans ce que nous vivons aujourd'hui. Ces dernières années, l'idéologie de la "ressource humaine" (le management participatif, les cercles de qualité, etc..) conduit à la formation d'une élite ouvrière gagnée, au nom de l'éthique du travail, à la collaboration avec le capital. Au même moment, de nombreux travailleurs sont de plus en plus précarisés et marginalisés. C'est là un défi pour les syndicats tiraillés entre leur rôle de défenseur de leurs affiliés et leur rôle d'acteur social global, c'est-à-dire de défenseur de l'ensemble des travailleurs, y compris ceux qui sont exclus du marché du travail. Choc entre valeurs de solidarité et de justice sociale !... Un tel conflit entre valeurs, je le vis dans ma région où il m'est arrivé de participer à des mouvements de solidarité avec les travailleurs de la FN en lutte pour la sauvegarde de leur emploi, alors même que, par ailleurs, je participais activement à des mouvements pacifistes.

Quel est dans ce cadre la mission de l'Université? Nous sommes certainement d'accord pour considérer que notre système politique ne peut être une société de marché pure et simple. Tous les biens ne peuvent pas relever du seul marché. Dès lors, il faut faire des choix selon des critères, selon des valeurs. Ces choix ne sont pas forcément les mêmes pour toutes les composantes de la société. Il faut donc les confronter et expliciter les valeurs, faire passer

l'explication dans l'opinion. Et là, l'Université a un rôle important. Elle doit faire connaître son opinion: contribuer à clarifier les choix, les critères; servir de cadre au débat public à leur sujet; et construire ainsi la citoyenneté du prochain millénaire.

Je ferai une dernière remarque. Il n'y a aucune femme à cette tribune, aucune femme au programme de cette journée. C'est sans doute banal mais dans ce cas-ci, n'est-ce pas aussi troublant? Personne ne conteste le rôle primordial que jouent les femmes dans la transmission des valeurs, dans la défense des mœurs en société et dans le lien avec les générations futures. Et chacun sait que leur absence du monde politique n'est pas due à un manque de courage pour assumer les responsabilités qui rendent possibles la vie des autres. Alors dans quelle société vivons-nous pour que cette moitié de l'humanité n'ait pas droit, de fait, à la parole dans une séance comme celle-ci? N'est-il pas urgent que l'Université des hommes se pose enfin sérieusement une telle question?

## UN DIALOGUE MULTIDISCIPLINAIRE

**François MARTOU**

Président du Mouvement Ouvrier Chrétien\*



Karl Marx et Adam Smith ont dû se retourner dans leur tombe. La mort du communisme a cependant d'autres conséquences. C'est ainsi que des résistants et leaders moraux de l'Est, tels Sakharov et Havel ont demandé s'il y avait encore des valeurs morales dans nos sociétés occidentales d'économie de marché, unidimensionnelles dans la consommation et l'égoïsme. L'Empire du Mal, comme disait Reagan, s'est écroulé. Mais où est le bien? Il y a plus que jamais place pour un projet crédible de transformation de la réalité marqué par la tension entre la conscience malheureuse de l'éthique de la conviction et la reconnaissance des contraintes de l'éthique de la responsabilité. Ce retour de l'éthique peut nous mener vers plus de bien si nous balisons deux craintes ou deux conditions du débat.

La première est de ne pas masquer derrière ce retour aux valeurs le gigantesque complot de la dérégulation mené durant les années 80 par les politiques reaganiennes. La remise en cause de l'Etat, et à travers lui, de nombreuses règles de l'intérêt général, telles que les politiques sociales, ne doivent pas faire oublier les forces de l'argent et de l'égoïsme et l'enjeu de la démocratie qu'est le bien commun. Ce n'est pas à coup de morale que l'on contrôlera le système monétaire et les forbans qui fonctionnent sur les marchés

---

\* Egalement professeur au département des sciences économiques de l'UCL.

financiers. Des scandales comme celui de la BCCI ou d'autres renvoient non seulement à un débat éthique mais aussi à une nécessaire régulation par les Etats et la communauté internationale. La seconde crainte est que le retour à l'éthique cache un réarmement moral qui menace le pluralisme et la tolérance. De l'inquisition à la dictature du prolétariat, que d'oppressions et d'atteintes aux droits de l'homme, car on veut imposer au nom de sa morale la contrainte à l'autre. Du Vatican au Kremlin, nous savons comment les intégrismes et les bureaucraties peuvent menacer l'exigence démocratique. Pour une société pluraliste, le minimum éthique porte sur la justice et les libertés mais ne peut s'imposer au nom d'une tradition philosophique particulière et d'une autorité morale, fût-elle catholique.

A ces deux conditions, le débat éthique renforcera deux dimensions importantes de la vie militante, l'espérance et la protestation. C'est dans ce cadre que je voudrais amorcer le débat aujourd'hui en insistant sur la pertinence de certaines questions. La liberté académique porte sur les méthodes et la recherche, mais elle ne peut se soustraire au regard des autres quant aux problèmes posés. Je voudrais donc illustrer quatre problèmes qui, au nom de conditions éthiques, entraînent un débat sur la politique de la recherche économique et sociale à l'Université.

La première problématique porte sur le chômage, l'insertion des jeunes, le droit au travail. Dans notre pays, en Wallonie mais aussi en Europe, cela fait plus de dix ans que nous subissons plus de 10% de chômage. Parmi les jeunes de moins de 25 ans, il y a chez nous 25% de chômeurs, dont la moitié depuis un an ou plus. Comment ne pas être saisi d'angoisse devant ce retour d'une société duale? Comment les professionnels de l'économie et des sciences sociales assument-ils leurs responsabilités devant ce qu'ils ont cru être une maîtrise de l'évolution économique et sociale? Mais nous sommes tout autant interpellés par les affirmations, parfois contradictoires, de prophètes moraux. Devant ces questions, je me sens écartelé entre les thèses de Jean-Paul II et de Philippe Van Parijs. L'un affirme en priorité le droit au travail dans *laborem exercens*; l'autre, la priorité du droit au revenu par l'Allocation Universelle. Mais le débat recouvre bien d'autres dimensions. L'entreprise a-t-elle encore une responsabilité d'emploi alors que tous les incitants de la concurrence et de la politique industrielle poussent à la diminution au profit du Capital. L'école généralisée jusqu'à 18 ans non seulement sélectionne mais déqualifie un trop grand nombre par l'échec scolaire systématisé. Le travail comme lien social n'est plus, loin s'en faut, une pratique généralisée et reconnue, quand on voit le nombre de



demandes de minimex à 18 ans. La problématique est donc multidimensionnelle et redevient une grande cause sociale qui réoriente une action de système et de multiples actions spécifiques.

La seconde problématique porte sur l'argent et la bulle financière. Un système monétaire devenu pervers avec des taux d'intérêt réels à 7%, consacre le règne de "l'argent fou", comme le dit Alain Minc. L'argent n'est plus un moyen mais une fin. Où est la réflexion sur l'usure qui était encore illustrée dans cette Université par la thèse de doctorat du Cardinal Van Roey? Des économistes comme Robert Triffin, Robert Cobbaut et Maurice Allais continuent de nous alerter sur le Scandale Monétaire International. Mais combien de travaux spécialisés ne continuent-ils pas à vanter l'efficiencia des marchés financiers? Et quelle est l'efficiencia, alors que trouver un logement est de plus en plus difficile, d'autant que l'inégalité croît entre les revenus du travail et du capital et que le Tiers-Monde s'écroule sous la dette?

Une troisième problématique nous est fournie par les rapports Nord-Sud et l'avenir de la planète. Est-ce que l'Afrique existe encore? Après la détente Est-Ouest et les plans d'ajustement du FMI, qui s'intéresse encore à des continents entiers laissés à eux mêmes? Et pourtant, c'est sous le poids d'une dette qui nous aura bien profité, que ces pays tentent de survivre. Les mécanismes de leurs développements et la manière de réalimenter leurs circuits financiers font partie du plan CORDA, lancé par une série de nos collègues. Mais il faut encore développer les analyses, les expériences, les évaluations à ce sujet.

Une quatrième problématique est celle de l'avenir de nos démocraties, de la participation politique, de la montée du racisme, de l'accueil de l'étranger. Nous avons fait la leçon au reste du monde sur la démocratie, mais les gens y croient-ils encore chez nous? L'enjeu de la vie démocratique n'est pas un jeu à somme nulle entre forces politiques. Il s'agit de développer une vie individuelle et collective de qualité pour tous les citoyens; il s'agit bien d'une somme positive! L'insertion de tous dans la société, la participation de tous à la décision, passe évidemment par une action réelle sur les conditions de vie de ceux qui se sentent exclus ou méprisés. Lutter contre le racisme ou pour la démocratie n'est-ce pas d'abord remettre à l'ordre du jour de la société l'emploi pour tous, le logement de qualité, l'école de la réussite, la liberté de la presse et le débat d'opinion le plus large?

A travers les exemples cités on peut voir que les considérations éthiques et les propositions théoriques et pratiques sont certes partagées par des universitaires et plus particulièrement sans doute dans cette Université. Mais ce type de travail est-il pleinement reconnu et valorisé par l'ensemble de la communauté universitaire et ses critères d'appréciation de plus en plus spécialisés et techniques, donc éloigné de l'"Universitas". Plus spécifiquement, les disciplines des sciences sociales, et particulièrement l'économie, s'autonomisent à la fois du réel et de la dimension éthico-politique. Un des fondateurs, Adam Smith commença son œuvre par une "théorie des sentiments moraux" mais quand il parlait des "causes de la richesse des nations", c'était pour bâtir une théorie de la concurrence et de sa main invisible basée sur l'égoïsme. Walras proposait de distinguer les faits humanitaires des faits économiques. Après avoir développé une théorie de l'équilibre général dont tout le monde se rappelle, il proposait de supprimer deux instruments d'injustice, la rente foncière et l'impôt, ce que l'on s'est empressé d'oublier. Pareto, son disciple, avait tellement disséqué les choses qu'il mathématisa les rapports sociaux dans ses cours mais termina sénateur fasciste! Que dire alors de la production intellectuelle actuelle et de ses critères. Elle s'avère tellement spécialisée que l'on peut être reconnu en ayant tout dit à propos de rien.

Or précisément les grandes questions de l'éthique nécessitent un travail multidimensionnel et un dialogue multidisciplinaire sur des problématiques qui implique un éloge de la complexité plutôt que de la spécialisation. Faire reconnaître la pertinence des questions est déjà en soi un travail éthico-politique. Encore faut-il que les compartiments des disciplines et des méthodes le permettent. Au delà des départements disciplinaires, le rôle des facultés n'est-il pas de recréer un *studium generale* des problèmes de notre temps. Les sciences économiques et sociales ne doivent-elles pas s'inspirer d'une approche clinique semblable à celle de la faculté de médecine bien différente de la rationalité des sciences lourdes et dites "exactes"? Autant de questions que j'ai tenté, trop brièvement, d'amorcer aujourd'hui.

## L'ETHIQUE DE L'HOMME DES RUES

**Pierre GALAND**

Secrétaire Général d'Oxfam-Belgique

Je m'adresse à vous non en tant que scientifique ou universitaire, mais en tant qu'homme de la rue. Des rues de Bruxelles certes puisque j'y ai conduit les grandes manifestations pacifistes des années quatre-vingts. Ce fut d'ailleurs pour moi l'occasion d'interpeller le monde universitaire, notamment les amis que j'ai dans cette Faculté, sur la double signification de ces manifestations: refus éthique de l'arme nucléaire de première frappe et expression sociologique nouvelle d'un regroupement de plus de 300.000 personnes à Bruxelles en octobre 1985.

Homme de la rue ou plutôt des rues de New Delhi, de Cotonou, de Santiago, d'Alger ou d'autres lieux du Sud. Ces rues où comme à New Delhi ou à Calcutta, il fait souvent irrespirable car la pollution y atteint un seuil intolérable. Pollution résultant du non équipement en incinérateurs d'ordures, d'utilisation d'huiles usagées comme mixage deux-temps pour les taxis ou diesel trafiqué des camions, du chauffage ou des réchauds de cuisine brûle-tout. Ou encore des usines qui se permettent dans ce pays de produire des fumées toxiques qui leur sont interdites par des réglementations que l'Etat n'est plus en mesure de faire appliquer.

Pollution résultant donc d'un excès de pauvreté accompagné de mécanismes de dérégulation dont les conséquences dommageables pour la communauté urbaine sont énormes. Est-ce un hasard? Non, c'est une situation dont les racines résident dans l'incapacité du groupe à défendre ou à être défendu face à une agression majeure du sous développement conduite par d'autres hommes sans conscience éthique.

Homme des rue de Cotonou où l'Etat, pris au piège par les impositions de l'ordre monétaire et financier n'est plus en mesure de nettoyer les rues, ni les égouts et où à force de tenter de produire pour l'exportation, il n'y a plus à manger pour les Béninois. Cette situation n'a rien d'exceptionnel aujourd'hui en Afrique où le nombre de sans travail, de sans abris, de malades, d'affamés croît à une vitesse exponentielle. N'est-ce pas l'UNICEF qui en appelait aux chefs d'Etat réunis en sommet pour empêcher 100 millions d'enfants de mourir entre

0 et 5 ans durant cette décennie. Est-il un ordre éthique quelconque qui permette au nom de la rationalité et des équilibres financiers globaux, d'exclure et d'affamer en particulier surtout les plus démunis et les moins organisés.

Homme des rues de Santiago, de Montevideo ou de Buenos Aires où des démocrates ont combattu deux décennies pour forcer leurs militaires à rentrer dans leurs casernes et à cesser les arrestations arbitraires, les tortures, les assassinats suivis de disparition.

C'est avec la complicité des gouvernements occidentaux, en particulier des Etats-Unis d'Amérique, que ces juntes militaires putschistes ont pris et conservé longtemps le pouvoir; c'est avec les prêts des institutions de Bretton Woods et l'ordre militaire qu'elles se sont présentées comme des élèves modèles du nouvel ordre économique.

Où est le droit international qui condamne et prive d'appui les dictatures, où est la réglementation qui contraint nos banquiers et nos gouvernants à ne pas coopérer ou soutenir ces militaires ? Quelles règles éthiques permettent à la communauté internationale de s'interdire le soutien aux bourreaux des peuples, surtout lorsqu'ils sont éloignés et hors du champ de la caméra et des médias ?

Aujourd'hui que l'ingérence semble pour certains une découverte de bon droit, il me paraît utile de souligner qu'une fois encore il s'agit d'un débat occidental surgissant au moment où le besoin d'ordre se fait sentir, au moment où tardent d'autres réponses plus positives en matière de coopération, de développement mieux équilibré et réparti, ce que l'on appela dans ces enceintes, il y a peu, le co-développement.

L'ingérence n'est pas nécessairement un bon souvenir pour les peuples du Sud pour lesquels la politique de la canonnière est encore très présente à l'esprit. Citons le 500ème anniversaire de la découverte de l'Amérique Latine et osons parler de la guerre du Golfe.

Est-ce d'ingérence ou de non-ingérence dont les peuples ont besoin ? N'est-ce pas d'autres valeurs dont ils souhaiteraient débattre avec nous, et notamment celles qui animent nos peuples lorsqu'ils ont conquis les droits de l'homme et du citoyen, lorsqu'ils surent s'unir pour la lutte antifaciste, lorsqu'ils se montrent capables de fraternité et d'éthique de la solidarité.

En terminant cette courte communication, je voudrais faire trois très brèves considérations. La première est d'inviter la Chaire Hoover, tout en lui souhaitant beaucoup de succès, à descendre dans la rue car on y voit bien des choses. La deuxième, c'est d'approfondir la débat entre code de conduite, déontologie morale et éthique. Car selon moi, pour les codes et la déontologie, il existe des lois. Pour la morale, il existe de nombreux ouvrages de comportement et de philosophie, tant religieux que laïques. Pour l'éthique, nous sommes déjà dans une sphère du social et de l'histoire en marche, et ceci me conduit à ma troisième considération.

Devant quelques incroyables avancées qui par exemple ont finalement amené les superpuissances à des réductions mutuelles d'armement, qui ont entraîné le changement à l'Est, qui conduisirent Nelson Mandela hors de prison pour devenir un interlocuteur respecté et permettre, espérons-le, la fin de l'apartheid, devant tant d'événements imprévus, chargés d'humanité et de dignité de l'être humain, l'éthique serait-elle le moment privilégié où des êtres humains, la communauté régionale ou universelle, prennent conscience des cris poussés par des peuples, souvent au prix de leur vie et en assumant l'aboutissement politique au sens noble ?

## GREFFER L'ETHIQUE AU COEUR DE L'HOMME

André MODAVE

Volontaire d'ATD-Quart-Monde



Préoccupé par la recherche de quelques repères incontournables, je voudrais pouvoir offrir une petite pierre, en évoquant devant vous un peuple et un homme. Cet homme, c'est le père Joseph Wresinski, décédé il y a quatre ans, fondateur du mouvement international ATD Quart Monde.

Il m'a fait découvrir que c'est par sa vie que le Christ a témoigné de l'éminente dignité de chaque personne humaine, ainsi que la vocation de tout être humain à aimer, à aimer Dieu et son prochain. Par sa vie et son destin, le Christ a permis à Dieu de partager la vie des hommes. Il a mêlé son destin divin à celui des pauvres et des maudits. Il s'est identifié à eux en faisant de la croix le lieu du pardon et du rassemblement de tous les hommes, le passage désormais incontournable vers la résurrection et donc vers la paix et la joie.

Cette alliance nouvelle rend caduque l'ancienne. Comme l'ancienne, elle s'inscrit dans l'histoire d'un peuple et dans celle de l'humanité. Mais elle n'oriente plus l'agir à partir d'une loi, mais à partir d'une personne, Le Christ, mort et ressuscité, mort sur une croix. Le repère n'est plus un code mais une personne, un engagement, et la croix victorieuse en est le sceau.

Le Père Joseph, issu lui-même du monde de la misère, devenu apprenti-pâtissier, a bifurqué vers le sacerdoce, à cause de la Jeunesse Ouvrière Chrétienne et grâce à une bourse offerte par une famille aisée de l'Aisne. Curé

de paroisse, avec l'accord et le soutien de son Evêque, il s'est rendu au camp des "sans-logis", à Noisy-le-Grand. Là, il a rejoint les siens. Il a accepté de lier son destin au leur. Lui non plus, il n'a pas fait de discours. Comme d'autres avant lui, il vient. Mais il vient avec les mains vides. Il vient partager le présent et l'avenir d'une population meurtrie par une longue histoire de misère et d'exclusion. Une population qu'il connaît bien, qui semble surgir de l'envers de l'humanité, tant son visage suscite la peur et tant sa vie contredit tout ce qu'ont forgé les hommes à coups de civilisation et de morale: la misère est implacable, elle détruit les forces d'amour, les forces de vérité, les forces de beauté, elle est le contraire de l'éthique, pourrait-on dire. "*Ce jour-là*" dit le Père Joseph, "*je suis entré dans le malheur*".

S'il vient rejoindre cette population, sa démarche n'a rien de naïf. C'est en toute connaissance de cause qu'il le fait. Il sait l'épaisseur de la misère. Il a trop vu sa mère qui usait ses dernières forces pour que lui, ses frères et sa sœur ne connaissent plus jamais la misère. Il sait où il va. Il sait qui il va rejoindre. Il sait aussi que c'est pour longtemps, parce qu'il n'a rien à offrir d'autre que sa propre personne.

Il rejoint des hommes, non pas à cause de leurs besoins tout d'abord, mais à cause de leurs peines - la distinction semble importante. Leurs besoins sont énormes, ils ont faim, ils sont malades, sans travail, leur logement est dérisoire et indigne. Mais si le Père Joseph s'était attardé à cela seul, il aurait dû passer la main à ceux qui ont le pouvoir et l'argent, à ceux qui ont l'influence. Non, ce qu'il a vu, c'est leur peine, leur immense solitude; en eux, il retrouvait le visage de sa mère, de ses frères, de ses sœurs de la rue Saint-Jacques à Angers. Il ne pouvait pas les laisser seuls comme il ne pouvait pas non plus ignorer leur courage et leur peine. Il était l'un d'eux, il voulait ce qu'ils voulaient, il le voulait avec eux. Avec eux, il ne pouvait avoir d'autre attitude que de désirer ardemment la destruction de la misère, son élimination définitive: "*La misère n'a que trop duré*".

Il n'y a que nous pour nous demander s'il est légitime et opportun d'avoir une éthique. Les plus pauvres n'ont pas le choix. Ou bien, ils se laissent aller et c'est la mort, ou ils se rebiffent. Etre homme c'est vouloir que cesse la misère, c'est vouloir que tout homme puisse être respecté.

C'est à ce niveau que le Père Joseph rejoint son peuple. Mais son trait de génie, d'humanité devrais-je dire, c'est d'avoir mis en lumière que chez les plus

pauvres, le refus de la misère était rarement un refus pour soi-même. La misère ne devient véritablement intolérable que lorsqu'elle atteint quelqu'un auquel on tient, quelqu'un qu'on veut aimer. Elle n'est intolérable que parce qu'elle blesse ce qu'il y a de plus profond en l'homme, de plus universel aussi: son désir de s'attacher, son besoin de protéger, de donner la vie, d'être utile, de se donner. La vraie misère, peut-être est-elle toujours familiale, en ce sens qu'elle atteint la personne dans son désir d'aimer, dans son besoin d'aimer. C'est là qu'elle est la plus vive.

Seul, les mains nues, le souci du Père Joseph n'a pas été d'abord, de trouver des biens, des services pour les familles, mais de rechercher des personnes qui accepteraient de vouloir, intensément, ce que veulent les familles afin qu'elles soient moins seules, que leurs peines et leur courage soient reconnus. Il re-tisse ainsi la trame de la fraternité humaine parce que les plus pauvres ne veulent rien d'autre que ce que veulent tous les hommes. La différence c'est qu'ils sont condamnés à le vouloir et qu'ils sont déjà à l'œuvre. C'est en ce sens qu'ils sont repères et qu'ils peuvent devenir d'authentiques experts.

Ainsi par exemple à propos de la violence partout présente en terre de misère, le Père Joseph pouvait écrire: *"La violence que nous trouvons partout dans nos cités n'est pas forcément rupture de paix. Partout j'ai rencontré des signes d'amour, de tendresse, ajoutait-il. Je n'ai même rencontré que cela. Où apprendre le pardon, où puiser des leçons pour que l'exclu soit ramené dans le groupe ? Où apprendre si ce n'est en Quart-Monde ? Non que là, les hommes vivent d'amour, mais parce que là, mieux qu'ailleurs, les hommes savent que sans amour la vie est impossible"*.

Rejoindre des libertés et des cœurs, et vouloir les rejoindre, là où ils sont les plus isolés et les plus meurtris, en sachant qu'ils nous conduisent nécessairement à des plus pauvres encore. Voilà la démarche du Père Joseph, la démarche qu'il propose à tous ceux qui cherchent un repère et une direction pour faire apparaître la personne humaine sur la terre.

Pour illustrer cette proposition du Père Joseph et dévoiler un aspect de l'impact qu'a eu sa démarche, un peu partout dans le monde, comme dans son pays, je voudrais lire le message d'une femme tout ordinaire. Elle vit dans un pays des Caraïbes. Le 17 octobre dernier, elle n'a pas pu se joindre à ses compagnes pour fêter publiquement, comme elle en avait l'intention, la journée



mondiale du refus de la misère. Tout rassemblement était interdit par le nouveau pouvoir. Comme d'autres, elle fit écrire un message. Le sien nous est parvenu et nous l'avons repris publiquement le 17 novembre sur la Dalle gravée sur le Parvis des Libertés et des Droits de l'Homme, à Paris, lors de la commémoration mensuelle des victimes de la misère:

#### Message de Roselyne

*Nous envoyons nos salutations à tous ceux qui habitent de l'autre côté de la mer. Nous tenons bon! Vous-mêmes tenez bon aussi! Notre pays est en danger, nous ne savons pas quand il sera délivré.*

*J'ai sept enfants mais j'ai perdu un petit bébé d'à peine quinze jours hier; nous ne lui avons pas encore donné de nom. Je n'étais pas encore allée à l'hôpital avec lui. J'allais partir et il est mort dans mes bras.*

*J'ai un fils Jean qui est au centre<sup>4</sup> du Père Stra depuis cinq mois. Il m'a dit "Maman, ne sors pas dans la rue!".*

*Les autres enfants sont avec moi. J'ai des problèmes, je n'ai pas de travail, je n'ai pas de logement parce que je n'ai pas encore trouvé l'argent pour payer le propriétaire et il vient m'injurier.*

*Prenez courage ! Nous qui vivons dans cette misère, nous gardons courage".*

Cette femme connaît la misère, elle ne se plaint pas, elle se présente dans son humanité souffrante. Elle s'expose en présentant de sa vie ce que son cœur retient: le territoire de son engagement, le territoire de son humanité. Si elle nous dit "Gardez courage" ce n'est ni un vœu pieux ni une leçon de morale, c'est une manière d'affirmer qu'elle nous croit capables, à notre tour, d'humanité et donc de recevoir le cadeau qu'elle nous fait. Pour elle même il n'y a pas d'autre choix que de garder courage, mais c'est cela qu'elle nous offre comme cadeau, pour que nous soyons moins seuls et que grandisse notre humanité. Sa démarche, celle de tout un peuple, comme le dévoilait Père Joseph, est profondément pacifique, libératrice même, puisqu'elle libère ce qu'il y a de meilleur en nous.

---

<sup>4</sup> Un centre qui accueille les enfants à la rue.

C'est dans le même esprit que j'ai voulu vous offrir comme un cadeau la vie du Père Joseph. Elle est une démarche. Elle est un fait. Il vous est possible de vous en emparer si vous le souhaitez.

En attendant, une pierre a été gravée par le Père Joseph, dans le sol du Parvis des Libertés et des Droits de l'Homme. Elle rappelle que la misère est la violation des droits de l'homme, qu'elle est intolérable et qu'il est essentiel de la détruire. Elle rappelle que s'unir pour la détruire est un devoir sacré. S'unir dit-elle et non pas se coordonner... Il s'agit bien de joindre son cœur à d'autres cœurs. C'est autour de cette pierre que régulièrement, s'arrêtent des gens libres et instruits, autour des plus pauvres venus en délégations pour faire mémoire de la peine et du courage des plus pauvres et de leurs amis, pour que leur courage et leur peine cessent d'être inutiles et pétrissent nos pensées, nos amours et nos actes.

N'est-ce pas une manière de greffer l'héritage au cœur de l'homme, au cœur d'un silence... Là où la peine est tellement lourde parce qu'on aime et qu'on veut aimer.

## EN GUISE DE CONCLUSION (1): UNE INTERROGATION SUR L'HOMME

**Michel FALISE\***

Président de la Fédération Internationale des Universités Catholiques



Dans la riche variété des témoignages qui ont précédé, j'ai perçu deux traits caractéristiques de ce qu'est aujourd'hui le positionnement de l'éthique économique et sociale dans les préoccupations et les comportements des responsables que nous avons entendus. Et ce positionnement, que je qualifierai à la fois de prometteur et d'interpellateur, est signe d'un large intérêt mais aussi de nombreux questionnements.

Prometteur sans aucun doute, car ce qui apparaît partout, c'est la présence concrète d'une interrogation éthique au cœur des choix et décisions que nous avons à assumer. Le temps est heureusement révolu des cheminements juxtaposés des mécanismes, des théories et des pratiques économiques d'une part, des considérations et des principes éthiques d'autre part. C'est dans l'exercice même de la responsabilité économique et sociale qu'apparaît la nécessité d'arbitrer, d'apprécier, d'évaluer et de se référer par conséquent non seulement à des analyses techniques mais aussi à des hiérarchies de valeurs.

L'émergence forte et récente de l'éthique économique et sociale, tant dans le monde professionnel que dans les milieux académiques, signifie donc beaucoup plus qu'une mode éphémère. Elle est liée au contraire à des

---

\* Egalement recteur honoraire de l'Université Catholique de Lille et membre du Conseil d'administration de l'UCL.

évolutions profondes et durables: mise en question de l'approche mécaniciste et déterministe de l'économie, perception accrue par de nombreux acteurs de leurs espaces de liberté et de responsabilité, accélération des changements qui appellent d'autant plus un effort de guidance et de maîtrise éthiques, affirmation dans ces domaines des capacités critiques, des aspirations et des exigences tant des consommateurs, que des salariés et de l'opinion publique. Au niveau des idées et également des comportements, la portée de l'éthique économique et sociale s'ouvre aujourd'hui de plus en plus largement, et ceci me semble éminemment prometteur.

Mais dès que l'on franchit cette porte, on ne peut guère qu'être frappé par le caractère multiforme, voire parfois hétéroclite sinon ambigu, de ce que recouvre, chez les uns et les autres, ce vaste vocable d'éthique économique et sociale. Et le caractère prometteur de cet ensemble de témoignages devient également interpellateur, car il s'agira, au sein de ce foisonnement, de dégager des lignes directrices, de différencier l'essentiel de l'accessoire sous peine de voir l'éthique économique et sociale s'affadir dans le verbalisme et perdre ses capacités de transformation du réel. Cette diversité, voire cette ambiguïté, sont apparues à différents niveaux: celui par exemple de la définition de concepts - éthique, morale, déontologie -, celui des motivations sous-jacentes - intérêts, vertu, quelles convergences ou divergences -, celui du positionnement de la réflexion éthique - constat sociologique de valeurs dominantes ou enracinement philosophique de caractère normatif référé à une certaine vision de l'Homme et du sens de sa vie -, celui du contenu des valeurs prioritaires et de leur hiérarchisation - liberté, responsabilité, efficacité, solidarité, vérité...-, celui du type de démarche - protestataire et/ou réformatrice... Sur tous ces plans, de fortes différences sont apparues; elles expriment bien l'état actuel d'ambiguïté de l'éthique économique et sociale.

Prometteur et interpellateur, le débat de cet après-midi met d'autant plus en relief l'importance de la Chaire qui a été créée à l'Université Catholique de Louvain. En termes de formation, le défi est considérable: sensibiliser les étudiants à la dimension éthique alors qu'ils manquent d'expérience pour bien en percevoir l'importance, les aider dans ces domaines à structurer leurs réflexions, à déterminer personnellement leurs cheminement et leurs choix. En termes de recherche, cela signifie approfondir, clarifier et ordonner l'immense questionnement contemporain, et ce, en s'appuyant aussi bien sur l'analyse théorique que sur l'examen précis de problèmes et de dossiers à tous niveaux avec leur nécessaire imbrication d'interrogations analytiques et de démarches

normatives. Tout ceci demandera énergie, ténacité, interdisciplinarité, rigueur, humilité... et l'éthique de ces recherches sera aussi essentielle que la recherche en éthique.

Il apparaît en définitive que la dimension éthique - sa présence, sa pertinence, son acuité -, se fonde en dernier ressort sur une certaine vision de l'homme et du sens de la vie: homme écrasé ou créateur, dominateur ou libérateur, replié ou déployé, solitaire ou solidaire. Pour toute Université, et d'autant plus pour une Université Catholique, c'est bien cette interrogation sur l'homme qui consiste l'enjeu le plus essentiel, la tâche la plus passionnante.

## **EN GUISE DE CONCLUSION (2): PROFITS, POLITIQUE ET ENGAGEMENT**

**Philippe VAN PARIJS**



Michel Falise, à qui la préhistoire de la Chaire doit beaucoup vient de mériter un nouveau titre à ma reconnaissance en disant, mieux que je ne l'aurais fait, plusieurs choses que j'aurais voulu dire. Je me contenterai, pour ma part, de trois remarques, largement inspirées par ce que nous venons d'entendre cet après-midi mais qui sont à mille lieues d'épuiser tout ce que j'y ai trouvé de stimulant et d'interpellant et qui continuera à nourrir notre réflexion dans les mois, voire les années à venir. Ma première remarque concerne le rapport entre éthique et profits, la seconde le rapport entre éthique et politique et la troisième, le rapport entre éthique et engagement personnel. Dans chaque cas, je m'efforcerai de suggérer ce qu'il est à mes yeux légitime d'attendre de l'éthique économique et sociale et ce qu'il serait au contraire illusoire d'en espérer.

### **Ethique et profits**

Comme vous le savez, il existe sur cette première question des positions très différentes. A un extrême, il y a la position de ceux qui affirment qu'il existe, entre éthique et profits, une contradiction absolue, position qui remonte à la condamnation inconditionnelle de l'usure par Thomas d'Aquin et d'autres penseurs médiévaux. A l'autre extrême, il y a la position de ceux qui affirment qu'il règne entre éthique et profits une harmonie préétablie, position bien

exprimée dans la célèbre formule de Milton Freedman selon laquelle "la responsabilité sociale des entreprises est de faire des profits". Cet après-midi nous avons entendu s'exprimer sur ces questions des positions certes plus nuancées mais néanmoins significativement différentes, les uns insistant sur les tensions entre les impératifs de la performance économique et le souci de la dignité humaine, de l'équité et d'autres considérations éthiques, les autres au contraire soulignant combien la prise en compte de ces considérations était compatible avec - voire favorable à - la poursuite du profit.

Qui a raison? Qui a tort? L'éthique peut-elle nous aider à le dire? La première chose à faire - et plusieurs intervenants s'y sont déjà employés - est bien entendu d'apporter un peu de clarté sur ce qu'on entend par éthique. Dans le présent contexte, je me contenterai de définir une conduite éthique comme une conduite intuitivement perçue comme juste ou correcte, par exemple à l'égard de son personnel, de ses clients, de ses créanciers, de ses actionnaires, de la communauté locale, des animaux que l'on utilise dans ses laboratoires, etc. Dans certains cas, comme la loyauté dans les transactions financières évoquée par Philippe Wilmès, la nature du critère éthique sous-jacent peut être évidente d'emblée. Dans d'autres en revanche, par exemple lorsqu'il s'agit, comme à Cockerill-Sambre de procéder à des licenciements, la question de savoir ce que requiert l'équité demande davantage de réflexion. Il nous faut tenter d'intégrer, d'explicitier, de concilier les intuitions que nous avons quant au rôle que doivent jouer la productivité, l'ancienneté, l'âge et la charge de famille dans la détermination des ordres de priorité.

La tâche qui consiste à élaborer, lorsqu'elle n'est pas évidente une conception cohérente de ce qui constitue l'attitude correcte, juste à adopter face à tel ou tel type de problème relève bien de l'éthique. C'est une des tâches centrales de cette partie de l'éthique économique et sociale aujourd'hui connue sous le nom d'éthique des affaires. Et c'est, à mes yeux, une tâche qui, réalisée intelligemment, est intéressante et importante et que les philosophes ont tort de tenir en piètre estime.

Si par contre vous venez demander à l'éthique si l'adoption d'une conduite éthique (dûment précisée) va vous permettre d'augmenter les profits de votre entreprise, alors il faudra vous répondre que vous vous trompez d'adresse. Non parce qu'il y aurait quelque chose de veule, de méprisable dans cette instrumentalisation de l'éthique, dans cette réduction de l'éthique à un vulgaire *input*. Car après tout c'est tant mieux si, en traitant déceimment son

personnel, en respectant davantage l'environnement ou en s'abstenant de recourir à la fraude et à la corruption, on augmente - à terme - ses profits. Si l'éthique ne veut pas répondre à cette question, c'est simplement parce que ce n'est pas là sa tâche. Il s'agit d'une question empirique (difficile du reste), qu'elle peut et doit renvoyer aux spécialistes de la gestion des ressources humaines, des marchés financiers, etc.

## **Ethique et politique**

La seule tâche de l'éthique économique et sociale consiste-t-elle alors à expliciter des critères cohérents de fonctionnement et de comportement des entreprises? Pas du tout, et ceci me conduit à ma deuxième remarque. Si entre la conduite éthique d'une entreprise et ses profits (à long terme), il y a parfois un heureux mariage dont on ne peut que se féliciter, il n'y a pas non plus d'harmonie préétablie. Des tensions sont même probables. Et lorsque ces tensions sont un tant soit peu aiguës, elles donnent lieu à un processus d'autodestruction de l'éthique qui rend très précaire toute éthique individuelle même à l'échelle d'une entreprise, et qui rend au contraire impérative une éthique collective assortie de sanctions qui passent nécessairement par le politique.

Je m'explique. Si par exemple le respect scrupuleux de votre environnement qu'au nom de votre éthique vous imposez à votre entreprise affecte sérieusement vos profits - alors que d'autres entreprises de votre secteur n'en ont cure - il ne faudra alors pas attendre très longtemps pour que votre entreprise disparaisse, éthique comprise. En cas de conflit entre éthique et profit, en d'autres termes, le marché va avoir une tendance constante à éroder l'éthique par l'élimination de ceux qui s'en soucient au profit de ceux qui n'en ont cure, *sauf* bien sûr si le fonctionnement du marché est encadré par des règles collectivement imposées - ce qui requiert, directement ou non, le passage au politique. C'est là que se situe la deuxième grande tâche de l'éthique économique et sociale: l'élaboration d'une conception de la justice, d'une conception cohérente des règles qu'il est juste que nous nous imposions à nous-mêmes *en tant que société*.

Est-ce que ceci veut dire qu'on peut attendre de l'éthique économique et sociale, et en particulier de cette Chaire, quelque chose qui ressemble à un programme politique? La réponse, bien entendu, est négative, et cela pour



diverses raisons dont la plus fondamentale est que l'Université se veut un lieu de recherche de la vérité, et qu'en ce domaine comme dans d'autres il n'y a pas de plus grand obstacle à la recherche de la vérité que la certitude de l'avoir trouvée. En tant qu'universitaires, nous pouvons et devons nous permettre des hypothèses, des interrogations, des doutes, une véritable ouverture aux objections, que l'on jugerait déplacés, irresponsables de la part d'hommes politiques.

Mais si la Chaire n'a pas à proposer de programme politique, doit-elle pour autant être neutre? Ceci me conduit à ma troisième et dernière remarque.

### **Ethique et engagement personnel**

J'ai, pour ma part, la conviction qu'un de nos devoirs primordiaux, en tant qu'intellectuels, est de dire et d'écrire ce que nous pensons. En matière d'éthique économique et sociale, ceci implique fatalement que nous ne soyons pas neutres et que nous exprimions au contraire les valeurs auxquelles nous adhérons. Comme beaucoup de mes collègues, je ne me suis pas fait faute de mettre ce principe en pratique dans ceux de mes écrits qui relèvent de l'éthique. Et mon rôle comme responsable de la Chaire Hoover n'est pas différent, sous cet angle, de mon rôle comme auteur, car il n'y a pas moyen de promouvoir une réflexion éthique à l'intérieur et à l'extérieur de l'Université - ce qui constitue l'objectif de la Chaire - sans proposer en même temps des contenus, même si ceux-ci n'ont pas besoin pour cela d'être communs à tous ceux qui participent à cette entreprise collective qu'est la Chaire, ni de constituer la position officielle de quelque institution que ce soit.

Quels contenus? La réponse, bien entendu, ne peut être que complexe. Mais il y a, en ce qui me concerne, une considération centrale qui imprègne profondément ma vision de l'éthique économique et sociale, considération qui a du reste été évoquée à diverses reprises tout à l'heure, de manière particulièrement émouvante par André Modave. C'est le souci prioritaire des plus défavorisés.

Il s'agit là, comme vous le savez, d'un thème éminemment - même s'il est loin d'être exclusivement - chrétien, qui est du reste encore rappelé avec force dans la dernière encyclique. La tâche, cependant, ne consiste pas à prendre ce thème comme une conclusion préconçue pour se contenter de l'interpréter ou

de la diffuser. Elle est bien plutôt d'en élaborer, d'en *constituer* le contenu par un va et vient entre formulations générales et implications concrètes. Il s'agit également de l'intégrer dans une conception cohérente d'une société et d'une économie justes à côté d'autres considérations comme celle - éminemment moderne celle-là - de la liberté de chacun de poursuivre son bonheur comme il l'entend.

Cette tâche - largement partagée, je le sais, par beaucoup de ceux qui au sein de notre Faculté, consacrent à la réflexion éthique une part importante de leur temps - est sous-tendue par deux espérances, par deux convictions. La première, c'est qu'en matière d'éthique il est possible de surmonter les désaccords grâce à la force des arguments, et ainsi de s'acheminer vers un consensus qui soit plus que le consensus mou des idées vagues. La seconde, c'est que la marche du monde n'est pas totalement soumise à l'empire des rapports de force ou à des lois anonymes auxquelles nous n'avons qu'à nous soumettre, et qu'il n'est pas absurde, par conséquent, même s'il n'est pas toujours facile, d'imaginer un monde où les relations entre les hommes soient plus fraternelles, les souffrances moins aiguës et les injustices moins révoltantes qu'elles ne le sont aujourd'hui. Il faut bien entendu être réaliste - et tout au long de l'après-midi, nous y avons été invités. Mais le réalisme ne consiste pas à capituler devant la réalité. Il consiste à comprendre les contraintes qu'elle impose pour pouvoir l'infléchir selon les valeurs auxquelles nous adhérons.

Le fait même que cette Chaire ait été créée, le fait même qu'elle existe quotidiennement grâce aux membres de son comité permanent, à sa secrétaire, à toutes les autres personnes qui s'associeront et se sont déjà associées à ses activités, le fait même que pour saluer sa création, comme orateurs ou comme participants, vous soyez venus si nombreux aujourd'hui, tout cela contribue à nourrir la double espérance qui inspire et inspirera notre travail, notre effort collectif. Soyez-en remerciés.

## **II. INSPIRATEURS**



*Philosophe moral et politique, professeur à l'UCL de 1938 à son éméritat en 1961, Monseigneur Jacques Leclercq (1891-1971) a exercé une influence durable sur notre faculté des sciences économiques, sociales et politiques qui vient du reste de baptiser de son nom sa salle du Conseil. Que ce soit dans les cinq volumes de ses Leçons de droit naturel, dans ses autres écrits ou dans ses multiples initiatives, il s'est fait l'apôtre et le praticien d'une démarche éthique soucieuse des réalités du monde et attentive à la pensée contemporaine dans toute sa diversité.*

*Le premier texte repris ci-après a été présenté au colloque organisé le 21 octobre 1991 pour célébrer le centenaire de sa naissance et ultérieurement publié dans les Actes de ce colloque (Jacques Leclercq, 1891-1971, Célébration du centenaire, publié par les "Amis de l'Université de Louvain", 1992). Jean Ladrière, professeur émérite à l'UCL, y trace un portrait de la personnalité attachante et multiple de Jacques Leclercq, dont il a par ailleurs édité les Documents autobiographiques (Casterman, 1972) et dont il a, dans une partie de son œuvre et de ses activités, poursuivi l'effort.*

*Après avoir été professeur à la London School of Economics et à l'Université d'Oxford, Amartya Sen (né en 1933) est aujourd'hui Lamont University Professor aux départements de sciences économiques et de philosophie de l'Université Harvard, Avec Kenneth Arrow, il est le véritable fondateur de la théorie mathématique du choix social. Il est aussi l'un des auteurs qui a le plus contribué à l'émergence récente d'un dialogue fécond entre l'éthique et la théorie économique. C'est en cette double qualité que lui a été conféré, le 9 novembre 1989, en même temps qu'à Robert Aumann, le titre de docteur honoris causa de la Faculté des Sciences économiques, sociales et politiques de l'UCL.*

*Le deuxième texte ci-après est la présentation académique d'Amartya Sen prononcée par Philippe Van Parijs lors de cette cérémonie. Il a été publié antérieurement dans le numéro spécial que la revue Recherches économiques de Louvain a consacré à cette occasion à une discussion critique de l'œuvre récente d'Amartya Sen (Alternative to Welfarism, vol. 56, n° 3-4, 1990).*

## JACQUES LECLERCQ

Jean LADRIERE

Professeur émérite à l'UCL

En 1961, l'année où s'est terminé l'enseignement du chanoine Leclercq à l'Université de Louvain, ses amis et ses disciples ont publié un livre d'hommage, *Jacques Leclercq, l'homme, son œuvre et ses amis*, dans lequel a été évoquée la personnalité multiple de Jacques Leclercq, l'homme d'action, fondateur et directeur de *La Cité Chrétienne*, aumônier général de la Jeunesse Universitaire Catholique, aumônier de la Semaine d'Etudes Sociales, cofondateur du Secrétariat d'Action Familiale, cofondateur de l'Ecole des Sciences Philosophiques et Religieuses auprès des Facultés Saint-Louis, cofondateur de la Conférence Internationale de Sociologie Religieuse, fondateur, à Louvain, du Centre d'Etudes Sociales, fondateur de la Société d'Etudes Politiques et Sociales, fondateur du Centre Belge de Pax Romana (Mouvement International des Intellectuels Catholiques), animateur infatigable, prédicateur, conférencier, conseiller, inspirateur;

Jacques Leclercq, le professeur, le moraliste, l'auteur des célèbres *Leçons de droit naturel*, des *Grandes lignes de la vie morale*, de *l'Enseignement de la morale chrétienne*, de la *Philosophie morale de saint Thomas devant la pensée contemporaine*, de cette admirable méditation sur la vie morale, *Saisir la vie à pleines mains*, parue cette même année 1961, le théoricien des questions sociales, l'initiateur de la recherche sociologique à l'Université de Louvain, le guide de beaucoup de jeunes universitaires, dans le domaine de la philosophie et dans celui des sciences sociales, l'homme de science et de pensée, engagé dans la cité, dans les grands débats du siècle, dans les causes où se trouvait mis en jeu l'avenir spirituel de l'homme;

Jacques Leclercq, l'écrivain, auteur non seulement des grands livres qui viennent d'être évoqués et de bien d'autres, mais aussi d'innombrables articles, publiés dans des revues scientifiques aussi bien que dans des bulletins de groupes ou de mouvements, ou dans des revues d'intérêt général, apportant, pendant toute la période de l'entre-deux guerres, sa contribution personnelle décisive à *La Cité Chrétienne*, dont le Père Sauvage a si savamment et si éloquemment retracé l'histoire, le chroniqueur régulier de *La Cité*, pendant les dernières années de sa vie, apôtre par la pensée et par la plume, dont la bibliographie compte près de deux mille entrées;

Jacques Leclercq, le maître spirituel, prédicateur de retraites et de recollections, directeur spirituel, inspirateur de bien des vocations, disciple de saint François

de Sales, biographe de sainte Catherine de Sienne, des saints de Belgique, du Père Lebbe, de l'abbé Kothen, auteur de tant de livres où s'exprime une des grandes spiritualités du vingtième siècle, et tout particulièrement des quatre volumes des *Essais de morale catholique*, que l'on pourrait appeler "Traité de la dynamique de la vie chrétienne", et de cette trilogie où s'est dite toute sa vision religieuse, l'étonnant *Dialogue de l'homme et de Dieu*, dont le vrai titre eût été, nous dit-il, "Pourquoi je crois en Dieu", *Vocation du chrétien*, dont le vrai titre eût été "Pourquoi je crois au Christ", et *Méditation sur l'Eglise*, dont le vrai titre eût été "Pourquoi je crois dans l'Eglise";

Jacques Leclercq, fondateur de la "Communauté du Caillou Blanc", qui a pris son nom de ce passage de l'Apocalypse (2,17) où il est dit "Au vainqueur, je donnerai la manne cachée et je lui donnerai aussi un caillou blanc, un caillou portant gravé un *nom nouveau* que nul ne connaît, hormis celui qui le reçoit";

Jacques Leclercq, le contemplatif de l'Ermitage du Bon Larron, et plus tard de l'Ermitage du Caillou Blanc, à Beaufays, du même nom que celui de la communauté qu'il avait fondée.

En 1961, il était parmi nous, il continuait à écrire, à recevoir tous ceux - ils furent nombreux - qui allaient le voir à Beaufays, qui allaient se recueillir en ce lieu qui était de silence et de prière, comme il l'avait voulu. C'est là qu'il a quitté ce monde, le vendredi 16 juillet 1971, au moment même où le curé de Beaufays, qui célébrait la messe dans sa chambre, venait de prononcer les paroles "*Allez dans la paix du Christ*". Beaucoup de ceux qui sont ici se sont retrouvés alors, à ses funérailles, le lundi 19 juillet 1971. Nous avons fait le long chemin qui allait de l'ermitage à l'église de Beaufays, participant d'une sorte de sérénité joyeuse, dans une atmosphère d'action de grâces, chacun pensant pour lui-même à tout ce qui lui avait été donné par lui, méditant ce texte qu'il avait écrit et qu'on avait lu lors de la veillée de prière: "*Quand on meurt, on est en Dieu, et nous savons que Dieu nous aime plus que n'importe qui. Il est donc absurde de prier Dieu pour un homme, comme si on le croyait irrité contre nous, comme si on croyait que les bons sentiments qu'on a soi-même allaient fléchir sa sévérité. [ ... ] Aussitôt mort, on est en Dieu, fixé pour l'éternité ... La seule attitude concevable est de se réjouir avec le mort de ce qu'il soit en Dieu*".

Nous voici aujourd'hui, en ce lieu qu'il n'a pas connu, qui est pourtant le lieu de cette université qu'il a illustrée, tout près du bâtiment qui porte son nom, de cet autre où sont ses archives, nous voici réunis non seulement pour évoquer et commémorer sa mémoire, comme s'il ne s'agissait plus que du souvenir d'une grande figure, confiée seulement à la mémoire des vivants, mais

pour nous dire à nous-mêmes, et éprouver, par la vertu de notre rencontre, sa présence continuée, par les institutions qu'il a fondées ou au développement desquelles il a contribué, par les idées qu'il a semées, par la diffusion de sa pensée, par ses écrits, par tout ce qu'il a signifié dans la vie de beaucoup d'entre nous et dans bien des itinéraire spirituels, mais plus réellement encore par la mystérieuse solidarité, et l'on pourrait dire dans l'invisible proximité de la communion des saints.

Jacques Leclercq s'est raconté lui-même dans plusieurs textes, qui ont été réunis et publiés après sa mort sous le titre *Documents autobiographiques*. Ces textes datent de 1958, 1959 et 1963. Les deux premiers racontent comment il est devenu prêtre et comment, comme séminariste au Séminaire Léon XIII puis au Grand Séminaire de Malines, il a été marqué par la spiritualité sacerdotale du Cardinal Mercier. Les deux autres racontent comment il a écrit ses livres.

Sa vocation est très étroitement liée à ce qu'on peut bien appeler une conversion; elle en a été comme le corollaire presque immédiat. Né à Bruxelles le 3 juin 1891, dans une famille de juristes qui était, comme il le dit "*un peu chrétienne mais pas beaucoup*", il entra à 15 ans à l'Université Libre de Bruxelles, pour y faire des études de droit. A la suite de discussions qu'il avait eues avec un camarade protestant, fils d'un pasteur hollandais, il décida d'acheter une bible en français, et après quelques difficultés découvrit "*des petits évangiles de poche, dans une édition à bon marché*". "*Je lus donc l'Evangile et je fus pris. Il n'y a pas d'autre mot: je fus pris. Ce que je vis, j'eusse été bien en peine de le dire, mais je lus et relus les quatre Evangiles sans arrêt, pendant plusieurs semaines. J'en étais ivre. J'avais constamment sur moi un de mes évangiles de poche, et partout, dans les tramways, les salles d'attente, aussitôt que j'avais quelques minutes j'en lisais un passage. Ce n'étaient pas les enseignements, pas la doctrine, pas les miracles, pas les récits, c'était le Christ. Je rencontrais le Christ. Je pense qu'il s'est produit pour moi le même phénomène que pour les apôtres: à travers l'enveloppe charnelle, ils ont vu le Sauveur, c'est-à-dire qu'ils ont vu que cet homme, qui apparaissait à la plupart comme un homme parmi les autres, était le Sauveur. Moi, je l'ai vu dans le texte*"<sup>5</sup>. Il avait alors seize ans. Après avoir passé ses examens, à la fin de l'année universitaire 1907-1908, il demanda à son père, qui y consentit aussitôt, de pouvoir poursuivre ses études à l'Université de Louvain, où il espérait trouver et où il trouva effectivement un climat correspondant à ses aspirations. C'est là, vers la fin de 1908, qu'il vit "*avec une clarté aveuglante*" que sa vie "*n'avait d'autre sens que*

---

<sup>5</sup> Jacques LECLERCQ, *Documents autobiographiques*, Tournai: Casterman, 1972, pp. 31- 32.



*d'être prêtre*"<sup>6</sup>. Tout en poursuivant les études de droit, il suivit le programme de la licence en philosophie à l'Institut Supérieur de Philosophie. Il termina son droit à vingt ans, puis fut avocat pendant un an. A vingt et un ans il annonça à son père qu'il entraît au séminaire. Comme il s'y attendait, il rencontra une vive opposition de la part de son père, qui, tout en disant toujours beaucoup de bien de l'Eglise, se méfiait fortement des influences cléricales. Finalement, à la suite de l'intervention d'un oncle, qui était un catholique très agissant, il accepta d'attendre encore un an, à la condition que son père cessât de s'opposer après ce délai. C'est ainsi qu'il entra, en octobre 1913 - il avait alors vingt-deux ans - au Séminaire Léon XIII, pour y achever sa formation philosophique. En 1914 il passa au Grand Séminaire de Malines, où il demeura trois ans. Il s'occupa, semble-t-il, relativement peu des cours de théologie qui s'y donnaient, et qu'il n'estimait guère, mais il lut "*la plupart des grands auteurs spirituels*", et il écrivit, pendant les derniers mois de séminaire, *Saint François de Sales à la Visitation*, qui fut publié en 1920.

Ordonné prêtre en 1917, il fut nommé professeur de troisième latine au Collège Saint-Louis à Bruxelles. En 1921 il devint professeur de philosophie à la Faculté de Philosophie et Lettres des Facultés Universitaires Saint-Louis, et il y fut chargé de l'enseignement de la morale et du droit naturel. Les années de Saint-Louis, de 1921 à 1938, furent, selon ses propres expressions, "*les années essentielles de sa vie*"<sup>7</sup>. Ce furent des années d'activité intense: professorat, ministère auprès des étudiants, conférences, retraites, recollections, journées d'étude, prédication dans les paroisses de Bruxelles, fondation et direction de *La Cité Chrétienne*, et publication de nombreux livres de première importance, ce fut véritablement l'œuvre de toute une vie qui fut accomplie pendant ces quelques années. On comprend que Jacques Leclercq ait pu écrire de lui-même: "*Il avait derrière lui vingt ans d'une vie débordante d'activité. Il avait été un apôtre de la jeunesse mêlé à tous les mouvements du pays; mais approchant de la cinquantaine, il avait l'impression qu'il dépassait l'âge de l'action sur les jeunes. Il avait écrit quelques grands livres qui lui paraissaient suffire pour une vie. [Que l'on pense aux cinq volumes des *Leçons de droit naturel*, publiés de 1927 à 1937, aux quatre volumes des *Essais de morale catholique*, publiés de 1931 à 1938, à *Sainte Catherine de Sienna. La mystique de l'apostolat* (1921), à *Saint François de Sales, docteur de la perfection*, (1928), au *Dialogue de l'homme et de Dieu* (1939), pour ne citer que les plus importants !] Il sentait monter en lui le désir d'une vie plus contemplative où*

---

<sup>6</sup> Ibid., p. 35.

<sup>7</sup> Ibid., p. 133.

*Dieu tînt une place plus exclusive*<sup>8</sup>. Il aurait souhaité effectivement, à cette époque, pouvoir se retirer le plus souvent possible à l'Ermitage du Bon Larron.

Mais la Providence devait en décider autrement. En 1938, il est nommé à l'Université de Louvain, où il est chargé, comme à Saint-Louis, de l'enseignement de la morale et du droit naturel. Une nouvelle vie commence pour lui, qu'il n'avait pas prévue, qui était même en opposition avec ce qu'il avait souhaité et attendu. Ce passage de Bruxelles à Louvain fut certainement pour lui une grande épreuve. Il l'accepta avec la plus grande abnégation et dans un profond esprit d'obéissance. Dans le nouveau contexte où il se trouvait, de nouvelles tâches se présentaient à lui et il se mit aussitôt résolument à l'ouvrage. Il fut frappé de ce que, à l'Institut de Philosophie, Mercier et ses disciples avaient fort bien développé, dans la ligne du programme de renouveau thomiste qui avait été au principe de l'entreprise, *"la métaphysique, encore plus l'épistémologie, l'histoire de la philosophie médiévale"*, mais avaient laissé la morale dans *"une sorte de no man's land"*<sup>9</sup>. Chargé de l'enseignement de cette branche, il estima qu'il y avait là une grave lacune et *"qu'il était de son devoir de travailler à la combler"*<sup>10</sup>. Le travail qu'il a entrepris dans cette ligne a abouti à la publication de trois grands ouvrages évoqués déjà il y a quelque instants et dans lesquels se trouve proposée une vision de la vie morale que l'on pourrait dire existentielle, attentive avant tout à la cohérence à long terme de l'existence, à la créativité spirituelle, aux conditions du dépassement de soi, à la marche vers la perfection, et fort en rupture par rapport à la tradition de la casuistique, centrée sur les actes, considérés de façon abstraite, hors du contexte dans lequel ils prennent leur sens.

Mais cette période est aussi celle où Jacques Leclercq se préoccupe d'introduire la sociologie, à l'Université de Louvain sans doute, où elle était absente, mais aussi, de façon plus générale, dans les milieux catholiques, en pensant en particulier aux services qu'était appelée à rendre la sociologie religieuse. Comme il avait dans ses attributions un cours de questions spéciales de philosophie morale et sociale, qui s'adressait aux étudiants de la licence en philosophie, il choisit, dans les premières années de son enseignement à Louvain, de donner dans ce cadre un cours d'introduction à la sociologie. Ce cours fut bientôt demandé comme cours obligatoire à l'Ecole des Sciences Politiques et Sociales, et ce fut le point de départ de tout un processus qui

---

<sup>8</sup> Ibid., p. 140.

<sup>9</sup> Ibid., p. 145.

<sup>10</sup> Ibid., p. 145..

devait aboutir à la création d'un programme complet de sociologie et d'un centre de recherches dont Jacques Leclercq fut du reste aussi l'initiateur.

Il fut pendant trois ans, de 1952 à 1955, président de l'Ecole des Sciences Politiques et Sociales. C'est aussi pendant cette période qu'il fonda, comme on l'a appelé, la *Société d'Etudes Politiques et Sociales* et qu'il participa, en 1948, à la création de la *Conférence Internationale de Sociologie Religieuse*, dont il fut le premier président. Et dans le même temps il continuait à publier, selon un rythme régulier, outre ses ouvrages de morale et son *Introduction à la sociologie*, des ouvrages de spiritualité où il développait, selon des perspectives plus particulières, les conceptions qu'il avait exposées dans ses *Essais de morale catholique: Trente méditations sur la vie chrétienne* (1946), *Vocation du chrétien* (1946), *Le Mariage chrétien* (1947), *La Vocation religieuse* (1951), *Penser chrétiennement notre temps* (1951), *Valeurs chrétiennes* (1952), *Vivre chrétiennement notre temps* (1957), *Le chrétien devant l'argent* (1957), *Le chrétien devant la planétarisation du monde* (1958), *Mère de notre joie* (1959).

Puis vint l'âge de l'éméritat, 1961. L'aspiration de Jacques Leclercq à une vie plus contemplative va enfin pouvoir se réaliser. Aussitôt les examens de la session de juin-juillet 1961 terminés, il quitte Louvain et s'installe à l'Ermitage du Caillou Blanc. "*En mettant le point final à Saisir la vie à pleines mains, écrit-il, l'auteur remercie le Seigneur. Il avait eu une vie complète, avait accompli toute l'œuvre qu'il croyait pouvoir accomplir. Il y a peu d'hommes qui aient ce privilège. Maintenant c'était fini. Il n'y avait plus qu'à attendre la visite du Seigneur*"<sup>11</sup>. Il attendit dix ans.

Mais de nouveau des signes lui étaient envoyés, pour lui signifier qu'il avait encore à intervenir dans l'action, pas de façon directe certes, mais selon les talents qu'il avait reçus et avait fait fructifier, par la diffusion de ses écrits. On lui demanda des collaborations de tous côtés. Des séries d'articles, organisés selon un plan préétabli, demandaient à devenir des livres, de nouveaux thèmes se proposaient. Et de fait cette période du Caillou Blanc fut aussi une période de production intense: livres sur la famille - *Vers une famille nouvelle?* (1962), *Le Prêtre et les Epoux* (1962), *Mariage naturel et Mariage chrétien* (1965), *Aujourd'hui mariage d'amour?* (1968) -, publication d'un cours sur la civilisation, et dans une ligne proche de *La Révolution de l'homme au XXe siècle*, réédition du célèbre *Eloge de la paresse*, suivi de quelques autres, publication d'un ouvrage sur *La Femme, aujourd'hui et demain* (1968), et puis d'une série d'ouvrages de réflexion

---

<sup>11</sup> Ibid., p. 156.

religieuse, *La Rencontre des Eglises* (1962), *La Sœur hospitalière* (1963), *La Liberté d'opinion et les Catholiques* (1963), *Le Prêtre devant Dieu et devant les hommes* (1964), *Vatican II. Un Concile pastoral* (1966), *Croire en Jésus-Christ* (1967), *Où va l'Eglise d'aujourd'hui?* (1969), et de cette très belle méditation sur le dernier âge de la vie, *Joie de vieillir* (1967).

Jacques Leclercq avait, dans ses écrits comme dans ses paroles, un style inimitable, qui présentait sous la forme de l'évidence la plus simple des perspectives inattendues et rendait inopérantes les idées qui ne se soutenaient que de l'habitude. On le disait paradoxal et il choquait certains. Le Père Arendt, de la Compagnie de Jésus, qui fut son collaborateur à *La Cité Chrétienne*, lui disait plus justement: "*Vous êtes paradoxal dans la forme, mais traditionnel dans les idées*". En réalité, il avait un détachement tel à l'égard de lui-même et de ses propres idées, mais aussi à l'égard de ce qu'on lui avait appris ou de ce qui était tenu comme allant de soi qu'il était capable de faire voir la vérité vivante d'une tradition, par delà les formes sous lesquelles elle était transmise, et capable surtout de voir au-delà de l'immédiat, très loin dans le long terme, selon ce que lui faisait apercevoir sa perception des réalités spirituelles. Il y avait en lui une dimension prophétique. Elle s'est exprimée tout particulièrement dans ses vues sur l'Eglise et sur l'avenir de la vie religieuse. Beaucoup de ses idées, qui étaient très neuves dans les années vingt et qui furent même jugées dangereuses par certains, sont devenues la vérité d'aujourd'hui. Il avait d'ailleurs lui-même le sentiment que le Concile avait élaboré une vision doctrinale et pratique de l'Eglise qui correspondait tout à fait à ce qu'il avait pressenti et tenté de dire trente ou quarante ans auparavant.

Jacques Leclercq a marqué son temps. Il a été une grande figure du catholicisme belge, un apôtre par l'étude, par la parole et par la plume, il a été un de ceux qui, dans la première moitié de ce siècle, ont préparé les grandes mutations qui sont intervenues dans la vie de l'Eglise au cours de ce siècle, l'émergence d'un nouvel esprit évangélique et tout le mouvement conciliaire. Ses livres ont eu énormément de retentissement, dans notre pays d'abord, et ensuite dans tout le monde catholique - surtout à vrai dire dans les pays latins - grâce aux très nombreuses traductions qui en ont été publiées. Sans doute parce qu'il disait l'essentiel et qu'il prêchait "*le retour à Jésus*". Mais lui-même n'avait pas cherché ce succès. L'auteur, disait-il de lui-même en évoquant la période de Saint-Louis, "*a la sensation d'avoir consacré quinze ans de sa vie à un énorme travail*".

qui est tombé dans un puits", et puis "il voit arriver du bout du monde des gens qui lui disent qu'ils vivent de sa pensée"<sup>12</sup>.

Vue de l'extérieur, sa vie, qui est d'une admirable cohérence, paraît s'être déroulée selon un plan et avoir été construite conformément à des projets qui n'ont pas varié, suivant les initiatives d'une volonté inflexible, dans une vue claire des objectifs à atteindre, qui furent effectivement atteints. En réalité, il fut sans cesse conduit. Sans doute, écrit-il, "aurais-je fait une autre œuvre si les circonstances avaient été autres; et dans les circonstances rentrent les supérieurs qu'on a sans les avoir choisis"<sup>13</sup>. Mais "c'est le Seigneur qui mène et il faut accepter la volonté divine manifestée dans l'événement. [ ... ] C'est Dieu qui mène; notre rôle est d'obéir"<sup>14</sup>.

Il écrivait, dans ses notes personnelles, vers 1945: "Seigneur, vous me conduisez par des voies que je n'ai pas choisies: aidez-moi seulement à y être fidèle. C'est vous qui conduisez. Je n'ai pas à demander où vous me menez: je n'ai qu'à suivre". Dès sa jeunesse, dès sa conversion et l'éveil de sa vocation, il fut mystérieusement conduit. "Dans le plus profond de moi-même, je n'ai pas choisi. C'est Dieu qui m'a choisi"<sup>15</sup>. Et les signes n'ont jamais manqué. Mais il a toujours obéi à ce qui lui était demandé. C'était là d'ailleurs sans doute un trait fondamental de sa spiritualité: l'abandon confiant à la volonté de Dieu, telle qu'elle se manifeste dans les circonstances, dans les appels qui viennent des autres, dans ce que demande le service de l'Eglise. C'est cette constante fidélité qui donne à sa vie l'étonnante unité que nous y admirons et qui lui a permis à lui-même, alors qu'il entrait dans la dernière période de sa vie, de dire cette prière: "Seigneur, merci de m'avoir permis de vivre une vie complète, avec l'insouciance de l'enfance, les passions de la jeunesse, les heures dures de la maturité et de connaître maintenant la paix du soir".

Homme d'étude, homme d'action, écrivain spirituel, apôtre, prophète, Jacques Leclercq fut tout cela. Mais il fut d'abord et essentiellement prêtre. Ce fut là son engagement initial et il le fut toujours plus. C'est pourquoi sur sa tombe il y a cette seule inscription: "Jacques Leclercq, prêtre". Il écrivait dans ses carnets, en août 1926: " "Un prêtre, c'est n'être au dehors que son instrument, n'avoir pas d'autre action. Instrument de Dieu pour le salut des âmes - rien que prêtre;

---

<sup>12</sup> Ibid. , p. 138.

<sup>13</sup> Ibid. , p. 131.

<sup>14</sup> Ibid. , p. 131.

<sup>15</sup> Ibid. , p. 36.

*n'être plus homme, n'être plus quelqu'un, n'être plus moi, n'être que prêtre". Et quarante et un ans plus tard il écrivait: "Le samedi 23 septembre prochain, il y aura cinquante ans que je suis prêtre. Le sacerdoce a été la seule chose de ma vie; il l'est encore".*

*"Ma mission, a-t-il écrit aussi, est de dire au monde ce qu'est l'attitude chrétienne dans le temporel". Il l'a dit, sous bien des formes et avec un sens vrai de ce que sont les exigences de la vie dans le temporel. En cela il fut un homme d'action. Mais en vérité cet homme d'action était un grand contemplatif, qui a vécu intensément la présence de Dieu. "La contemplation, a-t-il écrit, ne se commande pas. Elle dépend de Dieu. Elle est pour moi le plus grand des bonheurs. Je remercie Dieu s'il veut me l'envoyer". Tout nous permet de croire que cette grâce lui fut donnée.*

La vision ultime que je garde de Jacques Leclercq est celle d'un homme enveloppé dans la semi-obscurité priante de la chapelle de son ermitage. Il me faisait penser à ces admirables figures sculptées dans les voussures du portail Nord de la Cathédrale de Chartres, qui représentent la vie contemplative: elle se recueille, elle ouvre son livre, elle lit, elle médite, elle enseigne, elle entre en extase.

16 février 1969. *"Aujourd'hui dimanche de la Quinquagésime: tout est blanc; la neige recouvre tout. Aucun bruit, aucun mouvement. Dieu. Rien d'autre. Le monde s'arrête. C'est l'éternité. Mais on ne voit rien".*

## AMARTYA SEN

### Philippe VAN PARIJS

I was still a student when I first read some of Amartya Sen's work. I had come across by chance his little book *On Economic Inequality*, which I read at once from start to finish. It was for me what we call in French a *coup de foudre* - love at first sight, or at least at first reading. Never before had I encountered such a combination of a comprehensive and lucid survey of the literature; a sober and effective use of formal tools; a delightfully clear presentation of mathematical results; an unflinching critical attention to the presuppositions of what was being claimed; and a pervasive concern with the victims of the economic inequalities which the book sought to conceptualize.

Since reading Amartya Sen's little book, I have had some time to read widely. And for each of the features I just mentioned, I have probably come across some other writing by some other author that matched or came close to matching *On Economic Inequality*. But with one major exception, I have never since encountered anything like the same combination of features I had found so extraordinary in that book. I have to say "with one major exception", because I was unable to resist the temptation to read much more of Professor Sen's work, and thus underwent again and again the same gratifying experience I had gone through the first time I read him.

Needless to say, I shall not go here through the many books and articles that make up Amartya Sen's work. Even if I strictly confined myself to reading out the first word of each title, I think my time would be up long before I reached the end of the list. Let me just say a few words on two of Professor Sen's many achievements, the two achievements that have been singled out for the awarding of today's honorary degree.

#### **Theory of social choice: turning bad news into good news**

I cannot think of any discipline that started as badly as the theory of social choice. In 1951, Kenneth Arrow published a famous book containing a no less famous theorem which says, very roughly, this. Consider the problem of ranking various policies according to society's preferences. Let us try to do this - as no doubt one should in any decent liberal society - by using no other information than the preference rankings adopted between these same

alternatives by society's individual members, and in such a way as to satisfy a small number of very plausible conditions, which there is no time to spell out here. If we try to do this - this is Arrow's bad news. -, we shall necessarily fail. In other words, there is no way of aggregating individual preferences into collective preferences without violating at least one highly plausible requirement.

Faced with this result, one might have thought that people would have decided to give up and move on to some more promising business. But quite the opposite happened. Upon the shambles left by Arrow's theorem, arose a "normal science", in Thomas Kuhn's sense - an intense, tightly disciplined, cumulative, increasingly organized puzzle-solving activity - in an attempt, inter alia, to explore what happens if some of Arrow's conditions are relaxed; to prove ever more general, elegant and, if possible, counterintuitive results; and also to extend gradually the framework of inquiry beyond the ordinal-utilitarian framework common to Arrow and to standard welfare economics.

Many scholars all over the world have contributed to this vast enterprise, including several people present in this room today. But I think it is fair to say that the great architect of this whole enterprise, that the man who most contributed to consolidating a motley collection of results into a coherent, organized discipline, that the man who turned Arrow's bad, negative news into good, fruitful news, is none other than Amartya Sen.

This he has done in a number of ways, but in no way as powerfully as by providing the discipline with its first textbook. Nearly twenty years after its publication, despite the fast progress in the field and the appearance of several competitors, Professor Sen's *Collective Choice and Social Welfare* is still widely regarded as the best textbook on offer - a privilege it owes to its having all the virtues of a true classic. No fancy colours, no glossy diagrams, but a perfect balance between intuition and proof, a delightful combination of clear thinking and clear exposition, and a great gift for identifying the central problems and the most promising avenues for future research. One of these avenues he has abundantly explored in recent years and will take us to the second achievement I wanted to briefly mention.

**The dialogue between ethics and economics: building bridges between two continents that had been drifting apart**



As he has matured, Professor Sen has - like many great scientists -, shown a mounting interest in philosophical questions. But unlike many of these scientists, this interest has not led him to just allocate a growing share of his time to the sort of conversation previously restricted to coffee breaks and cocktail parties. As acknowledged by his recent joint appointment to Harvard's Economics and Philosophy departments, Professor Sen has moved into philosophy, in particular ethics and political philosophy, as a discipline in its own right, with its own demands, with its own tradition, with its own stock of increasingly sophisticated arguments and counterarguments.

By moving into philosophy in this way, Professor Sen has rendered, and continues to render, both disciplines a very precious service. For he is one of the very few people who are able to convey to economists, in a language they find congenial, those philosophical insights they would be naive to ignore in discussing even the most concrete policy questions. He is also one of the very few people who are able to explain to philosophers, in a language they can understand, those elements of economic culture which they would be foolish to neglect even at the level of abstraction they enjoy keeping to. But being immersed in both cultures does not only make for an ideal communicator. It also provides an ideal position from which to contribute in a creative way to some of the most central questions of normative political theory. Let me just mention one of them, which has particularly concerned Professor Sen over the past few years.

When evaluating the performance of an economy or a society (in a broad sense covering both efficiency and justice), there are two metrics which are standardly used: the metrics of goods or commodities, and the metrics of welfare or utility. One uses the goods metrics, for example when discussing performance in terms of aggregate real income and its distribution, but also in terms of John Rawls' primary goods. One uses the welfare metrics, for example when discussing performance in terms of Pareto-optimality or in a classical utilitarian framework. Which of these metrics is fundamental? Which of these metrics captures what really matters, rather than just a proxy for it?

Amartya Sen's answer is: *neither*. The goods metrics is fundamentally inadequate because it fails to take into account people's very unequal abilities to turn goods into achievements. (A disabled person cannot achieve the same as an able-bodied person with an identical quantity of goods.) The welfare metrics handles this particular problem far better, but it is nonetheless fundamentally

inadequate for different reasons. It amounts, among other things, to penalizing the poorest for adapting their ambitions to their fates. To quote from Professor Sen's most recent book:

*"The hopeless beggar, the precarious landless labourer, the dominated housewife, the hardened unemployed, or the over-exhausted coolies may all take pleasures in small mercies, and manage to suppress intense suffering for the necessity of continuing survival, but it would be ethically deeply mistaken to attach a correspondingly small value to the loss of their well-being because of this survival strategy."* (*On Ethics and Economics*, Oxford: Blackwell, 1987, 45-46)

A logically coherent, ethically defensible theory of distributive justice requires that one should reject both the goods metrics and the welfare metrics. What is the alternative? This question - central to both normative economics as it has developed in the wake of the theory of social choice, and to political philosophy in the liberal tradition - has been the topic of much of Amartya Sen's recent work. Those who have heard him this afternoon will know that his own answer is one which gives an irreducible role to achievements and freedoms, to functionings and capabilities. Whether right or wrong, this answer has stimulated and continues to stimulate many fruitful discussions by economists and philosophers alike. It thereby provides one of the sturdiest among the many bridges Professor Sen has built between two continents that were drifting apart, between ethics and economics. This was the second achievement I wanted to stress.

X  
X X

Let me conclude, Professor Sen, by mentioning two features of a more personal nature that make awarding an honorary degree to you at the same time exceptional and, I feel, particularly appropriate for our University.

Firstly, you are and have remained a citizen of the Third World. True, you have been coopted by the self-called First World, through some of its most prestigious institutions - and it is probably fair to say that, had this not been the case, you would not be here today. But you have remained faithful to your origins to an extent seldom encountered with people in similar circumstances, not just by retaining Indian citizenship and by returning to India very frequently, but also by devoting part of many of your works and the whole of some of them to problems that primarily affect the Third World, in particular

the most pressing of all, hunger and famine. Our University has a strong tradition of welcoming citizens of many Third World countries among its students. It is not unprecedented, but rare, and therefore particularly precious, for it to welcome one of them today as one of its Honorary Doctors.

The second feature is not altogether unconnected to the first one. When reading your work, when listening to you, one gets the feeling that here is someone who is just brilliant at what he is doing, but also someone who does not do what he is doing just for the fun of being so brilliant at it. As shown in the choice of his topics, in the very stamina that drives him along in his intellectual quests, here is someone who is impelled by something else, by what gives normative economics its point, by what gives political philosophy its urgency, by a concern with "the hopeless beggar, the precarious landless labourer, the dominated housewife, the hardened unemployed, or the over-exhausted coolies", and the many, many others who have to suffer the injustices of our world.

This aspect of your work was no doubt, among others, in Jacques Drèze's mind when he first nominated you for this degree. For our University, as you know, claims allegiance to a particular tradition. As is evidenced by the very choice of both Professor Aumann and yourself, this does not - or no longer - mean bigotry, narrow-mindedness or religious sectarianism, in this department even less than in any other I know. What it means is, in part, commitment to an ethical tradition in which the concern for the least privileged figures prominently. This concern is one of the most central components of the particular version of the liberal tradition in economic and philosophical thinking that you are contributing so much to developing. Today is, therefore, a very special opportunity for our University to honour and reward a work that does not only display outstanding intellectual qualities, but is also driven by the very same ethical commitments that are - or should be - its own.

Hence I propose that Professor Pierre Macq, Rector of the Université Catholique de Louvain should confer on Professor Amartya Sen the Honorary Doctorate of the Faculty of Economic, Social and Political Sciences.

### **III. PISTES**



## **A. ETHIQUE MICROECONOMIQUE**

*La business ethics ou éthique des affaires traite des exigences éthiques s'imposant au fonctionnement et au comportement des entreprises dans un environnement institutionnel supposé essentiellement donné. Les trois textes qui composent cette section s'adressent à la problématique de l'éthique microéconomique ainsi conçue.*

*Le texte de Philippe de Woot a été initialement présenté au séminaire de troisième cycle "Ethique des affaires : philosophie politique ou technique de management", organisé à Louvain-la-Neuve en février - mai 1990 par Jean-Marie Jacques (FNDP) et Philippe Van Parijs (UCL). Il a été antérieurement publié dans l'Entreprise et l'Homme [1990, n° 2].*

*Les textes de Robert Cobbaut et Philippe Van Parijs ont leur origine dans les exposés de synthèse qu'ils ont présentés à ce même séminaire. Ils ont été publiés dans la Revue Nouvelle [93(1), janvier 1991] et ont fortement bénéficié des apports des autres intervenants à ce séminaire: Jacques Berleur, Robert Cobbaut, Philippe de Woot, Georges Enderle, Michel Falise, Gilbert Hottois, Jean-Marie Jacques, Jean Ladrière, Jean Moussé, Jef Van Gerwen et Johan Verstraeten.*

# L'ENTREPRISE ET L'ETHIQUE

**Philippe DE WOOT**

Professeur à l'Université Catholique de Louvain

## **Des questions pressantes**

Pourquoi l'éthique des affaires prend-elle aujourd'hui une visibilité plus grande ?

L'évolution du jeu concurrentiel international et le développement de la puissance stratégique des entreprises font apparaître une série de problèmes et d'enjeux. La globalisation de la concurrence et la nécessité d'une approche "triadique" (Europe, Etats-Unis, Asie) obligent souvent l'entreprise à conquérir une capacité stratégique considérable. Elle développe son pouvoir en créant les ressources-clés de son développement: équipes internationales, technologies, informations, réseaux, relations, etc. Dans cette perspective, le pouvoir privé devient plus important et plus international. L'accélération du progrès technique se poursuit: la recherche et le développement technologique sont une arme concurrentielle majeure. Dans beaucoup de domaines, c'est l'entreprise qui décide de l'ampleur et de l'orientation du progrès technique. Il ne s'agit pas seulement du volume des recherches mais aussi de la combinaison et du croisement des disciplines. Cela provoque l'émergence de filières très enrichies et parfois nouvelles.

Le rôle accru des financiers dans la restructuration du capitalisme mondial est un autre exemple. Sans vouloir séparer de manière trop rigide le monde de la finance et celui de l'entreprise, on peut se demander si leurs finalités sont suffisamment proches et si leurs approches sont toujours aussi complémentaires que d'aucuns le prétendent. Dans certains cas, le dépeçage de l'entreprise, en vue d'un projet à court terme, peut nuire à son développement à long terme en détruisant des réseaux subtils, des synergies peu visibles, une culture commune porteuse d'une capacité de progrès. Le marché boursier ne reflète pas toujours correctement les paris à long terme faits par les entrepreneurs. Si l'on considère les sommes mises en jeu, l'intervention des financiers peut avoir un effet considérable: il y aurait aujourd'hui une trentaine de milliards de dollars dans les fonds de LBO (Leverage-Buy-Out); si l'on prend un levier de dix, il y a potentiellement 300 milliards de dollars prêts à s'investir, par cette voie, dans des manœuvres financières dont le projet industriel n'est

pas toujours visible. Ajoutons à cela les scandales et les "affaires" et l'on comprendra que certains puissent s'interroger sur les finalités de ce type de jeu.

Il y a aussi les "méga-problèmes" auxquels l'entreprise peut être mêlée. Soit parce qu'elle en est la cause, soit parce qu'elle peut contribuer à leur solution. On peut évoquer notamment la pollution et les accidents tels que: Seveso, Bhopal, Three Miles Island, l'Alaska, etc. On peut penser aussi au développement du Tiers Monde ou des pays de l'Est: l'immense savoir-faire de nos entreprises peut-il, doit-il servir des causes de cette ampleur?

Enfin, si l'on définit l'entreprise comme une société de personnes engagées dans des relations d'autorité, de coopération et d'échange, on voit l'ampleur des questions éthiques que pose la conduite d'une organisation: quel mode d'exercice du pouvoir faut-il utiliser? Quelle politique de développement des personnes faut-il mettre en œuvre? Comment gérer les licenciements? Peut-on réconcilier (harmoniser) l'impératif économique et les aspirations des personnes travaillant dans l'entreprise? Comment traiter les conflits d'intérêt? etc. ...

### **La fonction spécifique de l'entreprise**

Pouvoir de l'entreprise, sens du progrès technique, jeux financiers, environnement, Tiers Monde, développement des personnes, ... il n'existe évidemment pas de réponse éthique "toute prête" ou "toute faite" à des problèmes d'une telle ampleur. La morale générale ne permet pas d'approfondir beaucoup ce genre de questions même si elle donne une première orientation. Il est donc nécessaire de délimiter le champ de la réflexion et de centrer celle-ci sur la fonction spécifique de l'entreprise. C'est en parlant de la fonction que l'entreprise est seule à remplir dans notre société que l'on peut aborder les problèmes éthiques spécifiques que soulèvent son action et ses stratégies.

En étudiant le fonctionnement des entreprises, leurs performances, leurs stratégies, les recherches ont confirmé l'hypothèse de Schumpeter: c'est l'innovation qui explique le développement et la survie de celles-ci. Si on les observe sur une période longue, on constate qu'aucune d'entre elles n'a survécu sans renouveler constamment ses produits, ses procédés, ses marchés, ses méthodes. C'est par l'innovation qu'elles ont créé et diffusé le progrès économique et technique. C'est l'entreprise performante qui assure le risque et l'effort de ce progrès. Elle développe en elle les caractéristiques de



l'entrepreneur schumpeterien: la vision du progrès possible, un goût du risque suffisant pour l'entreprendre et le mettre en œuvre, une autonomie et un pouvoir d'action capables de le mener à bonne fin. Elle systématise ainsi la créativité et s'inscrit dans un processus dynamique de changement. Dans ce sens, entreprendre consiste essentiellement à changer un ordre existant. Si l'on situe cette fonction dans un milieu concurrentiel et ouvert (international), et si l'on y ajoute les divers incitants publics, on saisit l'essentiel du mécanisme de création du progrès économique et technique.

Dans cette perspective, on peut proposer un concept central pour décrire la fonction spécifique de l'entreprise: la créativité économique et technique. On peut défendre la thèse que, parmi les grandes civilisations, celle de l'Occident a constamment valorisé ce type de progrès et haussé sa poursuite au niveau des activités qu'elle estimait fondamentales et dignes de considération. Si l'on se réfère aux grands mythes qui fondent notre culture, on s'aperçoit vite que ceux-ci ont une place importante au progrès économique et technique. Le sens du mythe prométhéen n'est-il pas précisément celui-là? Prenant le risque du progrès, dérochant aux dieux "le feu, père de tous les arts, route sans fin (...)", Prométhée incarne et symbolise les qualités et l'élan de l'entrepreneur.

*"Un jour, dans la tige sacrée du narthèce, j'ai caché l'Étincelle ... Je l'ai transmis, O Feu Libérateur, O Source créatrice. Maître de tous les arts. Route infinie qui s'ouvre pour les hommes (...)"<sup>16</sup>.*

Autour de cette figure centrale, d'autres dieux ou héros incarnent la fonction de progrès économique: Vulcain, l'ingénieur; Ulysse et Jason, les créateurs de marchés; et même Icare, le héros du risque mal calculé et du progrès avorté. Icare ... le Concorde!

Et de proche en proche, l'Occident a gardé et développé cette croyance en un progrès matériel possible et utile. Que ce soit par l'admiration portée aux aventures lointaines et aux grandes découvertes: Marco Polo, Christophe Colomb, Magellan, ou par la volonté de se définir sans cesse comme une société urbaine, encline aux échanges internationaux, ouverte sur la mer et toutes les libertés qu'elle suppose. Un fil conducteur de notre devenir occidental est celui de ces cités marchandes, affairistes et libres: Athènes, Alexandrie, Byzance, Venise, Bruges, Anvers, Amsterdam, Londres, New York ... Ce devenir fut celui d'un mouvement, d'une tension vers autre chose, d'une remise en cause

---

<sup>16</sup> ESCHYLE, *Prométhée enchaîné*.

incessante de l'ordre existant, d'une adhésion à une évolution rapide que l'on acceptait et que l'on croyait parfois conduire. "Pour qui tend convenablement sa voile au souffle de la Terre, un vent nouveau se lève qui force à prendre toujours la plus haute mer"<sup>17</sup>. Un des traits de l'Occident n'est-il pas d'avoir accepté souvent de prendre la plus haute mer, qu'il s'agisse des échanges commerciaux, des arts, des institutions, des connaissances et de la pensée? Méditant sur l'extraordinaire capacité de renouvellement de la création artistique occidentale, André Malraux la définissait comme "l'art des grands navigateurs". Ne retrouve-t-on pas le symbole de cette attitude collective dans la devise de la ligue hanséatique: "Navigare necesse est"?

Depuis deux siècles, dans le domaine économique, l'agent le plus virulent de ce mouvement fut l'entreprise. Et sa fonction de créativité s'inscrivit longtemps dans l'élan général qui soulevait toute la société vers un avenir différent. On peut suggérer que l'entreprise fut plus qu'un simple phénomène de société. Elle fut, en Occident, un fait de civilisation.

*"Ecoutez les misères des mortels et ce que j'ai fait pour ces enfants débiles, que j'ai conduits à la Raison et à la force de la Pensée ... Jadis les hommes avaient des yeux pour ne point voir. Ils étaient sourds à la voix des choses. Et, pareils aux formes des songes, ils s'agitaient au hasard dans le désordre du monde ... Ils ne bâtissaient pas de maison au soleil; ils ignoraient la brique; ils ne fabriquaient pas de poutres ni de planches. Et comme des fourmis, ils se terraient dans le sol, ils s'enfermaient dans l'obscurité des cavernes (...).*

*Ils ne prévoyaient pas le retour des saisons, ne sachant lire dans le ciel les signes de l'hiver, du printemps fleuri, de l'été qui mûrit les fruits (...). Ils faisaient tout sans rien connaître (...). Jusqu'au jour où j'inventai pour eux la science difficile du lever et du coucher des astres. Vint ensuite celle des nombres, reine de toute connaissance. Et celle des lettres qu'on assemble, mémoire de toute pensée d'homme, ouvrière du labeur humain (...).*

*Puis, pour les soulager aux travaux de la terre, je leur appris à lier au harnais des animaux sauvages. Le cheval devint docile au cavalier, il conduisit le char, il fut l'orgueil des rois. Le bœuf plia la nuque et tira la charrue. Et, pour franchir les mers, je leur donnai la barque aux ailes de toile (...).*

*Telles furent mes inventions. Celui qui délivra les hommes n'a pas trouvé la voie de son salut (...)"<sup>18</sup>.*

---

<sup>17</sup> TEILHARD DE CHARDIN.

<sup>18</sup> ESCHYLE, id.

## Le sens du progrès économique et technique

Le progrès économique et technique ne constitue pas une finalité par lui-même. Pour donner un sens (ou une valeur) au progrès économique, il faut aller plus loin et tenter de répondre aux questions suivantes: progrès économique et technique, (1) pour quoi? (2) pour qui? (3) comment?

Aujourd'hui, on aperçoit plus clairement les limites, les coûts et les dangers d'un progrès technique débridé. On voit aussi qu'il ne peut être qu'un moyen et non sa propre fin. Le progrès technique rend apocalyptiques les menaces de guerre nucléaire, il n'empêche pas des milliers d'êtres humains de mourir de faim, il ne supprime pas, par lui-même, les inégalités sociales. Dans son orgueil un peu court, Prométhée, "le Sauveur des hommes", affirmait: "J'ai supprimé les angoisses de la mort". Nous savons tous aujourd'hui qu'il n'en est rien. Nous savons aussi que Prométhée doit être soumis à un ordre politique qui le dépasse et qui l'oriente. Cette orientation ne peut être donnée qu'en finalisant le progrès. Il faut dépasser l'approche trop exclusivement économique et financière pour déboucher sur les valeurs sociales et politiques et sur une définition du bien commun ou de l'intérêt général.

*"Il tombe sous le sens que la science et la technologie ont provoqué d'irréparables dégradations de l'environnement, un déséquilibre économique et un relâchement moral ... Personne n'a sérieusement douté qu'il fallait en passer par là. Il entre dans cette attitude, le plus souvent irraisonnée, une part d'instinct mercantile aveugle, une soif démesurée de confort et de consommation. Mais aussi un mécanisme bien plus puissant: la conviction, ancrée au cœur de la personnalité occidentale, au moins depuis Athènes, que l'investigation intellectuelle doit aller de l'avant, qu'un tel élan est conforme à la nature et méritoire en soi, que l'homme est voué à la poursuite de la vérité; le "taïaut" de Socrate acculant sa proie résonne à travers notre histoire. Nous ouvrons les portes en enfilade du château de Barbe-Bleue parce qu'" elles sont là", parce que chacune mène à la suivante, selon le processus d'intensification par lequel l'esprit se définit à lui-même. Laisser fermée une de ces portes serait non seulement lâcheté mais aussi trahison radicale, mutilation de l'instinct inquisiteur, scrutateur, insatiable, de notre espèce. Nous pourchassons la réalité où qu'elle nous conduise. Les risques, les désastres encourus sautent aux yeux ..."(...).*

*"Ce que j'ai à l'esprit dépasse de loin les préoccupations courantes du monde scientifique quant à l'environnement, l'armement, l'emploi irréfléchi de substances chimiques dans l'organisme. Le vrai problème est de savoir s'il faut persister dans*

*certaines recherches, si la société et l'esprit humains, à leur stade actuel d'évolution pourront supporter les vérités à venir. Il est possible – et voilà que déjà se lèvent les dilemmes tels que l'histoire n'en a jamais connu –, il est possible donc que la prochaine porte donne sur des réalités par essence contraires à notre équilibre mental et à nos maigres réserves morales. Jacques Monod a formulé publiquement la question que tant d'autres posaient en privé: faut-il persévérer si la génétique doit divulguer, sur la différenciation des races, des secrets dont la portée morale, politique et psychologique nous déborde? Sommes-nous libres d'explorer les voies neurochimiques et psychophysiologiques qui mènent aux zones en partie archaïques du cortex, si cette étude dévoile que les haines raciales, le goût de la guerre ou la pulsion de mort dont parle Freud tiennent à l'hérédité? On pourrait ainsi multiplier les exemples"<sup>19</sup>.*

### **Le développement de la personne dans l'entreprise et l'exercice du pouvoir**

Les recherches en sciences sociales mettent clairement en évidence la volonté de ceux qui travaillent dans l'entreprise de donner un sens à leur activité et de pouvoir s'y développer. Le concept de responsabilité est au centre du débat. Qu'il s'agisse du besoin de réalisation de soi, mis en lumière par les chercheurs américains, ou de la volonté de création et de contrôle, soulignée notamment par Touraine, l'exercice d'une responsabilité dans le travail apparaît comme la pierre angulaire d'un progrès social authentique. Les conditions d'un travail responsable ont été mises en évidence par de nombreux travaux<sup>20</sup>. Il s'agit principalement de développer la compétence, le sentiment d'être utile, le sentiment d'être estimé, l'expérience du succès, et une liberté suffisante dans l'expression, la recherche de l'information, le contrôle sur les normes et les résultats de son travail.

Ces résultats de recherche rejoignent, presque mot pour mot, le grand appel moral de Jean XXIII dans *Mater et Magistra*, à un point tel qu'on ne peut pas s'empêcher de méditer sur cette convergence. S'interrogeant sur les conditions à remplir pour qu'un système économique et social puisse être considéré comme "juste" du point de vue chrétien, il mettait au centre de sa réponse le concept de la responsabilité.

---

<sup>19</sup> STEINER, G., *Dans le château de Barbe-Bleue, note pour une redéfinition de la culture*, Paris: Folio, 1986, p. 151-152.

<sup>20</sup> Voir notamment ARGYRIS, C., *Personality and Organization*, New York: Harper, 1958.

*"Si les structures et le fonctionnement d'un système économique sont de nature à compromettre la dignité humaine de ceux qui s'y emploient, à émousser en eux le sens des responsabilités, à leur enlever toute initiative personnelle, nous jugeons ce système injuste, même si les richesses produites atteignent un niveau élevé et sont réparties selon les lois de la justice et de l'équité"<sup>21</sup>.*

Cela implique évidemment un exercice du pouvoir orienté vers les personnes. Il existe en Occident deux conceptions du pouvoir. L'une est cynique, froide, calculatrice, amoral. L'autre est humaniste, chaleureuse, démocratique, imprégnée de valeurs éthiques. Il ne s'agit plus d'un pouvoir de domination mais d'un pouvoir de service: il s'agit d'animer un jeu collectif et de le conduire plutôt que de le dominer. Les qualités morales y jouent un rôle important et les dirigeants de ce type s'appuient davantage sur leur autorité que sur le seul pouvoir statutaire.

### **Une éthique personnelle**

Les problèmes évoqués ici seront éclairés, certes, par une vision de la fonction spécifique de l'entreprise et par certaines finalités générales. Mais cela ne suffira pas: il y a beaucoup de décisions qui ne seront guidées que par l'éthique personnelle du dirigeant. A cet égard, les derniers livres du Père Jean Moussé<sup>22</sup> proposent une approche concrète à laquelle un dirigeant "engagé" peut souscrire.

Dans une société éclatée, où les conceptions du bien sont de plus en plus relatives, existe-t-il l'un ou l'autre principe de base suffisamment universel pour fonder l'éthique?

Il existe beaucoup de travaux sur ce thème. Kant est proche de nous lorsqu'il nous propose son impératif catégorique<sup>23</sup>:

*"Fais ce que tu dois parce que tu le dois" (...) "Sans condition, parce que tu es libre et responsable, capable de juger pour toi du bien et du mal. Il n'y a pas d'autre éthique que celle de la liberté (...)"*.

---

<sup>21</sup> *Mater et Magistra*, Paris: Spes. 1962, p. 91.

<sup>22</sup> MOUSSE, J., *Fondements d'une éthique professionnelle et Pratique d'une éthique professionnelle*, Paris: Les Editions d'Organisation, 1989.

<sup>23</sup> MOUSSE, J., op. cit., p. 28-29.

Cette assurance habitait Saint-Paul quand il écrivait que tout était permis, même si tout n'était pas opportun. "A chacun de juger". Elle inspirait Saint-Thomas d'Aquin lorsqu'il écrivait que la loi de la conscience prime toutes les lois humaines, y compris celle de l'Eglise ... Mais, dans tous les cas, la vigueur de l'affirmation suppose un long itinéraire personnel alimenté par beaucoup de réflexion. C'est lui qui donne leur force à certains hommes parfaitement droits, incorruptibles, en même temps que parfaitement respectueux d'autrui ... Les deux principes avancés par Kant sont clairs:

*"Agis de telle façon que les règles de ton action puissent être érigées en règles universelles".*

Nous voilà au principe même de l'universalité. Et le second principe:

*"Agis de telle sorte que tu ne fasse servir l'humanité, tant dans ta personne que dans celle d'autrui, qu'à titre de fin, jamais comme simple moyen"<sup>24</sup>.*

Les "Droits de l'Homme", après d'autres approches, comme celle de l'Évangile, par exemple, ont tenté de préciser et de concrétiser ce respect de l'homme. Ils définissent quelques droits premiers et inaliénables, comme la liberté, la justice, l'égalité, la vérité, ... Ce sont les droits que devrait respecter tout être raisonnable.

Jean Moussé pense qu'il faut aller encore plus loin et fonder l'éthique professionnelle sur la reconnaissance inconditionnelle d'autrui comme une personne libre. Il faut le faire inconditionnellement et

*"ne pas se contenter de répondre par sa propre réponse au mouvement de reconnaissance que lui manifesterait les autres. Il doit reconnaître le premier et même, éventuellement, ses propres adversaires. C'est le seul moyen de rompre le cycle de la violence dans les relations entre les groupes, comme entre les individus"<sup>25</sup>.*

Au niveau individuel, il peut y avoir des convictions et des valeurs religieuses, morales, civiques. Mais dans la société pluraliste, éclatée, les notions de bien et de mal deviennent moins absolues: montée d'une morale "à la carte", refus des idéologies ("il est interdit d'interdire"). Dans la société actuelle, les "convictions" des acteurs sont souvent différentes; la conception qu'ils se font du "bien" varie beaucoup. Et pourtant, les acteurs ne peuvent pas imposer à leurs partenaires

---

<sup>24</sup> Idem p. 29.

<sup>25</sup> Idem p. 44.

leur idéologie ou leur idéal ou leur système de valeur. Jean Moussé l'explique clairement :

*"Les convictions personnelles peuvent rassembler les hommes en associations particulières, caritatives, spirituelles ou culturelles. Leurs membres agissent comme des ferments dans la société. Ils participent à la transformation. Ils n'ont pas pour autant à imposer leur idéal à tous les autres. Les règles du bien ne sont pas celles de la justice. Le juste n'est pas le bien. Dans une société donnée, il concerne seulement l'établissement des règles permettant aux gens de s'accorder au mieux pour vivre et travailler ensemble. Dans une entreprise, il s'agit de définir les tâches et les responsabilités en fonction des objectifs, de telle sorte que chacun y voit clair et sache à quoi s'en tenir sur ce qu'on attend de lui et ce qu'il peut attendre des autres ... Mais cela exclut le jeu des options idéologiques, des bons ou des mauvais sentiments, des préférences et des antipathies, sous la prétendue poursuite du bien ... Le bien que prétendait imposer le législateur deviendrait un mal s'il ne respectait plus la liberté à défaut de laquelle aucun bien ne saurait valoir. Ce respect est donc premier et il impose ses limites à la loi et aux règles d'organisation"<sup>26</sup>.*

Dans une telle société, la morale de conviction débouche de plus en plus sur une morale de responsabilité<sup>27</sup>. Il ne suffit pas d'agir selon nos convictions, il faut répondre des conséquences de nos actes. C'est dans l'action que s'incarne l'éthique.

*"C'est pourquoi l'homme responsable part de convictions librement élaborées et renforcées par son expérience, s'ouvre à l'inépuisable complexité du monde dans lequel il poursuit ses tâches. Ses convictions le renvoient à l'analyse sans cesse actualisée des réalités dans lesquelles seulement il peut leur donner corps, et cette analyse, en retour, le renvoie aux convictions d'où ses actes tirent leur sens. Il n'est jamais parfaitement sûr de lui puisque son expérience se poursuit et que ses relations au monde et à autrui, ses rencontres, ses lectures, les leçons tirées de ses échecs et de ses réussites, ne cessent de lui ouvrir de nouveaux horizons et de lui poser de nouvelles questions. 'Le vrai décideur,' explique I. Adizes, 'regarde dans le brouillard et décide dans le brouillard. C'est justement sa décision qui dissipe en partie les nuages de l'incertitude pour lui-même et pour son entourage ... Il n'attend pas de tout savoir pour prendre les risques de l'action. C'est pour lui une raison supplémentaire pour en apprécier la portée"<sup>28</sup>.*

---

<sup>26</sup> MOUSSE, J., op. cit., p. 116.

<sup>27</sup> WEBER, M., *Le savant et la politique*, Paris: Plon, 1959.

<sup>28</sup> MOUSSE, J., op. cit., p. 87.

Il importe, enfin, d'organiser des "relais" au niveau des professions et à celui des entreprises. Chaque profession a ses problèmes spécifiques: la médecine, l'enseignement, les affaires, la magistrature. Un premier relais est donc celui des dirigeants et cadres d'entreprise qui tenteraient d'identifier les problèmes éthiques et d'ouvrir un débat sur les principes ou les attitudes susceptibles d'éclairer le choix des solutions. Un deuxième relais est celui des métiers ou des secteurs: publicités, produits pharmaceutiques, industries de la défense, etc. Pour chaque profession, on peut être plus spécifique et affiner l'analyse et les orientations. Un troisième relais est celui de l'entreprise elle-même qui a ses problèmes particuliers, sa culture, son histoire, etc. Enfin, le quatrième relais est celui de la conscience individuelle. Comte tenu de la complexité des problèmes et des enjeux, on n'échappera pas au choix éthiques individuels, cas par cas.

*"... A partir de toute situation de départ, chacun peut travailler à l'instauration d'un sens ... L'interrogation sur l'éthique renvoie finalement chacun au cœur de sa propre liberté et au réseau des relations concrètes dans lesquelles elle peut trouver une réponse toujours inachevée, jamais définitive. Ainsi, manifester une attitude éthique, c'est agir librement, selon des convictions toujours en voie d'élaboration, au cours d'une évolution conditionnée par une histoire personnelle et collective. La réflexion qui la guide est nourrie des nombreux apports venus d'autrui. Néanmoins, elle est personnelle, fruit d'une liberté autonome et responsable"<sup>29</sup>.*

L'amélioration du niveau éthique d'une société ou d'une profession ne se fera pas par décret. Elle résultera d'un processus vivant et bien articulé de réflexion et d'engagement d'un nombre grandissant d'acteurs. François Guiraud parle de responsabilité répartie, d'éthique répartie.

Les études sur le leadership dans l'entreprise montrent que l'influence et l'autorité des dirigeants et des cadres dépendent notamment de leur cohérence morale. Le cynisme, le double langage ou simplement l'amoralité diminuent leur crédibilité et, par conséquent, l'adhésion de ceux qu'ils sont chargés de diriger. C'est une sagesse vieille comme le monde. Lao-Tseu disait: "*Laisse là ta cautèle et ton esprit de lucre. Tu verras disparaître escrocs et malandrins*", à qui Erasme répond en écho: "*Nul n'est Prince, s'il n'est homme de bien*".

---

<sup>29</sup> Idem, p. 31.



## TOUJOURS PLUS

**Robert COBBAUT**

Professeur à l'UCL

Le culte de l'entreprise, furieusement développé au cours des années quatre-vingts, a contaminé la politique et même l'ensemble de la société civile. Il est aujourd'hui urgent de s'interroger sur le bien-fondé des formes, des modalités et des conséquences de cette dynamique collective.

L'entreprise privée est sans conteste un des lieux-clés où se joue le devenir de notre société. Cette affirmation ne vise pas uniquement les grandes multinationales dont les décisions, au sein d'un jeu concurrentiel désormais mondialisé, structurent de manière déterminante notre mode de vie. Elle désigne tout autant les innombrables entreprises, petites et moyennes, qui constituent la majeure partie de notre tissu économique en produisant ou distribuant une foule de biens et services marchands, dont la plus ou moins grande disponibilité, le prix plus ou moins élevé, ici et ailleurs, sont tout aussi structurants, même si cela est beaucoup moins aisé à percevoir.

Face à de tels enjeux, des constructions intellectuelles de natures très différentes, mais qui toutes se réclament de la démarche éthique, peuvent être dénombrées. Le dénominateur commun de nombre d'entre elles est une acceptation quasiment a-critique du paradigme sociétal dominant, dont une remise en cause ne serait en rien indispensable à l'élimination d'injustices et de nuisances dont la réalité n'est par ailleurs pas contestée. Le produit-type d'une telle réflexion consiste en "codes de bonne conduite", dont certaines entreprises, en observant de manière spectaculairement orchestrée sur le plan des relations publiques celles des dispositions qui les dérangent le moins, s'attachent une nouvelle clientèle parmi les dévots du *Rating America's Corporate Conscience*. Leurs dirigeants peuvent affirmer avec un cynisme peut-être inconscient: "Ethics is an asset"<sup>30</sup>.

Pour beaucoup de ceux qui y réfléchissent aujourd'hui à un titre ou un autre, l'éthique des affaires ou l'éthique économique soulèvent des interrogations beaucoup plus fondamentales. Certes, comme l'observe Gérard

---

<sup>30</sup> "L'éthique est un élément du fonds de commerce".

Fourez dans un ouvrage récent<sup>31</sup>, l'éthique ne peut être idéaliste, c'est-à-dire "d'une série d'idées éternelles, qui deviennent une norme absolue pour l'action". Elle est toujours "invention", historiquement située, d'une conduite adéquate à une situation toujours particulière, face à laquelle "le débat éthique ne s'occupe pas seulement de la sincérité des intentions mais aussi des effets concrets qui peuvent être constatés et analysés selon les méthodes habituelles de l'objectivité (... et consiste à) introduire un débat dont l'objet revient toujours à se demander: quel est le monde que nous allons – irréversiblement – construire par nos actions?"<sup>32</sup>. Ainsi conçue, l'interrogation éthique ne peut faire a priori l'impasse sur les remises en question les plus radicales, ni isoler le centre de décisions qu'est l'entreprise des autres instances décisionnelles, sociales et politiques, nécessairement impliquées dans des problématiques dont le caractère de globalité est manifeste.

### **Décideurs et valeurs**

Il convient donc de définir avec beaucoup de soin les "lieux" dans lesquels ou à partir desquels se pose l'interrogation éthique dans le domaine de l'économique. L'entreprise, en tant que telle, est sans conteste l'un de ces lieux. Il a suffi pour s'en convaincre d'observer la véritable fascination qu'a exercée au cours de cette dernière décennie (décrite par de nombreux analystes comme une période de montée en puissance de l'individualisme) la figure de l'entrepreneur. En septembre 1988, la revue *Autrement* a consacré à ce phénomène un numéro qu'elle a très judicieusement intitulé "Le culte de l'entreprise"<sup>33</sup>. La postface résume de manière saisissante l'incroyable mutation qui s'est opérée en l'espace d'une décennie: "C'était il n'y a pas si longtemps. L'entreprise était dénigrée comme lieu d'aliénation, la loi du profit dénoncée, le patron montré du doigt comme exploiteur. Aujourd'hui, hors du travail, point d'épanouissement; au nom du réalisme, l'argent trouve en lui-même toute justification; et les entrepreneurs sont devenus héros modernes, stars médiatiques, objets de toutes les attentes, individuelles ou sociales"<sup>34</sup>.

En une cinquantaine d'articles courts souvent percutants, les facettes les plus diverses de cette mutation sont présentées. On y traite non seulement du

---

<sup>31</sup> *La construction des sciences, Introduction à la philosophie et à l'éthique des sciences*, Bruxelles: De Boeck, 1988, p. 192.

<sup>32</sup> *Ibidem*, p. 194-195.

<sup>33</sup> "Le culte de l'entreprise: mutations, valeurs, cultures", *Autrement*, n° 100, septembre 1988.

<sup>34</sup> P. MERLANT et N. ROUSSEAU, "Postface: attention aux déçus de l'entreprise!", *ibid.*, p. 248.

statut du profit et donc de la – ou des – finalité(s) de l'entreprise, mais aussi des "styles de management". Un article de cinq pages, consacré au concept de "serviction"<sup>35</sup> et intitulé "Le sourire taylorisé", montre comment on peut "produire du sourire, fabriquer de la générosité, normaliser l'amabilité"<sup>36</sup>. Ces quelques pages résonnent comme *1984* ou *Le meilleur des mondes*. Elles apportent pas mal d'eau au moulin de ceux qui prétendent que le totalitarisme a déserté les structures politiques pour se fixer dans les institutions intermédiaires, et notamment les (grandes) entreprises<sup>37</sup>.

Si un grand nombre d'interrogations éthiques se polarisent, comme on le voit, sur l'entreprise, il n'en reste pas moins que les décideurs politiques portent eux aussi des responsabilités lourdes et spécifiques dans le devenir des structures économiques. Or, celles-ci constituent pour les entreprises l'environnement dans lequel elles opèrent et qui modèle dans une mesure importante leurs comportements. Ainsi, en 1971, les Etats-Unis, après avoir bénéficié pendant près d'un quart de siècle d'un dollar "cher" pour investir massivement dans toutes les parties du monde, ont désormais intérêt à ce qu'un dollar "bon marché" favorise leurs exportations. L'administration Nixon n'hésite pas longtemps à balancer par dessus bord le système de Bretton Woods en décrétant unilatéralement l'inconvertibilité du dollar en or, puis la mise en flottement du dollar par rapport aux autres monnaies, d'où, rapidement, le flottement généralisé de celles-ci. Ce qui fait la gravité exceptionnelle de ces mesures, c'est qu'elles réalisaient non pas la modification unilatérale des règles du jeu monétaire international, mais la suppression pure et simple de celles-ci. Selon la forte expression d'un expert mondialement reconnu des questions monétaires, Robert Triffin, le SMI n'est plus le "Système Monétaire International" mais le "Scandale Monétaire International". En effet, l'état de choses ainsi créé s'est avéré l'une des conditions de possibilité majeures de tous les désordres économiques et financiers que le monde a connus depuis lors<sup>38</sup>, et a influencé profondément le comportement des entreprises (OPA sauvages, "buy outs" de tous types sans aucun lien avec des considérations d'économie

---

<sup>35</sup> Néologisme issu de la contraction de "service" et "production": les services ne sont plus simplement offerts, mais produits de manière systématique et élaborée.

<sup>36</sup> E. MEYER, "Le sourire taylorisé", *ibid.*, p. 129.

<sup>37</sup> Voir, par exemple, M. PAGES, M. BONETTI, V. DE GAULEJAC et D. DESCENDRE, *L'entreprise de l'organisation*, Paris: PUF, coll. "Economie en liberté", 1979.

<sup>38</sup> Voir notamment: R. TRIFFIN, Préface à M. AGLIETTA, *L'Ecu et la vieille dame*, Paris: Economica, 1986.

réelle) et des individus (spéculations effrénée, sans aucune considération pour les effets déstabilisants de celle-ci).<sup>39</sup>

En laissant entendre que l'on peut attribuer à l'une ou l'autre instance (l'entreprise, le pouvoir politique, ...) la responsabilité exclusive de certaines situations, on risque d'induire une vision manichéenne du monde. Il existe indéniablement, entre l'entreprise et la société où elle s'inscrit, ce qu'on pourrait appeler une "contagion des valeurs". C'est, en effet, au sein d'une société où la compétition apparaît de plus en plus comme l'état naturel des relations humaines, où même les universités raisonnent désormais en parts de marché, que l'entreprise se définit de plus en plus exclusivement par son aptitude à triompher dans la bataille de la concurrence, au point d'emprunter à l'art militaire les concepts fondamentaux de sa direction (la "Stratégie"). Mais il est tout aussi clair que c'est, dans une mesure non négligeable, au sein même de cette entreprise que les membres de la société auront fait l'apprentissage des comportements compétitifs.

C'est à un stade très précis de l'évolution de cette société (le milieu de la décennie quatre-vingts) que le Conseil des ministres de la CEE, renonçant à la poursuite d'un effort de près de trente années dans le sens de l'harmonisation des normes entre les pays membres, opte pour un virage à cent quatre-vingts degrés en fondant au contraire sur la "concurrence des normes" la réalisation du Marché unique de 1993, libérant des forces qui, si elles ne sont pas contrebalancées, notamment par la mise en place d'un "filet social" aux mailles suffisamment serrées, risquent de provoquer ce que d'aucuns n'hésitent pas à qualifier de "gigantesque purge darwinienne"<sup>40</sup>. Ce choix capital influera, a déjà influé (voir l'affaire de la Générale de Belgique) sur le comportement des entreprises. Mais c'est dans un climat collectif créé, en bonne part, par les efforts de celles-ci en vue d'accroître leur compétitivité et d'en légitimer le principe qu'a pu se créer un nouvel ordre supranational fondé en quelque sorte sur le principe de la guerre de tous contre tous<sup>41</sup>.

### **La science et la technique comme éthique!**

---

<sup>39</sup> Voir notamment: R. COBBAUT, "Nouvelle finance, nouveaux risques", in: *La croissance: conditions économiques et enjeux financiers*, UCL, IRES-IAG, Bruxelles: De Boeck, 1989, p. 184-192.

<sup>40</sup> M. ALBERT et J. BOISSONNAT, *Crise, Krach, Boom*, Paris: Seuil, coll. "L'histoire immédiate", 1988 (en particulier: chapitre VIII et conclusion).

<sup>41</sup> La véritable "pollution financière", qui a culminé entre 1984 et 1988 (voir, par exemple, Dominique NORA, *Les possédés de Wall Street*, Paris: Seuil, 1987), est sans doute le meilleur exemple de cette évolution "en interaction" des structures et des mentalités.

Dans ce système socio-économique fondé sur la violence, au moins symbolique, de la concurrence et où la possession matérielle est légitimée comme elle ne l'a jamais été ("mon auto, c'est ma liberté!"), la "loi du profit" apparaît comme irremplaçable. Certes, plus d'un intervenant sur cette question affirme que le profit ne peut être considéré comme une fin en soi, mais bien comme la seule trace mesurable d'une contribution au progrès économique et technique. Hélas, ce dernier concept fait plus souvent l'objet d'allusions révérencielles que d'analyses critiques. On vient à cet égard de rééditer fort à propos *La technique et la science comme "idéologie"*, un texte de Jürgen Habermas<sup>42</sup> déjà ancien, mais qui pose des questions toujours actuelles. L'auteur nous rappelle que la science expérimentale moderne produit "un savoir qui, dans sa forme même (sinon dans son intention subjective) est un savoir utilisable"<sup>43</sup>, et engendre de ce fait l'illusion de la maîtrise rationnelle, faisant du "progrès" scientifique et technique le mythe directeur du XXème siècle. Le progrès de la connaissance scientifique est considéré a priori comme bon ou, à tout le moins, neutre et non ambivalent, sans qu'on s'aperçoive que ce postulat d'objectivité est lui-même un choix éthique. Il suppose, en effet un espace public égalitaire, ainsi qu'un comportement serein, modeste et prudent de la part de tous ceux qui se livrent, individuellement ou collectivement, à des activités de recherche et de développement. Or, la science et la technique, dont l'évolution est devenue quasi-autonome, sont aujourd'hui les sources quasi-exclusives de la croissance économique. Tout accroissement de la quantité des biens et services marchands disponibles, engendré par le progrès scientifique et technique, se trouve par le fait même légitimé. "La forme (...) de la mise en valeur du capital et un système répartissant les gratifications sociales compensatrices, s'assurant ainsi une certaine loyauté des masses, sont en tant que tels soustraits à la discussion"<sup>44</sup>. La politique n'est plus une activité consistant à définir collectivement des valeurs et des normes, elle est réduite à une activité, elle aussi technique, de l'appareil d'Etat, qui consiste à éliminer les dysfonctionnements du systèmes socio-économique. "Sans doute les intérêts sociaux déterminent-ils encore, comme ils l'ont toujours fait, la direction, les fonctions et la rapidité du progrès technique. Mais ces intérêts définissent le système social à ce point comme un tout, qu'ils en viennent à coïncider avec l'intérêt qu'il y a à maintenir le système"<sup>45</sup>. C'est donc de manière médiate, mais

---

<sup>42</sup> Paris: Gallimard, coll. "Tel", 1990.

<sup>43</sup> Ibid., p. 34-35.

<sup>44</sup> Ibid., p. 45.

<sup>45</sup> Ibid., p. 44.

par conséquent d'autant plus difficile à expliciter, que la science et la technique assument aujourd'hui "la fonction de donner à la domination ses légitimations"<sup>46</sup>.

Il ne suffit donc pas d'affirmer, dans la foulée de John Rawls, comme le fait Hugues Puel dans un ouvrage récent, un principe de "reconnaissance de l'égalité des chances pour tous et d'acceptation des seules inégalités fécondes pour la dynamique collective"<sup>47</sup>. Il faut encore faire porter l'interrogation sur les formes et les modalités de cette dynamique collective et, en particulier, s'efforcer de lever les ambiguïtés qui enveloppent aujourd'hui le concept de démocratie<sup>48</sup>. Pour ce qui est de la gestion de ces inégalités qui seraient tolérables parce que fécondes, il est clair qu'un des principaux lieux concrets en est l'entreprise, où s'incarnent en conséquence des problématiques sociétales majeures, qui suscitent des questionnements essentiels en matière d'"éthique des affaires". Il est exclu de traiter ici ces questions dans le détail. On se bornera à réaffirmer qu'une bonne gestion de l'économie n'implique en rien que l'entreprise décide souverainement de l'affectation des surplus économiques qu'elle engendre<sup>49</sup>. On sait que ces surplus sont distribués ou "redistribués" sous des formes extrêmement diverses. Si l'égalité est pour nous une valeur, il convient de mettre en question un mode de répartition qui non seulement tolère, mais engendre, reproduit et élargit<sup>50</sup> les disparités de revenu et de statut entre individus, régions et continents. Il convient aussi de se rappeler que le choix du profit comme régulateur de l'activité économique – même si c'est uniquement comme indicateur de performance – conduit inexorablement à ne prendre en considération que les seules demandes solvables.

La majeure partie des réponses à de telles questions se situe sans conteste dans la sphère du politique. Si on veut que l'"éthique des affaires" soit réellement autre chose qu'une technique de management, il faudra donc créer de nouvelles formes de dialogue entre l'entreprise et la société civile.

---

<sup>46</sup> Ibid, p. 37.

<sup>47</sup> H. PUEL, *L'économie au défi de l'éthique*, Paris: Cujas-Cerf, 1989, p. 144.

<sup>48</sup> Voir, à cet égard: A. LIPIETZ, "Après-fordisme et démocratie", *Les Temps Modernes*, n° 524, mars 1990, p. 97-121.

<sup>49</sup> On entend par là des masses beaucoup plus considérables que l'"écume" que constituent trop souvent les bénéfices nets comptables.

<sup>50</sup> Sur le fait que la hauteur des taux d'intérêt tend à recréer un "capitalisme de rentiers", voir Alain MINC, *L'argent fou*, Paris: Grasset, 1990.

# LE TRILEMME DE L'ETHIQUE DES AFFAIRES

Philippe VAN PARIJS

Que peut, que doit faire l'éthique des affaires? Quel est son statut? Quelle peut-être son utilité? A ce faisceau de questions, j'aperçois trois réponses.

## 1. Technique de management

La première réponse consiste à voir dans l'éthique des affaires un instrument parmi d'autres de la rentabilité d'une entreprise, une *technique de management* en un sens suffisamment large pour couvrir aussi bien la politique d'investissement que la gestion du personnel. Qu'elle imprègne les relations avec les employés ou les clients, avec les créanciers ou les pouvoirs publics, la pratique de vertus morales comme l'honnêteté ou la fiabilité, l'équité ou la sollicitude peuvent souvent contribuer, parfois même contribuer massivement, à la performance d'une entreprise.

Cette contribution s'effectue à travers trois mécanismes distincts. En premier lieu, une conduite éthique donne au partenaire (au sens le plus large) le sentiment qu'il est décentement traité et induit de ce fait un climat de coopération. Une illustration paradigmatique de ce mécanisme est fournie par l'interprétation du rapport salarial comme une relation de don et contre-don que l'on trouve dans une des versions de la théorie microéconomique dite du salaire d'efficience: si les employés ont le sentiment d'être "équitablement" traités par leur employeur, et en particulier d'être payés plus que ce que d'autres seraient prêts à accepter pour occuper leur emploi, ils seront remplis d'un sentiment de gratitude qui s'exprimera dans une productivité élevée.<sup>51</sup>

En deuxième lieu, une conduite éthique peut contribuer à la performance d'une entreprise en donnant d'elle une *image* attrayante aux yeux de partenaires potentiels. Une compagnie de taxis qui s'attire la réputation de fausser ses compteurs ou de faire faire à ses clients des détours inutiles compromet sa clientèle future. Une multinationale qui n'honore pas ses engagements à l'égard des Etats qui l'ont accueillie réduit l'empressement des autres Etats à lui faire des propositions alléchantes.

---

<sup>51</sup> Voir en particulier AKERLOF (1982) et AKERLOF & YELLEN (1988).

Tels que je viens de les illustrer, ni l'effet-climat sur les partenaires actuels, ni l'effet-image sur les partenaires potentiels ne supposent que ces partenaires aient des "goûts éthiques", qu'ils poursuivent d'autres objectifs que leur intérêt personnel. Mais une conduite éthique peut aussi procurer des avantages à ceux qui la pratiquent parce que leurs partenaires effectifs ou potentiels sont parfois prêts à sacrifier leur intérêt personnel à la réalisation de certaines *valeurs*. Ainsi, l'*Ethical Shopper's Guide* renseigne les consommateurs sur les entreprises qu'il importe de boycotter si le sort des animaux de laboratoire ou l'abolition de l'apartheid leur tient à cœur; les institutions spécialisées dans l'investissement éthique s'efforcent de placer l'argent de leurs clients de telle sorte qu'ils puissent à la fois toucher des intérêts décents et avoir la conscience tranquille; et il arrive que des travailleurs fassent grève pour protester contre une mesure (d'interdiction des syndicats dans une branche étrangère d'une entreprise de distribution, par exemple) qui n'affecte en rien leurs intérêts mais heurte leur sens de la justice.

Il y a donc bien des manières dont l'équité peut contribuer à l'efficacité, l'éthique à la rentabilité. Les partenaires dont il s'agit peuvent être les employés ou les clients, les investisseurs ou les pouvoirs publics. Le mécanisme peut concerner des partenaires actuels (effet-climat) ou des partenaires potentiels (effet-image). Il peut on non supposer que les partenaires en question soient mus par des valeurs irréductibles à leur intérêt personnel. Mais dans chaque cas il s'agit de reculer pour mieux sauter. Il s'agit, plus précisément, de renoncer à un gain immédiat - celui qu'on engrangerait en reniant ses engagements, en payant ses travailleurs au plus bas, en polluant sans vergogne - en vue de faire ultérieurement un gain plus important, grâce au climat coopératif auquel ce renoncement "éthique" a permis de s'installer, grâce à l'image attrayante qu'il a contribué à accréditer.<sup>52</sup>

---

<sup>52</sup> Cette idée que, dans certaines limites, il n'y a pas de *trade off* entre éthique et rentabilité au niveau d'une entreprise est formellement analogue (et, dans certaines de ses illustrations, substantiellement identique) à l'idée parfois défendue que, dans certaines limites, il n'y a pas non plus de *trade off* entre équité et efficacité au niveau d'une société. Ainsi, LEIBENSTEIN (1966) souligne que le degré auquel un système économique est perçu comme équitable par ses membres affecte notablement son "X-efficacité"; PLANT (1983: 48) conjecture que la limitation de la croissance économique engendrera des luttes anarchiques économiquement désastreuses si la forme de la distribution du produit social est dépourvu de base morale; et SCHOTTER (1985: 30-31) note qu'une économie organisée "de manière efficace" mais jugée inique par une proportion importante de la population peut engendrer un produit inférieur à ce que produirait une économie moins "efficace" mais plus équitable. Dans tous ces cas, la thèse est que certaines mesures qui contribuent à l'équité contribuent aussi à l'efficacité *parce qu'*elles contribuent à l'équité. Il n'en va pas de même dans le cas des arguments (synthétisés par exemple dans VAN PARIJS 1992) visant à montrer que l'instauration d'un système général d'assurance sociale (il y a un demi-siècle) et celle d'une allocation universelle (aujourd'hui)



Entendue comme une technique de management, l'éthique des affaires a dès lors pour tâche d'optimiser le recours au comportement éthique, d'étudier les conditions sous lesquelles le coût immédiat de tel ou tel type de conduite éthique est plus que compensé par la contribution qu'il apporte au bon fonctionnement de l'entreprise ou à son capital de crédibilité. Armé d'un peu de sociographie morale - quelles sont les valeurs éthiques auxquelles les partenaires effectifs et potentiels adhèrent, et que sont-ils prêts à y sacrifier? -, d'un peu de théorie économique - assez pour comprendre qu'il s'agit d'égaliser le coût marginal de l'éthique et son produit marginal -, et surtout de beaucoup de flair et de doigté, il s'agira pour l'expert en éthique des affaires (ainsi conçue) de conseiller efficacement les responsables d'entreprises sur la manière d'user optimalement de ce subtil input qui, pour être intangible lui-même, n'en est pas moins susceptible d'engendrer des conséquences bien tangibles au niveau des profits.<sup>53</sup>

La manipulation efficace de cet input et, pour la même raison, son acquisition posent cependant un problème particulièrement délicat. Une conduite éthique peut produire des effets-climat et des effets-image aux sens indiqués ci-dessus lorsque celui qui se l'impose est perçu comme étant mû, ultimement, par son seul intérêt. Mais il les produira plus sûrement et plus massivement s'il est perçu comme quelqu'un qui n'attache pas à l'éthique qu'une valeur instrumentale. Or la garantie la meilleure (quoique loin d'être absolue) pour être perçu, par exemple, comme foncièrement intègre, c'est de l'être vraiment. Dans beaucoup de cas, par conséquent, celui dont les intérêts seront le mieux servis par l'adoption d'une conduite éthique sera précisément celui dont la conduite n'est pas motivée par la poursuite de ses intérêts.<sup>54</sup>

---

auraient l'avantage de réduire l'injustice tout en améliorant l'efficacité. Le principal mécanisme à travers lequel l'efficacité économique est censée être affectée (stabilisation de la demande, facilitation de la flexibilité) n'incorpore pas l'effet que les mesures sont censées avoir sur l'équité.

<sup>53</sup> L'optimalité individuelle n'implique bien entendu pas l'optimalité sociale, la conduite éthique offrant un exemple paradigmatique d'externalité. Ainsi, il est fort plausible qu'"un degré élevé d'honnêteté dans l'exécution de contrats tacites est essentiel dans un système de propriété privée et une société individualiste" (MCKEAN 1975: 94). Mais si dans un marché suffisamment vaste et anonyme, je peux durablement me soustraire à mes engagements tacites sans sanction significative, le niveau individuellement rationnel d'intégrité sera systématiquement suboptimal, l'avantage que je retire de l'intégrité des autres n'étant pas internalisé.

<sup>54</sup> Il est éclairant de rapprocher ces remarques de l'analyse que Pierre BOURDIEU (1971: section 2.3) fait du *charisme*, défini comme "le pouvoir symbolique que confère le fait de croire en son propre pouvoir symbolique". Comme le charisme, la crédibilité éthique ne peut s'acquérir - ou s'acquérir durablement - que comme un effet secondaire: le fait même de la prendre comme objectif ruine - ou du moins amenuise considérablement - les chances de l'atteindre.

Ce fait suggère qu'il est bien difficile pour un manuel ou un cours d'éthique des affaires conçu à l'intention de futurs dirigeants d'entreprises de ne pas être intrinsèquement retors. D'une part, en effet, il semble impératif, ne fût-ce que pour motiver les étudiants, d'insister sur l'utilité de l'éthique, de "souligner la centralité des valeurs éthiques dans le contexte de l'efficacité individuelle et organisationnelle"<sup>55</sup>. Mais d'autre part, pour les raisons qui viennent d'être esquissées, la rentabilité de l'éthique sera d'autant plus grande que la raison pour laquelle le futur dirigeant y attache de l'importance ne doit rien à cette rentabilité, et tout à la validité intrinsèque qu'il lui attribue. Mais comment faire croire à cette validité intrinsèque dans une institution qui, vu la concurrence à laquelle elle est soumise, doit pouvoir vanter l'efficacité de son programme, et donc justifier instrumentalement chacun des cours qui y figurent? C'est impossible. D'où sans doute (toutes choses égales par ailleurs) la subtile supériorité d'institutions qui revendiquent une mission d'ordre éthique irréductible à l'objectif de fournir aux étudiants en management la formation la plus rentable possible...

Ainsi donc, même si l'éthique des affaires est interprétée comme une simple technique de management, son efficacité maximale exige que l'on puisse donner un contenu à l'éthique par des voies propres, qui ne se réduisent ni à la découverte expérimentale de "ce qui marche", ni à l'inventaire sociographique des valeurs régnautes. De quoi peut-il s'agir?

## **2. Théologie morale**

N'est-il pas possible, pour commencer, de faire directement appel à une tradition éthico-religieuse pour guider son comportement dans la sphère des affaires comme dans la sphère privée. S'agissant de la tradition évangélique, on risque certes de se heurter à quelques problèmes d'interprétation ou d'application fort épineux. Un homme d'affaires que comble le succès, par exemple, n'aurait-il pas de bonnes raisons d'être effrayé en songeant à la difficulté qu'aurait un chameau à passer par le chas d'une aiguille? Comment faut-il appliquer au monde des affaires l'injonction de tendre l'autre joue? Et le succès d'un homme d'affaires ne dépend-il pas pour une large part de son

---

<sup>55</sup> C'est là par exemple le premier objectif assigné au module "Managerial decision making and ethical values" de la Harvard Business School (GOODPASTER & PIPER 1989: vi).

adresse à enfreindre la "règle d'or", à faire à d'autres ce qu'il espère que les autres ne lui feront pas?<sup>56</sup>

Mais nous pouvons ici faire abstraction de ces difficultés. Car il y a une autre raison - pas plus fondamentale, mais à elle seule décisive - qui suffit à rendre la théologie morale inapte à répondre à la demande actuelle en matière d'"éthique des affaires". Certes, l'appel à une tradition religieuse peut inspirer des investisseurs, des chefs d'entreprises, des cadres, des employés, des ouvriers, des commerçants dans le choix de leur occupation et dans la manière dont, quotidiennement, ils la vivent. Mais dès qu'il s'agit de faire des choix au nom ou dans le cadre d'organisations dont ils ne sont pas les seuls maîtres, ou dans lesquelles d'autres ont des intérêts légitimes, il est nécessaire de *justifier*, d'argumenter. Et si, comme c'est le cas dans les entreprises de nos sociétés capitalistes occidentales, il n'y a pas de référence à une tradition unique, mais un pluralisme de conceptions de l'existence, cette justification tourne court, du fait qu'elle est sans force pour une partie significative des interlocuteurs auxquels elle s'adresse.<sup>57</sup>

### 3. Théorie de la justice

S'interdire pareil recours n'implique cependant pas que l'on s'exclue de toute perspective éthique. Les théories contemporaines de la justice s'efforcent précisément de dire ce qu'il est encore possible de dire d'un point de vue éthique lorsqu'on fait abstraction de toute conception particulière de la vie bonne.<sup>58</sup> Mais en s'efforçant d'interpréter l'éthique des affaires dans cette perspective, ne la réduit-on pas à un corrélat trivial de la philosophie politique? La théorie de la justice s'adresse en effet au législateur plutôt qu'à l'agent économique. Une fois déterminées les lois justes, que peut faire l'éthique des affaires sinon en recommander le respect?

Il peut certes y avoir des cas où la justice exige que l'on fasse plus que ce que la loi exige. En matière de biotechnologie ou d'environnement, par exemple, la loi peut être en retard, et il s'agit alors, en attendant - parfois

---

<sup>56</sup> Pour reprendre la caractérisation provoquante de CARR (1968: 144), pour qui l'éthique des affaires n'est pas celle de la vie ordinaire, mais celle du poker.

<sup>57</sup> Ces remarques sont développées dans le texte "Éthique et économie dans une société pluraliste" repris dans la section B. ci-dessous.

<sup>58</sup> VAN PARIJS (1991) constitue une introduction à l'immense domaine constitué par les théories de la justice ainsi définies.

indéfiniment - que le législateur joue son rôle, de s'imposer à soi-même les contraintes qu'une loi juste imposerait à tous. La loi peut également être maladroite. La législation fiscale peut par exemple laisser subsister involontairement des *loopholes* importants dont l'exploitation irait clairement à l'encontre de l'esprit de la loi et de ce que toute loi équitable devrait exiger. Dans tous ces cas, cependant, il est clair que les autorestrictions éthiques ne sont qu'un pis-aller, qui donne un avantage concurrentiel aux acteurs économiques immoraux, et qu'un ajustement du cadre légal est fortement préférable. Y a-t-il aussi des cas où l'éthique exige que l'on fasse *moins* que ce que la loi exige? Peut-on frauder le fisc si tous les autres le font? Peut-on violer un règlement de protection de l'environnement si les chances d'être découvert sont faibles et que la survie de l'entreprise en dépend? Peut-on enfreindre délibérément une loi si les amendes sanctionnant l'infraction sont inférieures au manque à gagner qui résulterait du respect de la légalité? Toutes ces questions sont susceptibles d'être éclairées par une théorie de la justice pleinement élaborée. Elles ne donnent pas à l'éthique des affaires d'autre statut que celui d'un simple appendice traitant de questions de *second best*.

Il existe toutefois une autre possibilité. Telle qu'elle est habituellement conçue, la théorie de la justice a pour cadre de référence la société globale. Mais ne doit-on pas considérer l'entreprise comme une micro-société (parfois géante, du reste), pour laquelle il est aussi possible et nécessaire d'élaborer une théorie de la justice *partiellement* analogue à la théorie de la justice globale et chargée d'aborder un certain nombre de problèmes propres? Qu'est-ce que traiter équitablement ses employés, ses clients, ses fournisseurs, ses actionnaires, la communauté locale, les pouvoirs publics? L'équité consiste-t-elle simplement à respecter, outre la loi, les termes du contrat explicitement passé avec les diverses parties concernées. Ou y a-t-il des contrats qui, tout en étant légaux, ne sont pas équitables? En outre - et ce n'est pas moins important -, dans les vastes zones que laissent indéterminés les termes explicites du contrat, n'y a-t-il pas des conduites qui sont équitables, et d'autres qui ne le sont pas? Des questions d'équité ne se posent-elles pas, par exemple au niveau de la politique d'embauche d'une entreprise, de ses politiques de promotion, de rémunération, de licenciement, tout en échappant, et pas seulement pour des raisons pragmatiques, au champ que la loi a pour tâche régir au nom de la justice globale?

Quel peut être le contenu des principes de cette justice micro-sociale? On peut certes s'attendre à une analogie fondamentale avec les principes de la

justice macro-sociale, dans la mesure où il s'agit sans doute dans chaque cas d'expliciter les implications de quelque chose comme une exigence d'impartialité. Mais la forme que prend cette exigence dans un cadre micro-social n'en est pas moins ses spécificités. Pour commencer, tous les *stakeholders*, tous ceux qui ont un intérêt légitime dans l'organisation, n'en sont pas *membres* au même degré, et les questions de recrutement et de licenciement ne sont que très imparfaitement analogues aux questions d'immigration et d'émigration. Ensuite, le maintien d'un profit positif, sinon la maximisation du profit, dote la poursuite de l'équité d'une *bottomline*, pour laquelle on ne trouve ici encore qu'un équivalent très approximatif dans les considérations d'efficacité économique qui interviennent nécessairement dans toute théorie défendable de la justice macro-sociale. Enfin, le fait que les décisions de l'entreprise soient contraintes par les clauses des contrats qui la constituent et des dispositions légales qui s'appliquent à elle impose à l'équité micro-sociale des contraintes qui ne sont que très imparfaitement analogues à celles qui s'imposent aux décisions des Etats du fait du caractère volontaire de la citoyenneté (on peut l'acquérir et y renoncer) ou de la résidence (on peut entrer et sortir du pays) d'une part, à l'existence d'un ordre juridique supranational d'autre part.

Pratiquement pertinentes et intellectuellement captivantes, les questions que ces remarques soulèvent esquissent une piste prometteuse - la seule susceptible, à mes yeux, d'échapper au trilemme présenté dans cet article. Ce n'est qu'en se concevant comme une théorie de la justice micro-sociale que l'éthique des affaires peut éviter d'être réduite à une technique de management entièrement (et contreproductivement) instrumentalisée, à une théologie morale inutilisable en régime pluraliste, et à un simple appendice de la théorie de la justice macro-sociale. Nourrie d'analogies avec cette dernière, mais aussi d'une réflexion sur les limites de ces analogies, l'éthique des affaires ainsi conçue ne dispose pas d'une autre méthode: la recherche d'un "équilibre réflexif" par un va-et-vient entre la formulation de principes d'équité et la confrontation d'implications de ces principes à nos intuitions morales face à des "cas" concrets, réels ou fictifs.<sup>59</sup> La fécondité de cette démarche, comme de toute autre démarche intellectuelle, ne se démontre pas a priori. Pour l'établir, il n'existe aucun raccourci. Il nécessaire - et suffisant? - de se mettre à l'ouvrage.

---

<sup>59</sup> La notion rawlsienne d'équilibre réflexif et la méthode qui lui est associée sont présentées et illustrées dans VAN PARIJS (1991: chapitre 1).

## Bibliographie

AKERLOF, George A. (1982), "Labor contracts as partial gift exchange", in *Efficiency wage models of the labor market* (G.A. Akerlof & J.L. Yellen eds.), Cambridge: Cambridge University Press, 1986, 66-92.

AKERLOF, George A. & YELLEN, Janet L. (1988), "Fairness and unemployment", in *American Economic Review (Papers and Proceedings)* 78, 44-49.

BOURDIEU, Pierre (1971), "Genèse et structure du champ religieux", *Revue Française de Sociologie* 12, 295-334.

CARR, Albert Z. (1968), "Is business bluffing ethical?", *Harvard Business Review* 46 (1), 143-150.

GOODPASTER, Kenneth E. & PIPER, Thomas R. eds. (1989), *Managerial Decision Making and Ethical Values*, Boston (Mass.): Harvard Business School Publishing Division.

LEIBENSTEIN, Harvey (1966), "Allocative vs X-efficiency", *American Economic Review* 56, 392-415.

MCKEAN, R.N. (1975), "Property rights, pollution and power", in *Capitalism and Freedom. Problems and prospects* (R.T. Selden ed.), Charlottesville: University of Virginia Press, 92-127.

PLANT, Raymond (1983), "Hirsch, Hayek and Habermas: dilemmas of distribution", in *Dilemmas of Liberal Democracies* (A. Ellis & K. Kumar eds.), London: Tavistock, 45-64.

SCHOTTER, Andrew (1985), *Free market Economics. A critical appraisal*, New York: St Martin's Press.

VAN PARIJS, Philippe (1992), "The second marriage of justice and efficiency", in *Arguing for Basic Income. Ethical foundations for a radical reform* (P. Van Parijs ed.), Londres: Verso, 215-240.

VAN PARIJS, Philippe (1991), *Qu'est-ce qu'une société juste?*, Paris: Le Seuil ("La couleur des idées").



## **B. ETHIQUE MACROECONOMIQUE**

*Au contraire des précédents, les trois textes qui composent cette section s'adressent d'emblée et primordialement à la question de savoir comment notre économie doit être organisée, plutôt qu'à la question de savoir comment les agents économiques doivent se comporter, si l'on veut assurer la réalisation des principes éthiques auxquelles on adhère.*

*Le texte de Jacques Drèze est largement basé sur une note préparée en vue de la rencontre qui a réuni à Rome, le 5 novembre 1991, une vingtaine d'économistes éminents (dont Kenneth Arrow, Anthony Atkinson, Edmond Malinvaud, Jeffrey Sachs, Amartya Sen), en vue d'éclairer la préparation de l'encyclique Centesimus Annus (parue en mai 1992). Il a été antérieurement publié dans les actes de cette réunion (Social and Ethical Aspects of Economics, Cité du Vatican: Conseil Pontifical Justice et Paix, 1992)*

*Le texte de Paul Löwenthal constitue la version écrite de son intervention au colloque "Pensée chrétienne et crise de société", organisé à Louvain-la-Neuve le 20 février 1992 par l'Association européenne des étudiants en philosophie. Il est publié ici pour la première fois.*

*Le texte de Philippe Van Parijs est basé sur son intervention à la rencontre réunissant à l'abbaye de Male, le 14 octobre 1989, une trentaine de responsables religieux, économiques et politiques appartenant au monde catholique belge et quelques "experts", en vue de débattre de "l'attitude catholique face au pluralisme". Il a été publié, de même que le rapport du professeur Johan Verstraeten, théologien à la KuL, dont il constitue partiellement un commentaire, dans La Revue Politique (n°6, novembre-décembre 1989).*



# ETHICS, EFFICIENCY AND THE SOCIAL DOCTRINE OF THE CHURCH

Jacques H. DREZE \*  
professeur émérite à l'UCL

## About individualistic ethics and economic systems

1.1 Undoubtedly, the practice of economic research and writing relies predominantly on "individualistic" and to some extent "materialistic" motivations for consumer-workers: (i) their preferences are typically defined on individual consumption-and-work bundles, rather than on more comprehensive "social states"; (ii) only individual preferences, as distinct from "group" or "class" preferences, are considered. The major exception to (i) is of course social choice theory: see, Arrow (1951) or Sen (1986). Another exception is provided by the highly abstract theory of... "abstract economies" - as expounded for instance in Shafer and Sonnenschein (1975) - where individual preferences are defined on the economy-wide allocation. *Hopefully, it remains understood that the restriction of the domain of preferences is a matter of research expediency, not of rationality.* The notion of consistent preferences in decision theory probably embodies the concept of rationality on which most economists would fall back. In itself, that concept is broad enough; but applications are more restrictive. As for (ii), exceptions within accepted theory are less obvious... unless one wished to regard cooperative game theory as the answer.

Two arguments might be advanced in defense of current practice. One argument says that it makes little difference for practical purposes - so long as preferences over economy-wide allocations are "benevolent" (household  $h$ 's preferences over the alternative consumption patterns for household  $k$  agree with those of household  $k$ , *ceteris paribus*). In that case, the second welfare theorem (every Pareto-efficient allocation is a competitive equilibrium under suitable redistribution) still holds (Winter 1969). But that argument will not satisfy those who insist, for instance, on modeling a preference for equality; or preferences over the membership of coalitions (like firms or clubs, viewed as "hedonic coalitions" - see Drèze and Greenberg, 1980).

---

\* The first two sections were written before the meeting on November 5, and the last two are taken from my participation in the discussion of that meeting.

Another argument says that the broader definition of preferences makes a difference, but is too unwieldy for practical purposes. For instance, it makes sense that most young workers attach positive value to a stable employment relationships (or regular job), within which longer working hours are unattractive. But modeling such nonconvex (yet perfectly "rational") preferences raises technical difficulties, from which the research practice understandably shies away.

**1.2** The relevance of the foregoing for a moral assessment of capitalism is twofold. First, narrow-based "individualistic ethics" underlie the claim that capitalism is endowed with an internal logic that brings about economic efficiency without infringement on ethical choices. But *that claim remains subject to major qualifications*. It has theoretical validity for an idealised form of capitalism characterised by competitive clearing of a complete set of markets coupled with costless unlimited redistribution possibilities. In reality, economies of scale often lead to monopolistic competition; markets are incomplete, due to externalities, moral hazard or transaction costs, but also due to the logical impossibility of including future generations of consumer-workers in today's market transactions; redistribution of wealth entails sizeable real costs, and is seldom implemented extensively. On all these counts, public intervention offers corrective possibilities; but such intervention almost invariably entails a trade-off between equity and efficiency - a trade-off that must be understood as an unavoidable component of real-world capitalism.

Second, still under narrow-based individualistic ethics, idealised competitive capitalism shares the efficiency-cum-ethical-neutrality property with other idealised economic systems, in particular market socialism (Lange 1938) and market labour management (Drèze 1989) - or mixtures of these. The relevant assessment must be extended to real-world versions of these systems - including some interesting mixtures, like France.

At that level, I personally regret that insufficient attention to market imperfections has led theorists to privilege a definition of the objectives of business firms in terms of financial returns, without parallel concern for their role as employers and producers of consumer goods.<sup>60</sup>

---

<sup>60</sup> As a lighter touch in this rather pompous note, let me quote from the serious *Economic Journal* (DRÈZE 1985): "It is striking that, in the sixties and early seventies, so much attention was devoted to portfolio problems, and so little attention to labour contracts, in spite of the fact that uncertainties about labour income are much more significant than capital gains or losses, for

Also, broader ethical concepts (including preferences over organisational forms) should then be allowed to come into play, leading to a broader trade-off between equity and efficiency.

**1.3** Two additional remarks are in order. First the ethical priorities that stand out most vividly, in Christian doctrine and in substantive theories of justice alike, concern basic human rights and the welfare of the least privileged members of society. Giving content to these priorities is an ever-present challenge; no economic system can substitute for moral commitment towards meeting that challenge. (Perhaps the only solid economic lesson of relevance is that, in the long run, technological progress and productivity growth are the main determinant of our *potential* ability to meet the challenge - a potential that seems far from fully exploited, if we look around the world today.)

Second, it is commonplace that economists disagree extensively about the practical significance of market imperfections. It is a healthy division of labour that some researchers devote their energy to trace the relevant implications of some imperfections, whereas others bring out the latent mechanisms whereby some (other) imperfections are overcome. But the message captured by students, decision-makers or laymen is often confused. We must remain attentive to the risk that our pedagogy may detract attention from real issues, especially when giving content to ethical priorities is at stake.

### **About distributive ethics and productive efficiency**

**2.1** "Is it theoretically sound to separate production of wealth from its distribution?" For many purposes, the answer is "yes"; and it is easy to list examples of welfare losses due to departures from that simple rule (as when preferential public utility rates, rent controls and the like are used to modify the personal distribution of income...). But there also exist realistic cases where the answer is "no".

To illustrate this point, I would like to draw on my recent research in an area that is both relevant to the centenary of *Rerum Novarum* and of immediate

---

most people. This is perhaps revealing of the geographical concentration of our profession. In my experience, when European economists from different countries meet socially, there comes a time when they discuss salaries. When American economists meet socially, they eventually discuss the stock market; whereas Israeli or Indian economists discuss credit conditions."

policy concern in market economies or economies "in transition" - namely, wage rigidities and unemployment. Wages define simultaneously the price of labour, which guides input choices by firms, and the income of workers, which deserves protection from random fluctuations, to the extent that other agents can supply mutually efficient insurance. Market wages cannot, by themselves, sustain simultaneously productive efficiency and risk-sharing efficiency. Three facts play a role: (i) the future is uncertain, and this applies in particular to the marginal product of labour at given levels of employment; (ii) prospective entrants to the labour market seldom sign today contingent contracts for future employment; (iii) average employment subsidies are costly, and marginal employment subsidies are difficult to administer; these forms of intervention are little used. Combining these three elements, in an otherwise entirely well-behaved neo-classical framework, leads to an important conclusion: it is generally *not efficient* - quite aside from any distributive goal - to let the terms of employment contracts (wage and salary schedules) fluctuate according to the law of supply and demand on spot markets; competitive wage flexibility entails inefficient risk-sharing; *it is generally more efficient to limit wage flexibility, so as to avoid excessive increases or decreases* - even though the limited downward wage flexibility entails inefficient unemployment in (well-defined) unfavourable circumstances; efficient unemployment benefits make that unemployment voluntary.<sup>61</sup>

This conclusion - which I for one regard as central to an understanding of observed downward wage rigidities - leads us logically to analyse simultaneously "the production of wealth and its (functional) distribution". I must stress the fact that the conclusion at hand is a characterisation of (second-best) efficiency - even though it has the appearance of being inspired by a distributive goal (the protection of workers' incomes in bad times). Indeed, I have chosen my example carefully to illustrate the potential fallacy of separating productive efficiency from distribution (here, risk-sharing efficiency).<sup>62</sup>

**2.2** I wish to draw three additional lessons from my example.

---

<sup>61</sup> This conclusion is a transposition *to successive generations of workers* of the reasoning developed in "implicit labour contracts" theory; see, e.g., the survey by ROSEN (1985).

<sup>62</sup> The criterion of "*ex ante* Pareto efficiency" used here is related to the "social contract" or "fairness" approach to the theory of justice - see RAWLS (1972).

(i) My example hinges on the practical impossibility of relying on markets to reconcile productive efficiency with risk-sharing efficiency, in the presence of successive generations of workers. The theory of implicit labour contracts, mentioned in footnote 2, teaches us that contractual arrangements within firms are susceptible of circumventing that impossibility. Thus, within the firm some form of *contracting* (not reducible to authority) can do better than the market - and provides guidelines for policing the market.<sup>63</sup>

(ii) The idea that downward wage rigidities have something to do with the protection of workers' incomes in bad times should not come as a surprise. What is perhaps more surprising is the apparent novelty of the claim that such protection is called for on efficiency grounds alone - albeit *ex ante* efficiency.<sup>64</sup> Could it be that excessive theoretical concern with idealised models, and excessive reliance on the associated separability of productive efficiency from distribution, had concealed the obvious? Fortunately, theoretical advances in more realistic directions remain susceptible of throwing new light on socially relevant issues. Economics is not a dismal science!

(iii) It is well known that persistent unemployment results in upgrading of hired labour (Okun 1981) and concentration of unemployment among the least-skilled workers - whose (minimum) wages ultimately display the most significant downward rigidity. Yet the positive value of regular jobs is apt to be particularly significant for that group. There remains scope for giving content to our ethical priorities in favour of the least privileged workers, by devising more efficient ways of reconciling the protection of their incomes with productive efficiency and full employment.

## **About the social doctrine of the Church**

### **3.1 *What, if anything, do economists expect from the moral and spiritual leaders, with regard to economics and ethics?***

As a catholic, I have given much thought to that question, and my answer is clearcut. I expect the catholic Church, including the Holy See, to remind us relentlessly of the special attention paid by Jesus Christ, in his daily life as well as in his teaching, to the poorest, the least privileged, the most excluded. The

---

<sup>63</sup> The relevance of contracts for the theory of the firm goes back to COASE (1937).

<sup>64</sup> I am *not* claiming that observed wage rigidities correspond closely to efficient rigidities; but the latter need to be properly understood, if we are to attempt a comparison.

views expressed at our meeting confirm that most of us economists agree on the merits of a "preferential option for the poor", as a value judgement and as a foundation for the theory of justice. We seem to agree that priority concern for the poorest outweighs considerations of economic efficiency, provided the means proposed to attain that goal are effective and not counterproductive.<sup>65</sup>

But it is not enough to endorse the principle of priority concern for the poorest. Beyond the principle, we need commitment and content.

(i) *commitment*: as stressed by several participants, the issue of political feasibility cannot be neglected; our political commitment to eradicate poverty remains far too timid, and determined activity by individuals and groups is needed to build it up; moral and spiritual leadership is essential to foster such action and sustain more determined policies.

(ii) *content*: the concern for the poorest needs to be translated into more specific programs and effective policies; otherwise, the principle remains vague and sterile; examples of scientific research going in that direction include the work of Jean Drèze and A. Sen (1989) on *Hunger and Public Action*; as well as work on unemployment, mostly by European economists concerned with the concentration of unemployment among the young yesterday, the least skilled today...

**3.2** In that light, I feel that the issues of greatest urgency at this time are:

(i) *First and foremost, poverty in Sub-Saharan Africa*; it is dramatic to see a whole continent stagnate (if not regress) at near starvation levels; I do realise the immense difficulty of generating faster stable growth in that area; yet, there are specific problems where public action is possible—in particular, hunger and

---

<sup>65</sup> As a further attempt to introduce a lighter touch in this pompous note, I may quote George STIGLER (1988, p. 5) on the role of economists in denouncing fallacious philanthropism. He writes:

"My favorite example of the sceptical economic mind was a gifted Irish economist-lawyer named Mountifort Longfield. It was the custom of well-to-do people in some areas of England to buy wheat in periods of acute scarcity and resell it to the poor at half the price they had paid. Clearly these people were acting out of pure altruism; in 1834 Longfield argued (in his *Lectures*) that they were also acting in pure or nearly pure futility. The reason was simple: Given the shortage of wheat until the next harvest, the only way the poor could be helped was by having the well-to-do eat less—economics respects the laws of arithmetic. Mere transfers of money would not create wheat before the new harvest and indeed, as Longfield ingeniously showed, they would only enrich the grain dealers. The poor would end up paying as much of their own money for wheat as if no one had sold it to them at half price, and only the initial holders of wheat would gain. This most benevolent of actions was the most incompetent of actions".

the public debt; these problems do not seem to receive today the political priority which they deserve.

(ii) *Next, the safety net in Eastern Europe*, for those who will suffer during the transition process; the problem is clearly recognised, and the historical record of Western Europe is there to illustrate the need of strong public programs of health, education and welfare in market economies; can an adequate safety net be financed, and how? We have not heard enough on that score; aid (not loans) from the West would seem needed, but that demand competes with those of Africa and other underdeveloped countries; perhaps more attention should also be given to ways in which Western European business firms could contribute to the promotion of *employment* in the East.

As a catholic, I do not expect the Church to prescribe solutions to these problems; but I expect her to remind emphatically the richer nations that the fight against poverty has taken a definitely transnational dimension; requires imaginative new approaches, that are not naturally fostered by markets; and requires moral commitment from citizens, politicians, ... and economists choosing research topics!

In that spirit, I find it gratifying that the transnational dimension of the poverty problem is stressed in such encyclicals as *Populorum Progressio* and *Sollicitudo Rei Socialis*, both of which plead for world solidarity (and stronger International Agencies) in coping with poverty and underdevelopment; and that unemployment is emphatically stigmatised as an evil in *Laborem Exercens*, where the right to work is presented as a basic human right. Contrary to some economists, who look at income maintenance programs as a more realistic alternative than full employment, the Bishops of Belgium, Canada, France, the US (and no doubt other countries as well) have stressed that unemployment benefits are definitely not an acceptable substitute for jobs.

**3.3** The foregoing departs in no essential way from the development of the social doctrine of the Church, as presented for instance in Carrier (1990). There is more, however - as evidenced both by the social teaching of the Church and by the list of questions proposed for our meeting. Side by side with the priority concern for the poorest, there is the concern for the dignity of *all* men, with a concept of human dignity enriched by the Revelation that we are all God's

children and brothers in Christ. Applied to our field, there is thus a parallel concern that economic organisations should contribute to fuller lives for all.<sup>66</sup>

It would be distortive, I think, to claim that this parallel concern is reducible to the priority concern for the poorest, by arguing that "fuller lives" are ultimately lives where love and charity find their expression in concern for the poorest. At the level of social and economic organisations, the promotion of human dignity for all is not coextensive with the eradication of poverty.

The potential difficulty of a practical conflict between the two concerns is not unexpected. For instance, in formulations of the theory of justice like that of John Rawls (1972), the "leximin" principle of ordering societies according to the welfare of the least privileged is not easy to justify, precisely because it does not reflect properly the general welfare of the entire population. The practical conflict arises in our daily lives as well. Whether, and if so how, it should be dealt with explicitly in the social teaching of the Church is an interesting question, that deserves further thought.

### **About a third way**

It is a good thing that official pronouncements repeatedly emphasise that the social doctrine of the Church does not aim at defining a "third way". It was stated at our meeting that "there is no third way". At the same time, the Western European model was presented, implicitly or explicitly, as a sort of intermediate way between socialism and the wilder, less solidary blend of capitalism in the US.

The experience of Western Europe in striving for a Welfare State and for building enough social protection into private ownership market economies is significant. After witnessing the vulnerability of European economies to macroeconomic shocks, the sluggishness of self-corrective mechanisms and the inadequacy of policy responses, we must conclude to the need of improving the European model further - both for more economic efficiency, conducive to faster growth benefiting all; and for more effective protection of the poorer during recessions. And we must recognise that very little progress has been

---

<sup>66</sup> "The Church ... calls for a constant revision of all systems according to the criterion of the dignity of the human person" – quoted from CARRIER (1990, p. 39).



made toward implementing a form of solidarity for development and eradication of poverty in the Third World.

In that sense, the need to define a better approach to economic organisation for the benefit of all men and of the whole human person remains as acute as ever.

## References

ARROW K.J. (1951), *Social Choice and Individual Values*, New York: Wiley.

CARRIER, H. (1990), *The Social Doctrine of the Church Revisited*, Vatican City: Pontifical Council for Justice and Peace.

COASE, R. (1937), "The Nature of the Firm", *Economica*, 4, 386-405.

DRÈZE, J.H. (1985), "(Uncertainty and) the Firm in General Equilibrium Theory", *Economic Journal*, 95, S1-S20; reprinted as Chap. 16 in J.H. Drèze, *Essays on Economic Decisions under Uncertainty*, Cambridge: Cambridge University Press, 1987.

DRÈZE, J.H. (1989), *Labour Management, Contracts and Capital Markets: A General Equilibrium Approach*, Oxford: Basil Blackwell.

DRÈZE, J.H. and Y. GREENBERG (1980), "Hedonic Coalitions: Optimality and Stability", *Econometrica*, 46, 3, 493-513.

DRÈZE, J.P. and A. SEN (1989), *Hunger and Public Action*, Oxford: Oxford University Press.

LANGE, O. (1938), "On The Economic Theory of Socialism" in B.E. LIPPINCOTT, ed., *On the Economic Theory of Socialism*, Minneapolis: University of Minnesota Press, 57-143.

OKUN, A.M. (1981), *Prices and Quantities, a Macroeconomic Analysis*, Oxford: Blackwell.

RAWLS, J. (1972), *A Theory of Justice*, Oxford: Clarendon Press.

ROSEN, S. (1985), "Implicit contracts: A Survey", *Journal of Economic Literature*, 23, 3, 1144-1175.

SEN, A.K. (1986), "Social Choice Theory" in K.J. ARROW and M. INTRILIGATOR, eds, *Handbook of Mathematical Economics*, Vol III, Amsterdam: North-Holland.

SHAFER, W. and H. SONNESCHEIN (1975), "Equilibrium in Abstract Economies without Ordered Preferences", *Journal of Mathematical Economics*, 2, 345-348.

STIGLER, G. J. (1988), *Memoirs of an Unregulated Economist*, New York: Basic Books, Inc.

WINTER, S. (1969), "A Simple Remark on the Second-Optimality Theorem of Welfare Economics", *Journal of Economic Theory*, 1, 99-103.

## L'ECONOMIQUE ET L'ETHIQUE: UN DEBAT A LIBERER

**Paul LOWENTHAL**

Professeur à l'UCL

On parle du couple économique - éthique dans les termes d'un mariage d'amour, dont on regrette l'échec: l'économique n'aime l'éthique que lorsque les affaires sérieuses lui en laissent le loisir, et l'éthique n'aime guère l'économique, tout en la prétendant à son service... Nous pouvons poursuivre l'analogie: en ce moment, l'éthique harcèle l'économique, mais l'économique demande le divorce.

Je voudrais plaider le mariage de raison. Montrer d'abord que, tout sentiment mis à part (entendez: sans préjuger d'une vision de société et de sa hiérarchie de priorités), les deux préoccupations ont *logiquement* et *nécessairement* partie liée et elles seraient donc toutes deux mieux servies à être gérées ensemble. Pour ce faire, j'explorerai successivement les rationalités économique et éthique, afin de repérer dans chaque logique la trace de l'autre (pour que l'homme et la femme veuillent constituer un couple, il faut que l'homme ait des hormones femelles, et *vice versa* ), après quoi je raisonnerai leur congruence.

Il est éclairant de reformuler les termes du conflit et, plutôt que de délimiter les *domaines* économique et éthique, de confronter les *valeurs* d'efficacité à d'équité. L'efficacité s'apprécie en fonction des objectifs poursuivis, et il n'y a opposition que dans la mesure où l'équité ne figure pas au nombre de ces objectifs. Sinon, des conflits peuvent certes apparaître entre certains objectifs fonctionnels et éthiques, mais il s'agit alors de conflits d'objectifs parmi d'autres. *Si des buts éthiques figurent dans la fonction d'objectifs économique, ils sont économiquement pertinents* .

Le niveau de l'emploi est un exemple d'objectif à la fois social et économique, puisque le plein-emploi de la main-d'œuvre est une forme d'efficacité dans l'utilisation des ressources disponibles. Des conflits d'objectifs naissent, tantôt avec d'autres objectifs sociaux, comme une hausse des salaires, tantôt avec d'autres objectifs économiques, si la protection de l'emploi n'est pas compatible avec celle des rentabilités.

Ce sont donc deux questions qui se posent successivement à nous:

1. L'efficacité économique peut-elle ou doit-elle porter sur des objectifs d'ordre éthique?
2. le cas échéant, si certains de ces objectifs entrent en concurrence avec des objectifs fonctionnels, ce conflit est-il susceptible d'une même (procédure de) résolution selon la logique de l'économiste et selon celle du moraliste? <sup>67</sup>

Nous aborderons la première question dans la première section, à partir du point de vue économique, et la deuxième question dans la dernière section, à partir d'un point de vue éthique.

### **Efficacité économique et équité**

Nous devons d'abord préciser en quoi l'efficacité économique est censée consister. Le modèle de référence, paradigme aujourd'hui universel, est celui du marché concurrentiel; rappelons-en la portée et les limites.

Le marché est d'abord un *fait* d'ordre culturel. Les hommes ne sont pas seulement des agents économiques. Leurs comportements *formellement* économiques, c'est-à-dire se voulant efficaces dans l'allocation de ressources limitées à la poursuite de fins concurrentes, sont noyés parmi d'autres. Réciproquement, leurs comportements *matériellement* économiques, c'est-à-dire concernant les biens et services, ou les richesses, ne répondent pas seulement à une rationalité économique : les actes économiques tendent à des satisfactions personnelles de tous ordres.

**Nord:** L'intégration européenne a été initialement voulue pour des motifs géo-politiques : en finir avec les conflits régionaux et affronter le bloc communiste. Elle s'est muée en une entreprise essentiellement économique, où s'affrontent des considérations de puissance (entreprises multinationales) et de bien-être, mais celles-ci mêlent elles-mêmes des considérations matérielles égocentriques, individuelles ou collectives, à des préoccupations sociales ou écologiques à connotation morale.

**Est:** Au sein des populations, la libéralisation dans l'Est européen semble mue davantage par des prétentions économiques que par des idéaux de philosophie sociale. La mise en place d'un capitalisme assez sauvage paraît traduire autant une avidité matérielle qu'une réaction excessive aux embrigadements antérieurs.

**Sud :** Certaines populations choisissent de conserver un rythme de vie paisible plutôt que de hisser leur productivité aux niveaux du "Nord", et des "idéalistes" du Nord choisissent de s'y

---

<sup>67</sup> L'économiste plaidera par exemple la priorité (chronologique) d'un assainissement financier, là où le moraliste affirmera la priorité (éthique) des droits sociaux.

installer au mépris de leur standard de vie matériel, par détachement et souci d'une qualité de vie personnelle, ou (en outre) pour contribuer au développement local.

Corrélativement toutefois, épargnants et entreprises, du Nord comme du Sud, évitent rationnellement d'investir dans des pays, fût-ce le leur, où l'instabilité politique et l'insécurité juridique s'ajoutent aux déceptions économiques et n'offrent pas de perspective encourageante.

Dans tous ces cas, motivations économiques et de philosophie sociale se conjuguent, ce qui appelle une analyse qui ne soit pas seulement économique. Il est pourtant vrai que nos contemporains, dans nos sociétés, accordent beaucoup d'importance à l'économique, défini matériellement, et qu'ils s'en trouvent conduits à privilégier, dans beaucoup de leurs comportements, une rationalité économique formelle. Le marché désigne d'abord cette réalité spontanée et massive: nous vivons une prépondérance politique, individuelle et collective, de rationalités économiques, qui traduit une prépondérance historique de motivations économiques. C'est pourquoi nous pouvons tenter, dans nos sociétés, d'expliquer économiquement des faits économiques, ou d'influencer la vie économique par des politiques économiques<sup>68</sup>.

**Nord:** Il existe une théorie "économique" de la démocratie où, plutôt qu'un "impérialisme" des économistes, on verra la marque d'une rationalité de choix qui s'applique au "marché des idéologies" électoral (L. Duquesne de la Vinelle) comme à celui des biens et services, dès lors que chacun choisit en fonction de soi (par conditionnement ou par intérêt) et non par altruisme ou par pure conviction intellectuelle.

**Est:** La planification la plus centralisée et la plus contraignante qu'aient connue les Etats socialistes se bornait, quant aux biens que nous nommons "privés", à un rationnement global (production des biens et distribution de pouvoir d'achat) et n'allait pas jusqu'à allouer chaque bien à chaque personne. Cela suffit à faire se manifester des volitions personnelles et des phénomènes de marché: files d'attente ou stocks excédentaires, marché noir.

**Sud:** Le Tiers-Monde cherche généralement son développement économique et social dans la ligne de l'expérience faite par les actuels pays industrialisés. Parce qu'il en voit les résultats, il veut en suivre l'exemple là où il lui paraît réussi, tout en cherchant à préserver son identité culturelle. Un pays ne peut toutefois imiter le monde industriel *en commerçant avec lui*, et se tenir à des modes de vie ou à des normes culturelles qui obèreraient sa capacité concurrentielle

---

<sup>68</sup> DUPRIEZ, (1959).

Dans ces exemples, le *fait* du marché s'impose. Le marché tel qu'il est. Réciproquement, c'est dans la mesure où nous sommes mus par d'autres considérations, que la science et la politique économique se heurtent à leurs limites: une maîtrise économique totale ne pourrait être que totalitaire; accepter ou rejeter cette éventualité est une première décision d'ordre éthique en matière économique, et elle est inéluctable.

En filigrane des faits, on a reconnu dans le marché une logique de régulation, un mécanisme économiquement rationnel et efficace d'harmonisation des rationalités individuelles: la *concurrence*. Notons d'emblée que celle-ci n'est pas motrice, car ce sont les volitions individuelles ou collectives qui le sont. Parler des "forces du marché" est donc un abus de langage, même s'il est vrai que le "jeu" de la concurrence induit, voire impose, certains comportements. La concurrence est un outil fonctionnel au service des objectifs fonctionnels de gens fonctionnels, sous certaines conditions fonctionnelles... Elle est tout cela, et c'est beaucoup, mais elle n'est que cela.

**Nord:** Instaurer une concurrence ouverte dans un contexte financier rigoureux a réussi à l'Allemagne exsangue de 1945, parce qu'elle disposait, outre l'aide extérieure, d'une population motivée et qualifiée.

**Sud:** Il serait vain d'imposer la concurrence dans une société "traditionnelle" du Tiers-monde, techniquement arriérée et repliée sur une philosophie de vie introspective: seules prospéreraient des entreprises cosmopolites (nationales ou étrangères) exploitant les quelques atouts économiques du pays: ses ressources naturelles, ses bas salaires.

**Est:** (ainsi qu'en d'autres parties du Sud) la stratégie concurrentielle peut mener à un développement économique, mais par une transition pénible et avec des déracinements socio-culturels.

Le modèle de la concurrence parfaite, élégant et fertile, radicalise la rationalité du marché dit libre. Il propose une *certaine* rationalité sous *certaines* hypothèses. Il suffira, pour notre propos, de dire ses limites.

Première limite, il est des *imperfections* dans les conditions à remplir, qui sont la transparence des marchés, l'atomicité des acteurs, la substituabilité des produits et l'instantanéité des échanges. Les théoriciens le savent: l'*homo aeconomicus* est une abstraction; l'équilibre concurrentiel est au mieux tendanciel, mais il fournit un paradigme: une clé de lecture et des conditions à réaliser, spontanément par le marché lui-même, ou politiquement par une

régulation de la concurrence. Toutefois, certaines conditions sont irréalisables; or, elles sont logiquement liées.

Il est souvent impossible à un pays, même s'il est économiquement développé, d'empêcher qu'une entreprise étrangère jouisse d'une position dominante sur son marché. Il ne serait pas optimal de lui opposer, au nom de la concurrence, une multiplicité de petits clients ne se concertant pas et dont aucun n'aurait un pouvoir de négociation, car le résultat des échanges serait biaisé en faveur de la firme dominante. C'est le même type d'argument qui justifie économiquement le syndicalisme.

Des solutions de moindre mal doivent donc être organisées, hors-marché; ces solutions ne sont pas uniques, elles ont des coûts alternatifs, économiques ou sociaux, qu'il faut arbitrer *politiquement*, donc en considération de critères de choix qui seront partiellement non-économiques et traduiront une éthique.

Deuxième limite, le marché ignore les *externalités*: Celles-ci sont des influences directes, favorables ou défavorables que l'activité d'un agent ou de la collectivité exerce sur la situation d'autres agents: une pollution, des équipements collectifs,... Ce sont des dépendances hors-marché et elles sont parfois non-économiques. Elles doivent être gérées; elles peuvent l'être par les pouvoirs publics ou par accord privé, mais elles doivent l'être hors-marché, collectivement et en considération de priorités et de *choix* collectifs.

**Nord/Sud**: Une même installation industrielle, gérée par des cadres également qualifiés, sera moins compétitive et moins rentable dans le Tiers-Monde, parce qu'elle n'y bénéficiera pas d'autant d'économies externes: un aussi bon réseau de communications et de transport, des écoles professionnelles adaptées,... Dans une stratégie de développement, ces investissements collectifs viennent toutefois en concurrence avec d'autres investissements, notamment sociaux: santé, éducation générale,...

Troisième limite: le marché est indifférent à la *répartition sociale*: L'argument concurrentiel est concentré sur son efficacité allocative, mais celle-ci est conçue sous une norme *socio-politique* particulière qui exclut toute redistribution: une situation est réputée optimale s'il n'est plus possible d'améliorer le sort de certains membres de la société sans en léser d'autres (optimum de Pareto)<sup>69</sup>.

---

<sup>69</sup> D'autres critères ont été proposés, dont le plus connu est celui de John RAWLS (1971), mais ils n'ont pas été traduits dans une rationalité économique opératoire.

Malgré ces limites, certains préconisent ce modèle, moyennant une régulation politique et de préférence à d'autres régimes qu'ils *jugent* pires; d'autres le préconisent parce qu'il leur offre des marges de manœuvre qu'ils sont en mesure d'exploiter. Il doit au moins être clair qu'on ne saurait le préconiser pour la raison qu'il offrirait une solution éthiquement neutre. La conclusion rejoint une vieille intuition politique. Non seulement il est logique d'intégrer des buts éthiques parmi les objectifs de l'activité et de la politique économique, mais on ne saurait logiquement éviter de le faire, fût-ce implicitement.

### **Ethiques normées versus norme morale**

Interrogeons-nous à présent à partir de l'éthique. D'une part, nous vivons des *éthiques normées*, qui sont spécifiques parce qu'elles sont ordonnées aux fins propres à une action, ou à un état. D'autre part, nous adhérons à une *norme morale* générale dont nous souhaitons respecter les exigences dans l'ensemble de notre agir<sup>70</sup>.

L'éthique attachée à un état ou à une activité - l'éthique médicale, l'éthique économique,... - est d'abord ordonnée aux fins propres à cet état ou à cette activité: la fin, donc l'impératif premier du médecin, est la santé de ses malades; le but assigné au responsable économique est une efficacité économique. Intervient ici une morale de responsabilité, ou une morale des objectifs. C'est dans le cadre de cette responsabilité et en vue de ces objectifs que se pose le problème moral: l'éthique d'une profession est *nécessairement et donc légitimement* axée prioritairement sur la poursuite des objectifs-mêmes de cette profession. La morale y trouve d'ailleurs sa force: ce n'est pas *par* courage que le sportif souffre à l'entraînement, c'est *avec* courage, et il l'a *pour* bien pratiquer son sport.

L'éthique ainsi normée est certes aussi soumise - et dans son existence même! - à des impératifs moraux de portée générale, dont la validité est affirmée en soi ou en fonction d'un absolu de référence. Intervient ici une morale de conviction, ou une morale des instruments, qui n'est "que"

---

<sup>70</sup> Je me départis de la tradition qui fait de l'éthique la théorie de la morale; j'accepte plutôt l'habitude devenue courante d'associer la morale à l'édiction de règles et, par contraste, de baptiser éthique «ce qui» oriente une vie ou une activité.



déontologique mais dont les exigences, universalisables celles-ci, peuvent être primordiales: ainsi des droits de l'homme.

La distinction prend du relief en économie, parce que la rationalité économique n'a pas le monopole de la compétence sur son champ: la production, la circulation et la répartition des richesses relèvent aussi, positivement de la psychologie, de la sociologie ou des techniques, normativement du droit, de la politique, et donc de la morale. Pour une *société* et au delà de la rationalité qui lui est propre, la réalité économique est aussi technique, sociale, culturelle.

**Nord:** Face à l'embrouillamini des interventions sociales et à leurs effets quelquefois pervers, il a été proposé, comme une utopie de référence, de remplacer la plupart d'entre elles - allocations familiales, bourses d'études, indemnités de chômage, pension de base,... - par une *allocation universelle*, un peu inférieure au minimum vital (il ne faut pas décourager l'effort...) et que recevrait de plein droit, donc inconditionnellement, tout citoyen de sa naissance à sa mort. Outre ses problèmes pratiques (financement, droits des immigrants,...), cette idée suscite la réticence parce qu'elle rompt le lien culturellement établi entre travail et revenu.

**Sud :** Le patronat considère - sincèrement - comme un collectivisme attentatoire aux libertés, des normes sociales qui sont tenues chez nous pour des droits élémentaires et dont certaines sont défendues par des chefs d'entreprise eux-mêmes.

**Est:** Certains pays, comme la Tchécoslovaquie ou l'Allemagne de l'Est, ont eu une tradition industrielle et commerciale, voire démocratique; d'autres, comme la Hongrie et la Pologne, avaient déjà entrepris une réforme comportant une certaine liberté d'entreprendre et des éléments de marché. Ces pays affrontent leur changement de régime actuel avec des handicaps sociologiques moindres que des pays comme la Bulgarie, la Roumanie, ou l'U.R.S.S.

L'économie relève normativement du droit ou de géo-stratégies. Elle est donc éminemment politique, et par là tributaire de jugements moraux, parfois implicites : idéologie. Mais si une éthique économique relève bien de l'ordre moral, elle est clairement ordonnée aux fins de l'activité économique. La norme morale *balise* moralement une activité qui est *orientée* vers la réalisation d'objectifs économiques. Le premier devoir moral des responsables économiques est en effet d'être efficace dans l'ordre économique ("devoir d'état"). Deux indications s'ensuivent.

*Primo*, on veillera à la "moralité" des objectifs économiques eux-mêmes, afin de limiter les zones de conflit. On intégrera l'équité dans les fins économiques.

*Secundo*, les conflits doivent être gérés en situation, dans un arbitrage des valeurs en cause et en tenant compte des responsabilités assumées: par exemple, le potentiel de développement à long terme, vs. une redistribution immédiate des fruits de la croissance. Il est *logique* que le ministre de l'économie n'en propose pas la même hiérarchie que son opposition syndicale - ou que lui-même, avant qu'il ne devînt ministre...

Pour *chacun*, l'activité professionnelle (avec sa déontologie spécifique) ou la militance socio-politique s'intègre dans l'ensemble de la vie, entre par là en conflit avec d'autres préoccupations (vie familiale, responsabilités proches ou lointaines, foi) et appelle donc des arbitrages, des choix à composante éthique. Ici aussi, les conflits doivent être gérés en situation, dans un arbitrage des valeurs en cause et en tenant compte des responsabilités assumées. Aucune autorité ne saurait le faire à la place de l'intéressé: en dépit d'une absence de "détachement" et d'un manque de distance, il est seul à même de faire le bilan des éléments d'appréciation, comme aussi et surtout de ses capacités d'action; et il est responsable de l'usage qu'il fait de sa liberté, - même s'il l'emploie à se soumettre à une autorité !

Et comme cette inéluctable responsabilité éthique en situation tient compte des contingences de situation, il n'est pas seulement raisonnable d'introduire du réalisme économique dans une éthique économique, il serait inconcevable qu'une éthique économique ou sociale ne tienne pas compte de la réalité économique qu'elle prétend régir sans pouvoir la gouverner.

## **Congruences**

Au confluent de ces considérations nous apercevons une responsabilité éthique qui ne se satisfait ni de la seule rationalité économique, ni de seuls impératifs moraux catégoriques.

La responsabilité éthique ne se satisfait pas de la rationalité économique, parce que celle-ci n'a qu'une compétence partielle sur son champ. L'économique ne peut, par exemple, fournir un alibi scientifique à une pratique des affaires.

**Nord:** La mode actuelle pour une éthique des affaires est ambiguë comme tout phénomène humain. Elle ne traduit pas, en général, un souci de moraliser la vie économique, mais une nécessité fonctionnelle: se donner un code de conduite qui rende une gestion possible en

corrigeant l'anomie associée au "libéralisme" sauvage récent; remplacer la loi de la jungle par une loi du milieu...

La responsabilité éthique ne se satisfait pas davantage d'impératifs moraux catégoriques et exogènes, qui éludent les contraintes matérielles et les conflits d'objectifs ou de conscience.

**Sud:** L'éthique des Droits de l'Homme conduit à exiger "absolument" le respect de normes dites élémentaires, mais ce qualificatif même indique qu'il s'agit d'un minimalisme moral, dont les exigences sont très en deçà de ce qui assurerait à chacun les conditions de sa dignité et de sa vocation d'homme : cette morale apparemment catégorique transige en réalité - ô combien ! - avec le réalisme économique et politique <sup>71</sup>.

**Nord/Sud:** Sollicités à se solidariser avec les plus démunis, certains donnent la priorité au Tiers-Monde, où sont le plus grand nombre des plus déshérités. D'autres donnent la préférence aux pauvres de chez nous, parce qu'il y voient les "prochains" dont ils sont d'abord responsables. On peut multiplier les arguments en faveur des termes de ce qui demeurera, finalement et légitimement, le choix de chacun, conditionné à la fois par des paramètres personnels et par des considérations "objectives".

C'est dire que l'éthique ne peut pas non plus se borner à plaquer des critiques moralisatrices sur les pratiques, au nom d'une primauté du moral sur le matériel qui ferait bon marché - notamment - des contraintes du matériel.

**Monde :** La puissance des Etats modernes ou des ensembles intégrés qu'ils édifient, effraie parfois. Or, elle va de pair avec le gigantisme d'entreprises trans-nationales dont le budget dépasse celui de bien des pays. Non seulement échappent-elles plus ou moins à l'emprise des pouvoirs publics dans leurs propres comportements, elles réduisent même la capacité des Etats à gérer leur espace. On attendra peut-être des citoyens qu'ils s'en émeuvent; des autorités, *hic et nunc*, on attendra avant tout qu'elles en tiennent utilement compte.

Si notre démarche a quelque validité, on retiendra que l'économique et l'éthique, tout comme l'efficacité et l'équité, ne définissent pas des ordres en interaction, quoique logiquement distincts. Ils désignent des ordres qui, au delà de leurs critères ou champs d'application propres, *s'impliquent mutuellement*. En l'occurrence, *l'éthique économique, est (économiquement) normée avant d'être (morale) normative*. L'approche éthique peut contribuer à élucider les cohérences des comportements économiques moteurs, les mécanismes

---

<sup>71</sup> Je développe l'argument dans LOWENTHAL (1990) "Des droits de l'homme économiques...", p.165-177.

régulateurs et, bien entendu, les alternatives politiques, mais elle est vécue "en situation" et elle n'offre ni le carcan, ni la commodité de réponses univoques. Elle peut seulement (et donc doit) informer la liberté responsable des acteurs, individuels et collectifs.

### **Exigences et liberté(s) économiques**

En conclusion et en résumé,

1. Les objectifs et normes de l'activité économique n'étant pas seulement d'ordre économique - nous recherchons des satisfactions de tous ordres, - on ne peut rejeter comme non pertinente la *question* des impératifs éthiques en économie. En corollaire, on ne saurait donner, *même économiquement!* à cette question une réponse de principe négative, qui prétendrait isoler politiquement les impératifs d'une efficacité économique fonctionnelle.

2. Des conflits d'objectifs apparaissent, entre objectifs éthiques et fonctionnels, mais aussi entre préoccupations éthiques concurrentes dans une situation ou à un horizon donné. Ces conflits *en situation* ("relatifs") ne sont pas justiciables d'une solution a priori ("absolue"): la question est de choix, à la fois technique et moral, et elle est donc éminemment personnelle, ou politique.

3. En corollaire, on ne peut (moralement) subordonner tout uniment les préoccupations morales aux critères économiques fonctionnels de cohérence ou d'efficacité, - mais on ne peut (matériellement) non plus subordonner tout uniment, ou instantanément, les préoccupations fonctionnelles à des normes morales.

4. Finalement, la nécessité de discernements contingents - parce que les situations sont singulières ou parce qu'ils imposent un choix ou arbitrage entre des réponses alternatives, - renvoie aux libertés et responsabilités des acteurs, leurs seules obligations étant, *primo*, de ne pas éluder la question et, *secundo*, d'y répondre éthiquement, c'est-à-dire en conscience et non par convenance.

Mais qui n'a pas peur de la liberté ?

### **Bibliographie**

DUPRIEZ, L. H. (1959), *Philosophie des conjonctures économiques*. Louvain-Paris: Nauwelaerts.

LOWENTHAL P. (1990), "Des droits de l'homme économiques..." in J.ETIENNE & P.WATTE (dir.), *Vers une éthique de l'économie*. Louvain-la-Neuve: CIACO.

RAWLS, J. (1971), *A Theory of Justice*, Oxford: Oxford University Press. (Traduction française : Paris: Le Seuil, 1987).

## ETHIQUE ET ECONOMIE DANS UNE SOCIETE PLURALISTE

Philippe VAN PARIJS

Quelles sont les exigences éthiques auxquelles doit répondre le fonctionnement de notre économie? Je commencerai par indiquer à grands traits comment se pose, selon moi, le problème général de l'éthique dans une société pluraliste. J'illustrerai ensuite ma thèse en examinant à sa lumière deux questions spécifiques relevant de la sphère économique.

### Tradition chrétienne et pluralisme: deux attitudes

Dans les positions qui s'expriment à l'occasion de cette rencontre, comme du reste dans la longue histoire du débat sur les rapports entre christianisme et pluralisme, il me semble opportun de distinguer deux attitudes ayant chacune leur cohérence propre, radicalement distinctes l'une de l'autre dans leur principe, même si elles ne diffèrent pas toujours aussi nettement au niveau des implications concrètes.

La première, que j'appellerai *moniste*, considère comme allant de soit que les règles qu'il est bon que je m'impose à moi-même, ou que j'inculque à mes enfants, sont *ipso facto* des règles qu'il est bon que notre société s'impose à elle-même. Si le respect de ces règles fait de moi un homme meilleur, il fera aussi de notre société une société meilleure.

La seconde attitude, que j'appellerai *dualiste*, conteste la validité de cette inférence, principalement pour trois raisons:

1° En essayant, là où l'on a des chances d'y arriver, d'imposer à tous des règles de conduite personnelle qui ne sont pas acceptées par tous, *on s'expose à l'incohérence*, du moins si l'on souhaite être crédible lorsqu'on défend ailleurs au nom des "droits de l'homme" les intérêts de ceux qui partagent nos convictions contre un pouvoir qui entrave la libre pratique de leur foi.

2° En imposant à tous des règles de conduite qui ne sont pas acceptées par tous, *on n'atteint pas l'objectif de moralisation visé*. Car ceux qui obéissent à une règle à laquelle ils ne se seraient pas conformés spontanément, ne le font pas par altruisme, par vertu, par amour de Dieu, mais par égoïsme, par crainte de la sanction.

3° Enfin, la tolérance elle-même, le refus d'imposer à tous des règles qui ne dérivent pas des convictions de tous, *constitue une vertu positive*, qui n'a rien à voir avec la complaisance à l'égard de soi-même. La vertu, en effet, ne se mesure pas à la hargne avec laquelle on tente de l'imposer. Le plus grand respect, la plus grande tolérance à l'égard des convictions d'autrui est parfaitement compatible avec les exigences les plus hautes à l'égard de soi-même.

Si l'on reconnaît la force de ces arguments, faut-il pour autant dissocier entièrement éthique et politique, confinant le règne des valeurs à la seule sphère privée et abandonnant la sphère publique au règne des intérêts. Nullement. Car le fait que l'idéal de bon fonctionnement d'une société ne soit pas le simple décalque de l'idéal moral intégral auquel nous adhérons personnellement n'implique pas qu'il n'y ait pas d'idéal moral auquel il faille tenter de soumettre l'organisation de la société. Selon l'attitude que j'appelle dualiste - et à laquelle, pour les raisons que je viens d'évoquer, je souscris sans équivoque<sup>72</sup> -, l'éthique doit continuer à modeler le politique. Ce qu'il faut tenter d'incorporer dans les règles que notre société s'impose à elle-même, ce n'est cependant pas une conception englobante de la vie bonne, *mais exclusivement les exigences de la justice*. Protéger les libertés et allouer les ressources de manière à ce que tous, sans discrimination aucune, puissent poursuivre autant que possible leur propre conception de la vie bonne, voilà tout ce que l'éthique exige du politique dans une perspective dualiste - et c'est beaucoup.

### **Minimum éthique et inversion des priorités**

L'adoption de cette seconde attitude a de multiples implications. Avant d'en souligner quelques-unes dans le domaine économique, j'en mentionne deux de portée très générale.

1° L'exigence de justice ne se confond pas avec l'ensemble des obligations, valeurs, idéaux moraux auxquels nous adhérons et souhaitons que d'autres adhèrent. Elle constitue en ce sens un *minimum éthique*. Mais ce minimum

---

<sup>72</sup> Emboitant ainsi le pas sur cette question à une lignée d'auteurs "libéraux" anglo-saxons, de John RAWLS (*A Theory of Justice*, 1971) à Ronald DWORKIN (*A Matter of Principle*, 1985), Amartya SEN (*On Ethics and Economics*, 1987), Charles LARMORE (*Patterns of Moral Complexity*, 1987) ou Brian BARRY (*Theories of Justice*, 1989). Ce point est davantage développé et défendu dans le chapitre 10 de mon livre *Qu'est-ce qu'une société juste ?* (Paris: Le Seuil, 1991).

éthique n'est défini *ni* comme ce qui, dans l'ensemble des convictions éthiques auxquelles nous adhérons, est le plus central, ni comme le plus grand commun dénominateur constitué du fatras hétérogène de règles ou de valeurs communes aux diverses traditions que l'histoire a mis en présence dans notre société. Il s'agit simplement de ce qui découle de la prise au sérieux du droit égal de chaque membre de notre société à réaliser dans son existence sa propre conception de la vie bonne. De ce minimum éthique, qui constitue tout ce que nous sommes en droit d'exiger de nos institutions, il ne faut donc pas attendre qu'il coïncide avec le noyau de notre propre idéal moral, ni avec l'intersection de tous les idéaux moraux. Il implique, par exemple, qu'un enfant musulman jouisse des mêmes possibilités d'enseignement religieux qu'un enfant catholique, que les homosexuels ne fassent l'objet d'aucune discrimination, ou que les immigrés soient dotés du même pouvoir d'affecter leur environnement immédiat que les citoyens belges.

2° L'attitude dualiste implique aussi une inversion de l'ordre logique habituellement adopté en matière de réflexion éthique. Il ne s'agit pas de se définir d'abord un idéal moral entre personnes appartenant à une même tradition éthique, puis de partir au front en jouant des rapports de forces pour imposer le maximum des valeurs auxquelles on adhère. Il s'agit au contraire de discuter d'abord, sans en appeler à l'autorité d'aucune tradition éthique particulière, de la définition des libertés et de la répartition des ressources qui traduisent au mieux l'exigence d'équité. Les libertés ainsi reconnues et les ressources ainsi allouées peuvent alors être utilisées par les adeptes de chaque tradition dans le sens qui leur semble le plus conforme à leurs idéaux. Il existe, en milieu catholique, une tendance permanente à concentrer la réflexion éthique organisée sur le "spécifiquement catholique" ou le "spécifiquement chrétien". Ceci revient à négliger entièrement la première de ces deux étapes et ainsi à rester pratiquement absent du débat éthique de plus en plus ample sur le contenu des exigences de justice. L'attitude dualiste, telle qu'elle est ici décrite, souligne la grande importance de ce débat et affirme sa priorité logique.

### **L'éthique du travail**

Ayant ainsi explicité la position générale à laquelle je souscris quant au statut de l'éthique dans une société pluraliste, je me tourne maintenant vers la thématique économique qu'il m'a été demandé de traiter. Je limiterai mon commentaire à deux points qui me permettront à la fois d'illustrer l'importance



de la distinction faite plus haut entre attitude moniste et attitude dualiste, et d'attirer l'attention sur des confusions ou risques de confusion auxquelles il est aisé de succomber. Le premier concerne l'éthique du travail, le second le principe de subsidiarité.

Lorsqu'on discute d'éthique du travail, on écrase souvent l'une sur l'autre deux questions qui, si l'on adopte l'attitude dualiste décrite plus haut - pas si l'on adopte l'attitude moniste - doivent être soigneusement distinguées. L'une est la question de savoir si le travail est bon pour l'homme, s'il constitue une partie essentielle *d'une existence moralement valable*. L'autre est la question de savoir quel droit et quel devoir de travailler découlent *de l'exigence de justice*. Il suit de ce que j'ai dit plus haut que seule la réponse à la seconde question est pertinente s'il s'agit de définir le contenu d'un idéal politique. La réponse à la première question est certes centrale pour la conduite de ma propre vie ou pour l'idéal que, par la parole ou par l'exemple, je souhaiterais transmettre à mes enfants ou à mes proches. Mais face à la question politique de l'allocation légitime du travail dans nos sociétés, il est essentiel de faire abstraction de toute conception particulière de ce qui constitue une existence valable.

Il se peut alors encore qu'il y ait des circonstances où une *obligation* de travailler s'impose, par exemple parce que le travail de chaque personne capable d'en prester est la condition de la survie de tous. Mais ce qui la justifierait alors serait le souci de répartir équitablement le fardeau de l'effort productif, non une conviction relative à ce qui fait d'une vie une vie bonne, réussie, valable. En outre et surtout, il devient alors concevable qu'il y ait des circonstances<sup>73</sup> où une véritable liberté de ne pas travailler soit justifiable aux yeux de tous, même de ceux qui voient dans la paresse un vice, et dans le travail une condition du salut.

Ce que la justice exige toujours, par contre, c'est que l'on se préoccupe du *droit* de travailler, entendu comme la possibilité réelle de trouver du travail. La justice, en effet, n'est pas qu'une question de revenus. La participation sociale, la reconnaissance sociale, le pouvoir social que permet ou confère l'accès à un emploi sont autant de dimensions que même un souci exclusif de la répartition équitable des ressources ne peut ignorer. Ceci n'implique nullement à mes yeux qu'outre un droit légal à un revenu il faille instaurer un droit légal à un emploi

---

<sup>73</sup> Dont j'explore la nature dans "Why surfers should be fed. The liberal case for an unconditional basic income" in *Philosophy and Public Affairs* 20, 1991, 101-31.

- ce serait, en prétendant poursuivre l'objectif du "droit au travail", détruire ce qui fait qu'il vaut la peine d'être poursuivi.<sup>74</sup> Ce que la nécessité de prendre en compte ces dimensions montre par contre sans ambiguïté, c'est qu'il ne faut pas associer trop étroitement, le "libéralisme" inhérent à la position dualiste ici défendue à un individualisme atomiste. Le droit "communautarien" à la participation sociale n'y est pas moins important que le droit "individualiste" à la consommation privée.

### **Le principe de subsidiarité**

Ma seconde remarque critique porte sur le principe de subsidiarité. Celui-ci tend à être compris en aux moins deux sens distincts. En un premier sens, il est associé à la thèse selon laquelle une part plus grande des activités socialement utiles peut et doit se dérouler dans une sphère qui n'est ni celle de l'Etat, ni celle du marché, mais bien celle des rapports familiaux, de voisinage, associatifs, bref d'une "société civile" revivifiée, d'une "communauté" redensifiée. Non seulement j'adhère à cette thèse - sur laquelle se rejoignent du reste "traditionalistes" et "alternatifs" -, mais je pense que la mise en place de mesures traduisant ce que sont, dans le contexte de notre société, les impératifs de l'équité, aurait pour effet de favoriser l'évolution dont le principe de subsidiarité, ainsi compris, affirme le caractère désirable.<sup>75</sup>

En un deuxième sens - le plus fréquent -, le principe de subsidiarité consiste à affirmer que les problèmes sociaux doivent être affrontés au niveau le plus bas possible: par la famille proche si la personne ne s'en sort pas toute seule, par la famille étendue, le hameau, le quartier si la famille proche est défaillante, par les autorités locales si les relations familiales ou de voisinage s'avèrent inadéquates, par des autorités provinciales, régionales, nationales, supranationales, si les échelons inférieurs ne suffisent pas à la tâche.<sup>76</sup> Une des facettes de ce principe est que les pouvoirs publics ne peuvent légitimement intervenir que si la personne, la famille, la société civile s'avèrent défaillantes:

---

<sup>74</sup> Je développe ce point dans "Réduction du temps de travail, subsides à l'emploi et allocation universelle", in *L'Europe en Formation* (Nice) 275, 1989, 47-57, et dans "Recht auf Einkommen, Recht auf Arbeit und der wirtschaftliche Wert der Sozialpolitik", in *Der wirtschaftliche Wert der Sozialpolitik* (Georg VOBRUBA Hrsgb), Berlin: Duncker & Humblot, 1989, 195-217.

<sup>75</sup> Ce point est développé dans "Impasses et promesses de l'écologie politique", *Esprit* 171, mai 1991, 54-70.

<sup>76</sup> Sur l'histoire du principe de subsidiarité en ce sens, j'ai trouvé particulièrement éclairant l'article de Michael KRÄTKE, "Het subsidiariteitsbeginsel anno 1987", in *Andersom* (Amsterdam) 9-10, 1987, 3-37. On trouvera une discussion un peu plus développée de ce principe dans le chapitre 9 de *Qu'est-ce qu'une société juste ?*, op. cit.

l'aide publique, en espèces comme en nature, doit être réservée aux nécessiteux, à ceux qui ne s'en tirent pas tout seuls, voire même à ceux-là seuls qui *ne peuvent pas*, malgré leurs efforts, s'en tirer tout seuls, aux *deserving poor*. Et ceci semble, à première vue, en plein accord à la fois avec le souci - chrétien par excellence - des plus démunis, des plus défavorisés, et avec un principe de justice formulé - comme chez John Rawls - en termes de maximin, de maximisation de ce dont dispose celui qui a le moins. *En vérité, il n'en est rien*. Ni l'option préférentielle pour les pauvres, ni le critère du maximin ne justifient des mesures ciblées de manière à ne s'adresser qu'aux seuls "nécessiteux".

Le sort d'une personne ou d'un groupe, en effet, n'est pas qu'une question de revenu, mais aussi de dignité et d'insertion sociale. Et la prise en compte de ces deux dimensions milite puissamment en faveur de mesures non-sélectives, universalistes.<sup>77</sup> Pour démontrer ceci, je me contenterai ici d'un exemple, celui des allocations familiales. Dans un pays comme le nôtre, où les allocations familiales sont "universelles", au sens où elles ne sont pas réservées aux nécessiteux, il n'y a aucune honte à les percevoir, même pour une famille qui ne s'en sortirait pas en leur absence. Il n'en va pas du tout de même, bien entendu, dans les pays où le droit aux allocations familiales est restreint à ceux qui font la preuve de leur misère, de leur ignominieuse incapacité à faire face aux besoins de leur famille. Pareil système a pour regrettable conséquence que, pour éviter la honte, beaucoup de familles pauvres ne réclament pas les allocations auxquelles elles ont droit. Mais supposons même que ce ne soit pas le cas. Si outre leur revenu, la *dignité* des plus défavorisés est importante, voilà un premier argument contre la sélectivité. Mais ce n'est pas tout. Une sélectivité des allocations familiales induit un autre effet pervers, que l'exemple britannique permet de bien mettre en évidence. Le fait qu'en Grande-Bretagne les prestations familiales soient, beaucoup plus que chez nous, modulées en fonction du revenu du ménage rend compte du fait que le taux de chômage de longue durée manifeste une forte corrélation positive avec le nombre d'enfants: plus on a d'enfants, plus on a de chances de rester coincé à jamais dans la trappe du chômage que creusent des allocations dont on perd le bénéfice dès qu'on trouve un emploi.<sup>78</sup> Si outre leur revenu, *l'insertion sociale* des plus

---

<sup>77</sup> L'extension de cette double argumentation au-delà du cas des allocations familiales fournit le noyau d'une justification éthique possible de l'allocation universelle. Pour une mise en contexte de cette justification, voir l'introduction et le dernier chapitre de *Arguing for basic Income. Ethical foundations for a radical reform* (P. VAN PARIJS ed.), London & New York : Verso, 1992.

<sup>78</sup> Voir notamment l'article de S.J. NICKELL, "The effect of unemployment and related benefits on the duration of unemployment", in *Economic Journal* 89 (1979) 34-49, qui n'a rien perdu de son actualité sur ce point.

défavorisés est importante, voilà donc un second argument contre la sélectivité. Ainsi donc l'option préférentielle pour les plus pauvres et le critère du maximin n'impliquent nullement que l'on doive préférer une politique sociale sélective à une politique universaliste, mais bien l'inverse. *Ils n'exigent pas que l'on adhère au principe de subsidiarité ainsi compris, mais qu'on le rejette.*

### **Interpellations évangéliques et justice sociale**

Dans cette discussion du principe de subsidiarité, j'ai fait conjointement référence à l'option pour les plus pauvres et à un critère de justice distributive. N'y a-t-il pas là une assimilation qui met en question l'essence même de l'approche dualiste? Pour répondre à cette question, je terminerai en m'efforçant de clarifier la relation entre interpellations évangéliques et exigences de justice.

Il y a, dans les récits évangéliques, deux interpellations de nature "socio-économique" qui me semblent devoir figurer dans le noyau de la conception de la vie bonne de toute personne qui se réclame un tant soit peu de la tradition chrétienne. L'une et l'autre ont trait à la pauvreté, mais alors que l'une en fait une *cible*, un mal à abolir, l'autre en fait un *objectif*, un idéal à réaliser. Il y a là paradoxe, mais pas contradiction. Il est en effet parfaitement cohérent de lutter pour que les pauvres soient moins pauvres - en termes de revenus, de dignité, d'insertion sociale -, tout assignant résolument à la poursuite de l'opulence matérielle - de la richesse, de la consommation, des loisirs coûteux, du luxe, etc. - un rang très modeste dans sa propre existence. Dans la perspective dualiste qui est ici défendue, ni l'une ni l'autre de ces interpellations ne peuvent affecter le contenu de la justice. La détermination de ce qui est équitable, en effet, doit s'opérer abstraction faite de toute conception particulière de la vie bonne, de tout biais favorisant un idéal moral particulier. La justice exige simplement que l'on accorde à tous les droits et les ressources requises pour que chacun puisse poursuivre la réalisation de sa conception de la vie bonne, quelle qu'en soit la nature. Et l'exigence de justice peut alors tantôt contredire, tantôt appuyer le souhait de promouvoir le mode d'existence qu'une tradition particulière valorise.

La relation ainsi décrite est clairement illustrée par la deuxième des interpellations qui viennent d'être mentionnées, l'invitation à un mode de vie qui méprise l'attrait des possessions matérielles pour valoriser l'intensité de la vie spirituelle ou la chaleur des relations humaines. Pareille interpellation peut

motiver une lutte pour l'instauration de structures qui n'introduisent pas de discrimination injustifiée en faveur de ceux qui fond du lucre ou de l'opulence leur objectif prioritaire. Mais la lutte pour la justice n'est pas en elle-même une réponse à l'interpellation. Elle n'est que la tentative d'instaurer une structure plus favorable à la poursuite de la conception particulière de la vie bonne qui est ici promue. Plus favorable, *mais pas la plus favorable possible*. Car si la justice interdit toute discrimination en faveur de ceux qu'anime la soif du gain, elle interdit aussi toute discrimination à leur encontre, en faveur de ceux qui ne rêvent que de chaleur humaine ou de contemplation. Il est donc parfaitement concevable, dans certaines circonstances, que la justice aille à l'encontre de la promotion structurelle de ce mode de vie. Celui-ci ne cesse alors nullement d'être un idéal moral légitime. Mais, en parfaite conformité avec la position dualiste, c'est l'exigence de justice qui, en cas de conflit, doit l'emporter.

Dans le cas de la première interpellation - l'option préférentielle pour les plus pauvres -, en revanche, la distinction semble moins tranchée. Car il est ici beaucoup plus difficile d'imaginer un conflit entre ce à quoi l'interpellation invite et ce que la justice enjoint - du moins si, rejetant la variante libertarienne du libéralisme, on interprète la justice, comme je le fais, en termes de ressources, de liberté réelle, et pas seulement de droits, de liberté formelle. Option préférentielle pour les plus défavorisés et lutte pour l'instauration d'institutions justes n'en demeurent pas moins distincts. Car si la seconde constitue l'instrument par excellence de la première - mettre en place des structures qui donnent à chacun ce qu'il est juste qu'il reçoive doit permettre de rendre dignement et durablement les pauvres moins pauvres -, rien n'empêche l'option pour les plus défavorisés de prendre la forme de gestes mus par la charité plutôt que de réformes inspirées par la justice. En outre, que la réponse la plus appropriée à cette interpellation évangélique soit souvent la lutte pour plus de justice n'infirme en rien la thèse selon laquelle le contenu de la justice peut et doit être défini indépendamment de tout idéal moral particulier, et en particulier de celui qu'exprime cette interpellation.<sup>79</sup>

Qu'il y ait ressemblance, voire connivence, entre l'option préférentielle pour les plus pauvres et les exigences de la justice, n'ébranle donc nullement la cohérence de la position dualiste. Et j'ajoute encore, pour terminer, que cette cohérence n'est pas davantage ébranlée par la reconnaissance du fait suivant et

---

<sup>79</sup> Je reviens plus amplement sur ces questions dans le chapitre 10 de *Qu'est-ce qu'une société juste*, op. cit.

de sa suprême importance. Si une argumentation "neutre", s'interdisant toute référence à une conception particulière de la vie bonne, est bien à même de déterminer ce que requiert la justice, elle est par contre radicalement incapable de fournir la motivation indispensable pour que justice se fasse, d'entretenir la flamme dont la lutte pour la justice se nourrit. Cette motivation, cette flamme, le courage et l'endurance de lutter, jour après jour, décennie après décennie, pour que la justice soit plus qu'un slogan, doivent venir d'ailleurs: en particulier d'interpellations ancrées dans une tradition religieuse plus ou moins sécularisée et véhiculées par l'exemple vécu de personnes proches ou lointaines. Ce n'est certes pas l'interpellation évangélique qui définit la justice.

Mais c'est elle qui donnera - peut-être - la force de l'instaurer.

## ANNEXES





## ANNEXE 1

### VINGT-CINQ ANS REFLEXION ETHIQUE AU SEIN DE LA FACULTE DES SCIENCES ECONOMIQUES, SOCIALES ET POLITIQUES DE L'UCL

Au cours du dernier quart de siècle, nombreuses ont été les initiatives qui manifestent la vivacité de la réflexion éthique au sein de notre Faculté. J'en mentionne ici quelques unes dont j'ai eu connaissance, sans prétendre d'aucune manière à l'exhaustivité.

1967: C'est la création du CORE, le Center for Operations Research and Econometrics qui fait rapidement de Louvain l'un des hauts lieux de l'économie mathématique. Rien de plus éloigné, à première vue, de la réflexion éthique. Mais c'est là oublier la théorie mathématique du choix social, qui développe avec des outils mathématiques la partie normative de l'économie et à laquelle le CORE fait une place importante, en particulier à travers les travaux de Claude d'Aspremont et de très nombreux visiteurs. En 1989, notre Faculté confèrera du reste un doctorat honoris causa à Amartya Sen, professeur à l'Université Harvard, précisément en raison de sa contribution à la fondation de la théorie du choix social et, par là, au renforcement de l'interaction entre éthique et économie. Un numéro spécial de la revue *Recherches Economiques de Louvain*, a commémoré cet événement.<sup>80</sup>

1969: C'est la création au département des sciences économiques et à l'initiative des étudiants, d'un cours autogéré de "Questions critiques d'économie" visant à fournir aux étudiants les moyens de prendre à l'égard de l'analyse économique qui leur est enseignée une certaine distance critique. Dans la même veine et au sein du même département, c'est, en 1974, la création de l'Unité Economie et Société, qui, soucieuse de concevoir l'économie comme une véritable science sociale, a notamment pour objectif de "contribuer à répondre aux grands problèmes de l'heure. Qu'il s'agisse de la réorientation de la croissance, de la redéfinition du développement des inégalités de revenus, du statut économique des femmes, du rôle de l'Etat ou de l'économie alternative, l'économiste se doit de contribuer au dialogue de la société avec elle-même:

---

<sup>80</sup> Michel DE VROEY (sous la direction de), *Alternatives to Welfarism. A special issue in honor of Professor A. Sen*, numéro spécial de *Recherches Economiques de Louvain* Vol. 56, n° 3-4, 1991.

discerner, parmi les voies qui semblent désirables, celles qui sont possibles et identifier, parmi celles qui semblent possibles, celles qui sont désirables ".<sup>81</sup>

1974, c'est aussi la création de la FOPES, la Faculté Ouverte de Politique économique et sociale, qui vise à "former, de façon scientifique et rigoureuse, des personnes et des groupes qui veulent utiliser le savoir pour mieux faire progresser les relations entre les hommes, vers plus de justice, de solidarité et d'efficience." Institution de formation permanente mais aussi lieu de réflexion, la FOPES vient de publier deux dossiers sur la question de l'extension de la logique marchande, dans laquelle l'interrogation éthique est centrale.<sup>82</sup>

1980, c'est la création, à l'initiative de Mgr Massaux, de ce qui deviendra le CODI, le Conseil pour le Développement Intégré qui promeut pendant plusieurs années, et tout particulièrement en octobre 1985, à l'occasion d'un mémorable colloque impliquant l'ensemble de la communauté universitaire, une vaste réflexion sur nos responsabilités à l'égard du Tiers-Monde. A la fois élargie et focalisée en sa dimension philosophique, cette réflexion est ultérieurement poursuivie dans un projet de recherche FRFC mené de 1986 à 1990 sous la direction de Jean Ladrière et intitulé "Critique du modèle industriel de développement", projet auquel de nombreux membres de notre Faculté participent et dont sont issus quatre ouvrages collectifs.<sup>83</sup>

1981: A l'initiative de Pierre Watté se crée le Groupe Jacques Leclercq, groupe de réflexion interdisciplinaire sur les droits de l'homme. Le groupe a

---

<sup>81</sup>Brochure de présentation d'Economie et Société, novembre 1984. Dans cette perspective, voir en particulier le livre de Robert LEROY, *Un scénario égalitaire*, Louvain-la-Neuve: Ciaco, 1983, et les numéros spéciaux de la *Revue Nouvelle sur Néolibéralismes* (mars 1984) et *L'Allocation universelle* (avril 1985).

<sup>82</sup>Georges LIENARD & Guy BAJOT (sous la direction de), *Logiques marchandes. Action publique*, numéro spécial de *Contradictions* n° 64, 1991; Robert DESCHAMPS et Georges LIENARD (sous la direction de), *Le non-marchand: un enjeu pour l'avenir.*, numéro spécial de *Reflets et perspectives de la vie économique*, tome XXX, n° 6, 1991.

<sup>83</sup> André BERTEN, Jean-Michel CHAUMONT et Philippe VAN PARIJS (sous la direction de), *Pour repenser l'avenir des sociétés industrielles*, numéro spécial de la *Revue Philosophique de Louvain*, février 1991; Jean-Michel CHAUMONT et Philippe VAN PARIJS (sous la direction de), *Les Limites de l'inéluctable. Penser la liberté au seuil du troisième millénaire*, Bruxelles: De Boeck Université (Collection "Sciences, éthiques et sociétés"), 1991; Frank DE ROOSE & Philippe VAN PARIJS (sous la direction de), *La Pensée écologiste. Inventaire à l'usage de ceux qui la pratiquent comme de ceux qui la craignent*, Bruxelles: De Boeck Université (Collection "Sciences, éthiques et sociétés"), 1991; Philippe VAN PARIJS, (sous la direction de), *Arguing for Basic Income. Ethical foundations for a radical reform*, London & New York: Verso, 1992.

organisé de nombreux colloques et publié plusieurs volumes collectifs, dont le dernier s'intitule *Vers une éthique de l'économie*.<sup>84</sup>

1982: Un séminaire dirigé par Jean Ladrière explore, avec la participation de nombreux membres de la Faculté, les théories de la justice anglo-saxonne contemporaine. Il aboutit au premier ouvrage en français sur la théorie de la justice de John Rawls.<sup>85</sup> Ce même thème de la justice est au centre d'un colloque organisé peu après à l'initiative de l'ADIC en collaboration étroite avec plusieurs membres de la Faculté, ainsi que de deux livres plus récents.<sup>86</sup>

1990, c'est l'introduction à l'IAG d'un premier cours d'éthique des affaires destiné aux ingénieurs commerciaux, suivi en 1991 d'un colloque sur les marchés financiers qui consacre une séance à la dimension éthique, puis de la création d'un second cours d'éthique des affaires à l'intention des licenciés.

1991 encore: à l'occasion de son quarantième anniversaire, l'Institut des Sciences du Travail organise, à l'initiative de Michel Canivet, un colloque sur le droit au travail.<sup>87</sup>

1991 toujours: Répondant à diverses demandes dont celles exprimées en février 1989 à l'occasion de la visite à la Faculté de Michel Falise et de son équipe des Facultés Catholiques de Lille, est créée à l'UCL la Chaire Hoover d'éthique économique et sociale.

---

<sup>84</sup> Jacques ETIENNE et Pierre WATTE (sous la direction de), *La souveraineté en question. Etat-Nation - Etat de droit*, Louvain-la-Neuve: Ciaco, 1988; Pierre WATTE (sous la direction de), *Les Hommes et leurs droits*, 2 vol., Louvain-la-Neuve: Ciaco, 1988 et 1989; Jacques ETIENNE et Pierre WATTE (sous la direction de), *Vers une éthique de l'économie*, Louvain-la-Neuve: Ciaco, 1990.

<sup>85</sup> Jean LADRIERE et Philippe VAN PARIJS (sous la direction de), *Fondements d'une théorie de la justice. Essais critique sur la philosophie politique de John Rawls*, Louvain-la-Neuve: Peeters & Paris : Vrin, 1984.

<sup>86</sup> *La justice sociale en question?* (à l'initiative de l'ADIC) Bruxelles: Publications des Facultés Universitaires Saint Louis, 1985; Louis DUQUESNE DE LA VINELLE, *Le Marché et la justice*, Louvain-la-Neuve: Duculot, 1986; Philippe VAN PARIJS, *Qu'est-ce qu'une société juste?*, Paris: Seuil, 1991.

<sup>87</sup> *Le droit au travail*, dossier n°13 de l'Institut des Sciences du Travail de l'UCL (rue de la Lanterne Magique 32, 1348 LLN), novembre 1991.

**ANNEXE 2**  
**LES ACTIVITES DE LA CHAIRE HOOVER**  
**AU COURS DE SA PREMIERE ANNEE D'EXISTENCE**

Mieux que par ses objectifs ou ses projets, la Chaire Hoover peut être présentée par les activités qu'elle réalise effectivement. Au cours de l'année académique 1991-92, par un programme particulièrement nourri et varié, elle s'est efforcée notamment d'inventorier les ressources disponibles au sein de la Faculté, de faire apparaître les demandes les plus pressantes à son égard et de tester quelques formules susceptibles d'y répondre au mieux. Elle a ainsi organisé

**\* un colloque inaugural**

le 22 novembre 1991,

sur le thème "**Qu'attendre de l'éthique économique et sociale ?**", présidé par M. Molitor, avec des interventions de Ph. Busquin, A. Carton, Ph. Delaunois, M. Falise, P. Galand, A.M. Kumps, X. Malou, F. Martou, Ph. Maystadt, A. Modave, A. Siaens, Ph. Van Parijs, Ph. Wilmes, J. Yerna.

(Les actes de ce colloque constituent la première partie du présent volume).

**\* sept colloques / workshops d'une après-midi:**

- le 13 décembre 1991,

**"The Economic Value of Human Life",**

avec des interventions de J. Broome (Bristol), P. Dehez (Rotterdam), P. Demoucelle (Arthur D. Little), J. Drèze (UCL) et L. Eeckhoudt (FUCAM)

(Les actes de ce colloque sont partiellement publiés sous la forme d'un dossier dans *Recherches économiques de Louvain* 58(2), 1992.)

- le 28 février 1992,

**"Les enjeux éthiques de la fédéralisation de la sécurité sociale",**

(en collaboration avec le Centrum voor Economie and Ethiek de la KUL), avec des interventions de G. Clotuche (Prévoyance Sociale), R. Dillemans (KuL), D. Heremans (KuL), P. Reman (CSC), E. Schokkaert (KuL), L. Van Gerven (KuL), Ph. Van Parijs (UCL)

(Les actes de ce colloque doivent être publiés dans la *Revue belge de sécurité sociale*, octobre-décembre 1992.)

- le 13 mars 1992,

**"The political philosophy of Bruce Ackerman",**

(en collaboration avec le Centre de philosophie du droit de l'UCL), avec la participation de B. ACKERMAN (Yale)

- le 25 mars 1992,  
**"Peut-on concilier le respect du pluralisme et le rejet du relativisme?"**,  
avec des interventions de J.P. Dupuy (Stanford et CREA, Paris), P. Ladrière (EHESS, Paris), L. Thévenot (EHESS, Paris), P. Watté (UCL)
  
- le 5 mai 1992,  
**"The ethics and economics of post-communism"**,  
(en collaboration avec le Centre de Recherche Interdisciplinaire sur la Transition vers l'Economie de Marché de l'ULB), avec des interventions de E. Berglof (Stockholm), M.D. Nuti (CEE), J. Roemer (UC Davis), G. Roland (ULB), Ph. Van Parijs (UCL)
  
- le 4 juin 1992,  
**"Are there ethical limits to the market ?"**,  
avec des interventions de R. Arneson (UC San Diego), G. Bajoit (UCL), Ph. Pettit (Canberra), C. Morris (Bowling Green)
  
- le 5 juin 1992,  
**"The right to work"**,  
avec des interventions de R. Arneson (UC San Diego), M. Canivet (UCL), B. Hamminga (Tilburg), R.J. van der Veen (Amsterdam)
  
- \* **neuf "midis de l'éthique"**
  
- le 22 octobre 1991, **"L'éthique des marchés financiers"**,  
avec Ph. de Woot (UCL/IAG), R. Cobbaut (UCL/IAG), R. Wtterwulghé (UCL/IAG) et P. Löwenthal (UCL/ECON), modérateur
  
- le 5 novembre 1991, **"L'éthique publicitaire"**,  
avec P. De Bruyne (UCL/POLS), F. Domont-Naert (UCL/DRT), W. Hilgers (Test-Achats) et J. Polet (UCL/COMU), modérateur
  
- le 19 novembre 1991, **"Justice et soins de santé"**,  
avec R. Cobbaut (UCL/IAG), N. Fraselle (UCL/DRT), M. Marchand (UCL/IAG) et J. Bonmariage (UCL/POLS), modérateur
  
- le 3 décembre 1991, **"Faut-il limiter l'expansion de la sphère marchande?"**,  
avec J. Delcourt (UCL/POLS), R. Leroy (UCL/SPED) et M. Canivet (UCL/ISP), modérateur
  
- le 17 décembre 1991, **"Quelles éthiques pour les nouvelles migrations?"**,  
avec A. Bastenier (UCL/POLS), J.Y. Carlier (UCL/DRT), F. Dassetto (UCL/POLS), H. Gérard (UCL/SPED) et P. Mathieu (UCL/SPED), modérateur

- le 20 février 1992, "**Quelle éthique pour l'informatique?**", avec Th. Davio (Namur), Y. Pouillet (Namur) et A. Pirotte (UCL/IAG), modérateur
- le 5 mars 1992, "**Les animaux ont-ils des droits?**", avec R. Zayan (UCL/PSP)
- le 19 mars 1992, "**Faut-il condamner les révisionnistes?**", avec M. Steinberg (ULB)
- le 2 avril 1992, "**La discrimination positive est-elle légitime?**" avec R. Deliège (UCL/POLS)

**\* un séminaire informel**

se réunissant de quinze en quinze jours au second quadrimestre, avec des exposés de A. Berten, M. Canivet, R. Leroy, P. Löwenthal, Ph. Van Parijs.

Elle s'est en outre associée à l'organisation de deux journées d'études du Groupe Jacques Leclercq :

- le 30 novembre 1991 sur le thème "**Moyens de communication et liberté**" avec F. Antoine (UCL/COMU), C. Braekman (Le Soir), M. Molitor (UCL/POLS) et A. Woodrow (Le Monde)
- le 28 mars 1992, sur le thème "**La démocratie devant les périls**" avec A. Bastenier (UCL/POLS), C. Castiau (UCL/TECO), H. Cnudde (Ligue des droits de l'homme), J. Etienne (UCL/ISP), I. Stengers (ULB).

Les activités de la Chaire sont annoncées et décrites dans le bulletin "Ethique, économie et société", qui paraît deux fois l'an et peut être obtenu à l'adresse suivante:

Chaire Hoover d'éthique économique et sociale  
 3, Place Montesquieu  
 B-1348 Louvain-la-Neuve  
 tél.: 010-473951  
 fax: 010-473952